



Commission Interdépartementale
pour le Développement Durable

Rapports d'activités des Cellules de Développement Durable 2021

www.developpementdurable.be

6. Rapports d'activités des Cellules de Développement durable

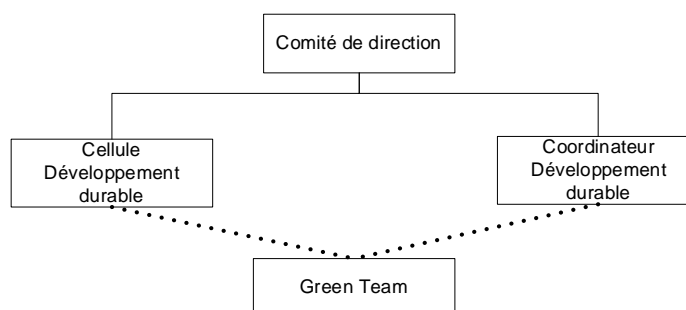
6.1. SPF Chancellerie du Premier ministre



(Madame Anja Michalski, suppléante de Madame Aude Van Grootenbruel)

La Cellule « Développement durable » de la Chancellerie du Premier Ministre a été créée conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense

L'organigramme ci-dessous indique les acteurs les plus concernés par le développement durable au sein de la Chancellerie. Il confirme l'importance de la Cellule DD.



La Cellule DD se compose des membres suivants :

- un représentant du Comité de direction (dans ce cas, la présidente du Comité de direction a.i.),
- le coordinateur Développement durable, représentant de la Chancellerie du Premier Ministre auprès de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) et sa suppléante,
- le responsable de la politique de communication en matière de développement durable,
- un responsable du service ICT,
- un responsable du Service Budget & Contrôle de la Gestion,
- un responsable du Service Secrétariat & Logistique,
- le conseiller en prévention,
- un représentant de la Direction générale Secrétariats et Coordination, membre du Groupe de travail « Marchés publics durables » auprès de la CIDD,
- un représentant de l'Agence pour la Simplification Administrative,
- un représentant de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD),
- et le coordinateur PLAGÉ.

Dans la pratique, la Cellule DD est soutenue par la Green Team, une équipe motivée composée de quelques membres de différents services, qui souhaite travailler de manière concrète et proactive.

La Cellule DD et la Green Team, avec le soutien du Comité de direction, s'efforcent ensemble d'accomplir les tâches suivantes :

- participation aux groupes de travail de la CIDD,
- élaboration et suivi du Plan d'action Développement durable Chancellerie,
- suivi de la durabilité des marchés publics de la Chancellerie,
- suivi de l'exécution de la politique en matière de gestion environnementale interne,
- sensibilisation de la Chancellerie au développement durable.

Activités de la cellule DD et de la Green Team

La sensibilisation de l'ensemble des membres du personnel au développement durable est un processus continu, via l'Intranet, des e-mails, des affiches et des activités. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, les activités ont été nettement réduites en 2021, car elles étaient dépassées ou impossibles à mettre en pratique. Celles-ci ont surtout eu lieu via l'intranet (communication sur l'alimentation durable).

Une fois de plus, un événement important, la Semaine du développement durable de l'autorité fédérale, n'a pas pu avoir lieu au sein de notre organisation.

La Chancellerie a toutefois encouragé les membres du personnel à utiliser, à l'occasion de la Semaine de la Mobilité (du 16 au 22 septembre 2021), des vélos de service, dont deux sont électriques, pour leurs déplacements de service au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Deux collègues ont partagé leurs témoignages via l'intranet. Dans ce cadre, des plans de pistes cyclables et des brassards réfléchissants de sécurité ont été mis gratuitement à la disposition des membres du personnel. Il a été fait écho aux campagnes de communication des régions, notamment à l'action « Combinez les pieds avec d'autres solutions de mobilité » de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les politiques contribuant à un développement durable

La Chancellerie entend répondre à 9 enjeux qui ont un impact sociétal, environnemental, économique et éthique.

1. Soutien au fonctionnement du gouvernement par la qualité et la continuité des services que nous offrons.
2. Une information transparente par une communication efficace des décisions du gouvernement fédéral et des services prestés par les autorités fédérales.
3. Des investissements publics responsables par la préparation de la réglementation relative aux marchés publics en portant une attention particulière aux clauses sociales et environnementales.
4. Soutien à la concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées et entre l'État fédéral, les entités fédérées et les organisations syndicales par notre expertise et la confiance que nous suscitons.
5. Une administration fédérale optimale en étant la force motrice de projets importants, en investissant dans des projets transversaux et en partageant des valeurs communes.

6. Une politique des ressources humaines équitable et durable par la mise en oeuvre de plans d'action tels que le gendermainstreaming, le handistreaming, la politique de diversité...

7. Un personnel impliqué et engagé :

- en améliorant les outils et les processus de travail
- en faisant la promotion d'une alimentation saine
- en encourageant les membres du personnel à réaliser un plan de carrière
- en stimulant la mobilité interne

8. Visibilité et promotion des institutions fédérales par des actions de promotion, de communication, de sensibilisation et de l'organisation d'événements à forte valeur ajoutée.

9. Le développement durable est une réalité quotidienne en agissant sur :

- les déchets
- la mobilité
- la réduction du CO²
- la consommation d'énergie, d'eau et de papier

Le développement durable est un fil conducteur dans toutes les activités et missions de la Chancellerie.

- Tous les membres du personnel de l'administration et des organes stratégiques sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans ce domaine, chacun à leur niveau.
- Dans ce cadre, la Chancellerie participe autant que possible aux réseaux et groupes de travail de la CIDD et de l'IFDD. Les nombreux contacts rendent la collaboration optimale. La Chancellerie a proposé les mesures suivantes, qui figurent dans le nouveau plan fédéral de développement durable :
 - la circulaire du 16 mai 2014 relative aux marchés publics durables révisée en 2022 en vue de son adaptation à la législation et à la pratique
 - l'harmonisation renforcée entre les activités en matière de développement durable, de genre et de marchés publics.
- La Chancellerie respecte l'obligation de réaliser une analyse d'impact de la réglementation (AIR) pour les avant-projets de loi et les projets d'arrêté royal ou ministériel pour lesquels l'intervention du Conseil des Ministres est requise.
- Dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes :
 - le service des marchés publics de la Chancellerie a demandé à l'IFDD (notamment le GT « marchés publics durables » de la CIDD) de coopérer à l'élaboration de la section. « V. Informations sur la mise en œuvre pratique de la politique stratégique en matière de marchés publics » du [rapport de contrôle triennal de la Commission européenne](#), publié en 2021.
 - Dialoguer avec des parties prenantes au sein du COMMnetKern (CNK).

En 2021, six réunions ont eu lieu en virtuel et un sujet DD lié à la communication y a été abordé.

Dans le cadre de l'information aux citoyens, la direction générale (DG) Communication externe co-préside le COMMnetKern (CNK), avec le SPF BOSA. Le CNK est le réseau des directeurs et responsables de communication des institutions fédérales. Ces institutions sont des parties prenantes avec lesquelles la DG Communication externe noue un dialogue dans le cadre de la communication des institutions fédérales.

Ce dialogue se fait sur la base :

- de l'arrêté royal de création (15 mai 2001) du SPF Chancellerie du Premier Ministre, dans lequel il est indiqué que la Direction générale Communication externe a dans ses missions :

➤ la création d'une cellule de connaissance et d'un centre de service pour la communication ;

➤ l'organisation, le développement et la coordination de la communication et de l'information transdépartementale, et cela vers et avec le citoyen, les médias et les responsables politique.

- de l'arrêté royal du 19 juillet 2001 portant exécution de l'article 2, 1°, de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration (Moniteur belge du 1er septembre 2001) qui prévoit également dans les missions de la Direction générale Communication externe d'assurer les tâches de conception et de réalisation.

Avec ce dialogue, la DG Communication externe contribue à l'objectif 16 de développement durable (ODD/SDG), plus particulièrement le point 16.6 : « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes ».

Un sujet lié au développement durable, axé sur la mise en place d'institutions efficaces (point 16.6), a été abordé au CNK de septembre 2021. Il portait sur les points phares en rapport avec la communication dans le dernier rapport d'activité du Médiateur fédéral. Les parties prenantes, membres du CNK, ont ainsi eu leur attention attirée sur des bonnes pratiques et des points d'attention en matière d'efficacité des institutions à travers leurs activités de communication et d'information.

Par ailleurs, des informations sur les objectifs de développement durable ont été publiées sur belgium.be.

- L'évaluation du plan d'action 2021 et l'élaboration du **plan d'action 2022** ont permis de se pencher sur le travail déjà accompli et de penser à de nouvelles façons de mieux intégrer le développement durable dans les missions et les politiques de la Chancellerie, ainsi que dans sa gestion interne.

Gestion durable

- Système de management environnemental

La Chancellerie, comme les autres institutions qui possèdent un parc immobilier en Région bruxelloise, est soumise au Plan local d'actions en matière de gestion de l'énergie (PLAGE).

Un coordinateur PLAGE a été désigné et chargé de la gestion de l'efficacité énergétique des bâtiments de la Chancellerie et de l'élaboration d'un plan d'action en vue d'atteindre un objectif chiffré de réduction de la consommation d'énergie dans les trois ans.

La phase d'identification des bâtiments est terminée. La phase de programmation (établissement du cadre énergétique et comptabilité énergétique) a débuté.

- Politique d'achats durables

La Chancellerie est très concernée par l'impact qu'elle peut avoir grâce à sa politique d'achat.

C'est pourquoi elle veille à l'application interne des dispositions de la circulaire du 16 mai 2014 - Intégration du développement durable, y compris les clauses sociales et les mesures en faveur des petites et moyennes entreprises.

La Chancellerie est devenue un « participant actif » du Réseau de concertation stratégique des achats fédéraux. L'un des objectifs de ce modèle d'achats fédéraux, élaboré par le SPF BOSA, est de mettre davantage l'accent sur la durabilité dans les marchés publics.

Le Service Promotion au sein de la Direction générale Communication externe s'est inspiré du 'Guide pour l'organisation d'un événement durable' lors de la préparation des événements qu'il organise.

La limitation de l'impact environnemental des événements est une préoccupation constante de la Chancellerie Premier ministre. Des clauses de durabilité sont systématiquement intégrés dans les cahiers des charges des procédures de mise en concurrence, notamment en ce qui concerne le traitement des déchets, le catering, les aspects liés à la mobilité ou à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Une attention particulière est également accordée à la communication vers les personnes sourdes ou malentendantes. Ainsi, les communications gouvernementales organisées à l'issue des Comités de concertation liés à la crise du coronavirus sont systématiquement interprétées en langue des signes francophone et néerlandophone.

- Alimentation durable

Afin de maintenir le label Cantine Good Food (une fourchette) de Bruxelles Environnement, obtenu le 15 mars 2018, la Cuisine a poursuivi ses efforts pour réduire l'impact environnemental négatif des plats proposés aux clients dans le restaurant, en tenant compte de la satisfaction des clients et des contraintes budgétaires (alternatives végétariennes, pains bio, choix entre différents poissons labellisés MSC, attention accrue pour les fruits et légumes de saison et indication en gras dans le menu, un légume mis en valeur chaque mois par une recette, achat de produits biologiques tels que pain, lait, quinoa, certains légumes... ajout d'une surprise végétarienne dans le menu, participation à la semaine bio, organisation de formations durables...).

En 2021, en raison de la crise sanitaire, les activités du restaurant ont fortement diminué (principalement sandwiches, plats froids ou fermeture du restaurant).

Le personnel de la cuisine s'est toutefois perfectionné en participant à des formations de Bio Wallonie et Good Food Bruxelles.

Sur la base des bons résultats obtenus au cours des deux dernières années, le restaurant a introduit un dossier auprès du Label Cantine Good Food en vue d'une jusqu'à la réouverture normale du restaurant.

- Mobilité durable et parc automobile

La Chancellerie emploie 295 personnes, quel que soit leur statut. Ce chiffre comprend le personnel de la Chancellerie, celui des services créés auprès de la Chancellerie et les membres des organes stratégiques du Premier Ministre et du secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des bâtiments, adjoint au Premier Ministre.

19 membres du personnel (6%) ont bénéficié d'une indemnité vélo et 201 membres du personnel (68%) ont bénéficié d'un abonnement aux transports en commun.

Un contrat de leasing a été conclu pour les quatre véhicules de service de la Chancellerie. Un de ces véhicules est hybride.

Durabilité au Résidence Palace - Centre de presse international (IPC)

Divers efforts ont été fournis pour réduire l'empreinte écologique du centre de presse international Résidence Palace et pour intégrer de plus en plus la durabilité dans les processus et les services.

Début 2021, l'IPC a obtenu le label écologique GreenKey. Dans le cadre du label, l'IPC a notamment publié une déclaration sur la RSE sur son site internet en 2021. Les aspects environnementaux sont systématiquement inclus dans les marchés publics, les accords, les contrats et les achats. Dans ce cadre, la nouvelle concession de catering fixe des exigences spécifiques en matière de durabilité et d'approvisionnement des produits biologiques.

À l'IPC, les appareils défectueux sont également systématiquement remplacés par des appareils plus performants ou dotés d'un meilleur label énergétique. Les services de gardiennage éteignent les lumières dans l'ensemble du bâtiment la nuit et le chauffage est en mode veille dans les locaux vides.

En 2021, un deuxième abri pour vélos a été installé à l'avant du bâtiment.

6.2. SPF Soutien et Appui



(Madame Myriam Bouveroux, membre de la CIDD, et Monsieur Koen Cooreman, suppléant)

La Cellule de Développement durable

La Cellule DD se compose :

- Des représentants officiels du SPF BOSA auprès de la CIDD ;
- De la représentante du service Facility ;
- Du représentant des Services du président et conseiller en prévention ;
- De la représentante du service Communication.
- De la représentante du service Finance ;
- Du représentant du service Achat ;
- Des représentantes du service R&D, pour ce qui concerne la Diversité et Empreva.

Le groupe de travail restreint se réunit 2 fois par mois et, en fonction des sujets, les autres membres sont invités à discuter de certaines thématiques. Des extensions ponctuelles sont également possibles.

Même si ce rapport annuel a pour principal objectif de faire rapport sur les réalisations qui ont eu lieu en matière de développement durable au sein du SPF BOSA, nous ne pouvons pas omettre d'y reprendre également les projets transversaux pour l'Administration fédérale. Il s'agit des projets dont le SPF BOSA prend fréquemment la direction, souvent en collaboration avec l'IFDD.

Les politiques contribuant à un développement durable

Budgétisation sensible au genre

Il s'agit d'un projet qui sera principalement suivi par Finance, au sein du SAI, en collaboration avec la DG B&EP. Le but est de s'engager dans l'intégration de la dimension du genre (« gender mainstreaming ») et de veiller à ce que les ressources puissent être réparties de manière « équitable ». Il s'agit d'un processus de transformation permettant une redistribution durable et plus juste en fonction du genre, mais aussi de l'âge, des revenus, du parcours académique, de la santé, de la mobilité,...

Ce projet a été clôturé et présenté au comité de direction et à l'équipe de management. Il fera l'objet d'un suivi en 2022.

Égalité des genres

- Soutien au réseau Beproud (personnel LGBTI+) ;
- Organisation de 2 sessions top skills pour préparer plus de femmes à des fonctions de management (environ 200 participantes) ;
- Financement d'une formation sur le spectre du genre pour le réseau fédéral Diversité.

Réduction des inégalités

- Les cofinancements de projets de diversité (clôturés) et de postes de travail pour les télétravailleurs avec un handicap (validations officielles des décisions en cours).
- L'organisation de la journée fédérale de la diversité : une manière de sensibiliser et de former davantage de fonctionnaires fédéraux afin qu'ils puissent détecter et combattre les inégalités dans leur contexte/organisation.

Gestion durable

Gestion de l'environnement interne et mobilité

Après la création du SPF BOSA, il a fallu un certain temps pour aligner tous les différents aspects relatifs au développement durable, mais en 2020, nous avons déjà pris des mesures dans la bonne direction et nous avons continué à les développer et consolider en 2021. Une conséquence importante pour la politique de développement durable est dès lors la transposition de ces mesures stratégiques vers la nouvelle organisation, le SPF BOSA, de taille plus importante, ce qui est chose faite actuellement. En 2020, nous avons à nouveau reçu le label Entreprise Écodynamique pour le bâtiment WTC III et en 2021, la certification EMAS s'est achevée et nous avons également obtenu ce certificat. De nombreux aspects relatifs au développement durable y sont ancrés, comme par exemple :

- la détermination d'instructions relatives aux copies (impression recto verso),
- la digitalisation via e-Procurement, au sein de Selor, pour les brochures RH destinées aux nouvelles recrues,
- l'intégration dans les brochures destinées aux nouvelles recrues des aspects de politique environnementale et développement durable, durabilité,
- les achats durables et la politique d'achats,
-

Dans ce cadre, un suivi via des rapports d'audit EMAS avec les aspects de durabilité (conformité légale) est indispensable.

Un deuxième aspect porte sur l'application d'une série de règles en matière de durabilité, conformément à la nouvelle législation dans la Région de Bruxelles-Capitale. Depuis fin 2019, tous les membres du personnel ont pris place au sein du WTC III et ont reçu des explications de notre conseiller en prévention concernant les règles en matière de durabilité. Par ailleurs, une présentation est toujours donnée aux nouvelles recrues, afin qu'elles soient elles aussi familiarisées avec les règles en vigueur au sein du bâtiment. Le règlement interne prescrit des directives concernant l'utilisation (ou la non-utilisation) de petits appareils (percolateurs, radios) et leur gestion durable. Ces appareils ne sont plus autorisés dans le nouveau concept NWOW, mais par contre, il y a des coffee corners mis à disposition pour tous les collaborateurs du SPF BOSA. On y trouve des tasses et des verres afin d'éliminer autant que possible les gobelets jetables / en plastique dans notre organisation.

Un troisième aspect porte sur l'application d'une série de règles environnementales au sein du bâtiment WTC III. Dans ce cadre, il y a lieu de réécrire les procédures en matière de traitement des déchets, stockage et moyens de transport. Ce travail s'est poursuivi en 2021. Les poubelles individuelles ont été supprimées et remplacées par des poubelles à tri. Celles-ci se trouvent dans les deux coffee corners à chaque étage et dans le local photocopieuse. Les équipes de nettoyage en sont informées et chaque type de déchets est emballé dans un sac de couleur différente afin de pouvoir garantir le tri dans la collecte de ces déchets. En 2021, nous avons voulu indiquer clairement quel type de déchets va dans quelle poubelle au moyen de « nudging ».

Un quatrième aspect reste la recherche d'un nouveau système de gestion environnementale. Ici, l'option a été prise de rendre le bâtiment conforme d'un point de vue écologique en termes de systèmes et de conformité légale, et à partir de cette plateforme de demander éventuellement une version révisée d'un certificat. Cela a entre-temps été réalisé et l'entité BOSA peut ainsi de nouveau participer aux différents cycles. Le suivi en la matière se poursuit et les actions requises sont prises à ce sujet.

Un cinquième aspect est le label Entreprise Écodynamique auprès de Bruxelles Environnement, que nous avons donc renouvelé en 2021. En principe, ce label est valable plusieurs années, mais nous tenons malgré tout à le renouveler régulièrement et l'adapter si nécessaire. Le suivi des nombreux aspects de durabilité qui y sont liés reste un point d'attention.

Actions concrètes entreprises :

- Le tri et la collecte sélective des déchets par les différentes sociétés de nettoyage afin que les déchets puissent être collectés correctement pour l'ensemble du WTC III, conformément à la réglementation au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Une concertation a lieu régulièrement avec le responsable de l'équipe de nettoyage pour assurer le suivi et signaler les points qui ne sont pas encore totalement en ordre.
- Comme indiqué dans le plan d'action pour 2021, nous avons réussi à bannir autant que possible les gobelets jetables. Il n'y en a plus que dans les locaux PC, où se rendent de nombreux candidats. Pour les événements et les salles de réunion, nous avons prévu des verres et des tasses, ainsi que des bouteilles en verre d'eau plate et pétillante. Les bouteilles en plastique ont donc été remplacées par des bouteilles en verre réutilisables portant le logo du SPF BOSA.
- Un autre point d'action était le « verdissement » du parc automobile. Des voitures électriques seront prévues pour les nouveaux DG qui sont entrés (ou qui entrent) en service. L'installation de bornes de recharge a été demandée à la Régie des Bâtiments, mais nous attendons encore des réponses concrètes. Les 3 voitures de service actuelles dont nous disposons au sein du SPF BOSA seront remplacées à terme afin que ces véhicules de service répondent aux normes d'émission. Ici, nous examinons également avec d'autres services publics dans les environs dans quelle mesure nous pouvons opter pour des voitures partagées. La possibilité de louer ou d'acheter des vélos électriques est encore à l'étude. Ce point est repris dans le projet des Mobility Managers.
- De plus, un bike project a été lancé, où nous voulons sensibiliser davantage de personnes encore à utiliser le vélo pour de courtes distances. Dans ce cadre, nous avons également cherché à améliorer l'infrastructure existante. C'est chose faite depuis fin 2021 : un plus grand espace a été prévu dans le garage du WTC III pour garer les vélos dans un environnement sécurisé. Il était prévu d'entreprendre des actions pour amener plus de collègues à se mettre en selle, en organisant par exemple des promenades à vélo. Parallèlement à toutes ces mesures, il importe également d'associer les cyclistes actuels à certaines actions afin de bénéficier de leur expertise. Mais le coronavirus a également eu un impact ici, empêchant la mise en place des actions. Fin 2021, une enquête a été réalisée à propos du plan de déplacements d'entreprise. Les résultats sont examinés par le conseiller en prévention au sein des organes de concertation nécessaires.
- En 2021, nous avons intégré le projet pilote de la SNCB relatif à l'abonnement Flex. Quelque 300 collaborateurs de BOSA l'utilisent déjà. Toutes les remarques et recommandations sont recueillies au sein de Facility et un retour d'information est envoyé à la SNCB.

Marchés publics durables

En ce qui concerne les achats durables au sein de l'Administration fédérale, notre service Procurement suit les lignes directrices de la loi du 17 juin 2016 concernant le respect du droit environnemental (ainsi que du droit social et du droit du travail) dans les conditions d'accès aux marchés. Pour les marchés publics avec publicité européenne, le respect de ces droits environnemental, social et du travail est de facto inévitable. Il est intégré dans les modèles de spécification disponibles pour les acheteurs sur le site web.procurement.be. En outre, l'application des critères de sélection et d'attribution doit se faire en conformité avec le marché sur la base d'une approche cohérente du segment d'achat. Pour ce faire, nous utilisons les bonnes pratiques mises au point par l'IFDD, qui ont été révisées comme précisé ci-avant. Pour définir des prescriptions techniques qui tiennent compte du développement durable, les acheteurs sont en outre encouragés à utiliser les fiches de l'IFDD.

Dans le cadre de la note politique fédérale relative aux marchés publics/achats 2021-2023, le centre de services pour les marchés publics a identifié et élaboré divers points d'action en collaboration avec l'IFDD.

Programme d'action sur la consommation rationnelle de l'énergie

Depuis 2019, chaque service public ayant un bâtiment dans la Région de Bruxelles-Capitale est tenu de satisfaire à une série d'obligations liées à la consommation d'énergie. Pour le WTC III, cela signifie concrètement que les différents occupants (outre BOSA, il y a aussi BELSPO, le Moniteur belge et le SPF Finances par exemple) doivent désigner un coordinateur PLAGE. En 2020, un coordinateur a été désigné pour le SPF BOSA, lequel examinera avec les autres services au sein de l'organisation les moyens d'améliorer encore la consommation d'énergie dans le bâtiment.

Cela signifie que le responsable PLAGE de BOSA ne doit pas seulement tenir compte des besoins et des possibilités de son organisation, mais qu'il doit aussi être en concertation permanente avec les autres utilisateurs du bâtiment. De nombreux éléments en matière d'énergie sont en effet communs à l'ensemble du bâtiment. En 2021, nous devons définir les objectifs en collaboration avec la Régie des Bâtiments. En raison du coronavirus, Bruxelles Environnement a reporté la formalisation de ces objectifs pour le bâtiment WTC III.

Sensibilisation

L'un des points d'action de 2020 pour 2021 était la sensibilisation de nos collaborateurs. Nous avons régulièrement répété les règles existantes afin de rappeler à nos collaborateurs que les petits gestes permettent d'entraîner de grands changements. Il peut s'agir de trier les déchets, d'éteindre les lumières ou de déconnecter différents appareils.

6.3. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement



(Madame Moïra De Groote, membre de la CIDD, et Filip Zivkovic ,suppléant)

Le développement durable reste fortement ancré dans la politique étrangère et de développement belge, notamment à travers le suivi donné à l'Agenda 2030 pour le développement durable et aux ODD. Cet engagement se concrétise autour de deux axes: assurer la coordination nécessaire entre les différents acteurs impliqués d'une part, et des actions concrètes d'autre part.

Les politiques contribuant à un développement durable

Coordination

À travers les mécanismes de coordination existants gérés par le SPF Affaires étrangères, tels que les consultations «CoorMulti» et de la DGE, des positions coordonnées belges sur le développement durable sont déterminées au niveau européen (groupe de travail du Conseil de préparation Agenda 2030) et multilatéral. Grâce à ces mécanismes, toutes les autorités compétentes, tant fédérales que fédérées, sont entièrement associées à ce dossier, y compris en ce qui concerne les préparatifs du Forum politique de haut niveau des Nations unies pour le développement durable (HLPF), de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement et des groupes de travail de l'UE. Les réunions du Coormulti permettent également l'échange d'informations sur l'état actuel des choses et laissent la place à l'apport de la société civile au sens large.

Actions concrètes & politique

En ce qui concerne la dimension extérieure de notre politique de développement durable, nous restons attachés à une coopération forte avec les pays les plus vulnérables, tels que les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires (PEID). Ce faisant, nous continuerons à promouvoir pleinement l'angle d'approche des droits dans nos pays partenaires et à nous concentrer sur les groupes les plus vulnérables, en accordant une attention particulière à la dimension de genre et au renforcement de la société civile. La démocratisation, le respect des droits de l'homme, l'attention portée à la situation des femmes et des enfants et la bonne gouvernance sont au cœur de cette démarche, tout comme la volonté politique et le respect des engagements mutuels qui ont été pris. En outre, des efforts sont également déployés pour soutenir une croissance économique durable et inclusive, un entrepreneuriat durable et la création d'emplois. Des efforts sont également déployés pour établir un cadre multilatéral fort, en application de l'Accord de Paris, pour limiter efficacement le réchauffement climatique à 1,5°C et accroître la résilience des pays vulnérables aux conséquences du réchauffement climatique. Les ODD 1 (pauvreté), 3 (santé), 5 (genre), 8 (croissance inclusive et travail décent), 12 (production et consommation durables), 13 (action pour le climat), 16 (sociétés pacifiques et inclusives) et 17 (partenariat) sont très importants à cet égard. Parmi les exemples d'actions concrètes, citons le rôle de pionnier que nous assumons avec l'initiative She Decides, en défense de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR) des femmes et des filles (ODD 5) et la Charte belge des ODD dans laquelle le travail s'articule autour de partenariats multi-acteurs sur des thèmes tels que la santé, les énergies renouvelables, la numérisation et l'agriculture.

Le SPF Affaires étrangères reste également activement impliqué dans l'élaboration du Plan d'action national belge « Entreprises et Droits humains », dont la préparation est coordonnée par le groupe de travail Responsabilité sociétale de la CIDD. Après le premier plan en 2017, les directions B3 et M3 ont principalement pris en charge le suivi des actions concernant notre SPF. Le SPF Affaires étrangères apportera une contribution importante au tableau de bord concernant l'élaboration du PAN 2. Par ailleurs,

M3 suit les négociations relatives à un instrument juridiquement contraignant autour du thème « Entreprises et droits de l'homme » au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Le « travail décent » est un point d'attention important pour le ministre de la Coopération au développement. Les projets "Beyond Chocolate" et "Beyond Food" accordent une attention particulière aux chaînes de valeur durables pour un certain nombre de matières premières, y compris l'interdiction du travail des enfants et la prévention de la déforestation. Une attention particulière est accordée au travail décent à travers la poursuite du dialogue belge sur la protection sociale universelle (2018), l'application de la loi belge sur la coopération au développement de 2013 et la représentation auprès de l'OIT et de la Banque mondiale (en collaboration avec le SPF Emploi) pour le « Programme phare Socles de protection sociale » .

La DGD surveille la cohérence des politiques compte tenu des interrelations entre les différents ODD et la nécessité d'éviter la réflexion en silos. En 2019-2020, elle a commandé une étude d'appui aux politiques intitulée "Les ODD comme boussole". L'objectif de cette étude participative était de déterminer dans quelle mesure l'Agenda 2030 forme et peut guider la coopération belge au développement. L'étude s'est concentrée sur trois principes clés qui sous-tendent les ODD, à savoir Leave No One Behind (LNOB), les interconnexions, et les partenariats multipartites (MSP). Dans un guide pratique, dont la version finale a été mise en ligne en mars 2021, le projet a identifié et regroupé toute une série d'outils pratiques pouvant être utilisés par les acteurs de la coopération belge au développement pour tenir compte des principes ci-dessus.

Le service Climat et Environnement (MD8) porte une attention particulière au pilier environnemental de l'Agenda 2030 et aux ODD sur le climat et la biodiversité. Le but est de porter la contribution annuelle à la finance climatique à environ 100 millions d'euros. Par exemple, des contributions annuelles de 20 millions d'euros ont déjà été versées au Fonds vert pour le climat (pour la période 2019-2023) et de 15 millions d'euros au Fonds pour l'environnement mondial (pour la période 2018-2022). Le Fonds pour les pays les moins avancés pouvait compter sur une contribution de 15 millions d'euros en 2021. Dans la coopération gouvernementale pour le climat, des programmes ont été identifiés en 2021 pour 15 millions d'euros à dépenser sur 4 à 5 ans. En termes de coopération gouvernementale, nous visons la mise en œuvre effective du premier Portefeuille Thématique Climat au Sahel par Enabel (dans 4 pays : Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger + un volet régional) de 2022 à 2026. Des subventions supplémentaires seraient également attribuées à des projets visant à aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique, pour un montant supplémentaire de 12,5 millions d'euros par an pendant les 3 prochaines années (2022, 2023, 2024).

La préparation de la participation belge au HLPF est également suivie par le service. En outre, le groupe de travail du conseil WP Agenda 2030 vise à intégrer les ODD dans le plan de travail de la Commission.

Un agent du SPF Justice détaché au sein du service M4 suit la problématique du trafic illégal d'espèces sauvages. Par ailleurs, le Service du droit international (J3) travaille avec MD8 autour d'un projet sur l'écocide. Des consultations ont déjà eu lieu entre les différents services concernés et la représentation permanente de la Belgique auprès de la Cour pénale internationale de La Haye.

D'autres actions extérieures de notre SPF se reflètent dans le Plan fédéral de développement durable adopté par le gouvernement le 1^{er} octobre 2021. Par exemple, le SPF Affaires étrangères (Direction M2) collabore avec le Centre national de crise sur le Sendai Framework for disaster risk reduction (2015-2030). La DGE suit de près les projets européens cités, en collaboration entre autres avec la Représentation permanente auprès de l'Union européenne (ex. Green Deal, Fit for 55 - pour lequel un membre du personnel a même été détaché auprès de l'UE-), la Farm to Fork stratégie, la stratégie forestière et la stratégie biodiversité. Il existe de nombreux liens avec d'autres domaines politiques européens, tels que la politique commerciale, l'autonomie stratégique et la résilience, l'agriculture, l'environnement et la santé.

Gestion durable

Alimentation saine et responsable

En ce qui concerne le **restaurant**, il existe une coopération avec une entreprise externe qui non seulement achète localement, mais travaille également avec des fournisseurs locaux du monde entier, pour les légumes, les fruits, la viande, les produits laitiers et les produits frais de pâtisserie et boulangerie. La collaboration avec une firme externe a pour bénéfice de :

- s'assurer, dans la mesure du possible, que les allégations nutritionnelles des fournisseurs et des fabricants (telles que "faible teneur en sel") sont conformes aux exigences légales ;
- s'assurer que les spécifications des produits contiennent des informations nutritionnelles complètes ;
- nous fournir des informations nutritionnelles, si elles sont disponibles et pertinentes, conformément à la réglementation applicable.

Ainsi, le SPF porte également une attention active à une alimentation saine pour ses collaborateurs.

En général, plus de 60 % des fruits et légumes proviennent d'Europe. 80% des légumes de notre gamme sont d'origine belge ou des Pays-Bas. En plus des fruits exotiques préférés comme les bananes, les kiwis et les ananas, nous aimons promouvoir les fruits qui viennent de notre région, comme les pommes, les poires et les fraises. Les légumes surgelés et les produits à base de pommes de terre proviennent principalement du Westhoek, leader européen des légumes surgelés. De cette manière, l'attention est portée non seulement à l'environnement, mais aussi à la cohésion sociale : après tout, les filières régionales qui créent de la valeur ajoutée fournissent des emplois durables et locaux.

Un certain nombre de produits Fairtrade font partie de l'assortiment standard de la cafétéria du SPF. Les bananes et autres fruits exotiques que nous proposons portent le label de qualité Rainforest Alliance, synonyme de bonnes conditions de travail et d'un impact limité sur l'environnement. Ainsi, le SPF contribue à une amélioration durable des revenus et du niveau de vie des producteurs des pays du tiers monde.

Le SPF Affaires étrangères est également attentif au bien-être animal. Les critères de sélection des fournisseurs incluent l'attention à la santé, les soins quotidiens, la qualité du logement et les éventuelles procédures de transport et d'abattage. Nous nous approvisionnons en bœuf auprès d'un fournisseur qui élève les animaux lui-même. Cette intégration verticale n'est pas seulement meilleure pour l'environnement ; elle facilite également la traçabilité et donc le suivi du bien-être animal.

Mobilité douce

En matière de mobilité, en 2021, 799 abonnements SNCB, pour faire la navette en train entre leur domicile et lieu de travail, ont été délivrés aux agents de l'administration centrale, dont des abonnements combinés, 324 pour la STIB, 16 pour De Lijn et 1 pour la société wallonne de transport TEC. 32 utilisateurs de vélos ont demandé une allocation vélo en 2021. Le SPF Affaires étrangères dispose également de 2 vélos électriques et de 2 vélos ordinaires disponibles à l'administration centrale pour les déplacements professionnels. En 2021, 6 véhicules de service hybrides ont été achetés. Une réduction du nombre de places de stationnement pour voitures est prévue de 496 à 439. De plus, 147 nouvelles places de stationnement pour vélos sont prévues, dont 12 pour les visiteurs et le reste pour le personnel.



Pour les postes à l'étranger, on prévoit un remplacement progressif des véhicules de service à moteur à combustion par des voitures électriques ou hybrides, dans le cadre du projet dit « Green Fleet » (dans la mesure où les conditions de vie locales le permettent). Un logo a été spécialement conçu à cet effet en collaboration avec S&C : « La Belgique se met au vert ». Dans une première phase, 18 de ces véhicules ont été mis en service par les postes en 2021 et il y en aura 20 d'ici 2022. L'administration centrale encourage également l'utilisation du vélo pour les déplacements des agents en poste. Par exemple, le poste peut décider de manière autonome

d'acheter des vélos (électriques) dans le cadre du budget alloué. Un certain nombre de postes ont déjà été reconnaissants de pouvoir profiter de cette opportunité.

Information et sensibilisation du personnel

En matière de communication, la Direction Stratégie et Communication (S&C) apporte son soutien à la politique de développement durable du SPF de différentes manières. Pour les collaborateurs, l'actualité est diffusée via l'outil « Newsbox », disponible en français et en néerlandais, réalisant de la sorte la digitalisation complète de la communication interne. La couverture va de l'utilisation d'aliments bio à la crèche, à la gamme de produits Fairtrade à la cafétéria, en passant par l'attention de notre SPF à l'origine durable de ces produits, ou encore à l'achat de voitures ou de vélos électriques par les postes ou l'administration centrale.

La communication externe s'étend sur différents supports. Le site web du SPF Affaires étrangères est la principale source d'information. Des adaptations sont en cours pour répondre aux exigences du label « Any Surfer », garantissant l'accessibilité à tous de notre site internet, tant sur le plan technique que sur le contenu :

- Technique : le logiciel vocal utilisé par les personnes aveugles et malvoyantes pourra 'lire' sans problème le futur nouveau site web. Le site sera également plus facile à consulter sur les appareils mobiles.
- Contenu : les textes du nouveau site Internet sont rédigés dans un langage clair et sans ambiguïté afin d'être compris par le plus large public possible. A cet effet, S&CO a assuré que la communication du SPOC pourrait suivre une formation 'Ecrire pour le web' en 2021.

De plus, une étude d'utilisabilité a été réalisée avant le développement du site et des tests UX sont également effectués pendant le projet pour rendre le tout aussi convivial pour l'utilisateur final. Les sites Internet des postes, qui seront mis à jour après le site général, suivront également les consignes d'accessibilité.

En outre, les canaux des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) sont utilisés pour promouvoir des actions sur la durabilité (par exemple, World Earth Day, World Water Day). Ces messages sont souvent diffusés via les comptes personnels du personnel du SPF. Le SPF tente également via ses podcasts de toucher son public avec des messages sur la durabilité, y compris en matière politiques (Benelux, Europe...)

Les différents abonnements aux journaux des postes et de l'administration centrale sont également numérisés au maximum.

Achats durables

- Lors de l'achat de cadeaux d'affaires, un critère de durabilité est exigé ;
- Seul du papier conforme aux normes FSC est utilisé ;
- Pour les textiles, des écolabels tels que OEKOE-TEX ;
- Dans la mesure du possible, des matériaux recyclables et/ou biodégradables sont utilisés ;
- L'accent est mis sur les articles durables, comme les bouteilles d'eau réutilisables ou les gobelets en bambou réutilisables ;
- L'achat de roll-ups ou de toiles de fond pour des événements ponctuels (ex. bannières SDG) est évité.

Des logos plus généraux (sceau de l'État ou « Belgique ») sont utilisés, de sorte que les produits peuvent également être utilisés à d'autres fins après la fin d'une campagne ou d'un événement.

Les achats de biens mobiliers, tels que le matériel de bureau, sont effectués en commun via le SPF BoSa par contrat gouvernemental. Dans le cas des marchés publics gérés par le SPF Affaires étrangères, des critères autres que le prix, tels que la durabilité et la qualité, peuvent jouer un rôle dans l'attribution jusqu'à un maximum de 50 %.

Evénements durables

En ce qui concerne les événements, la direction du Protocole (P) travaille toujours en collaboration avec des fournisseurs belges locaux du quartier, qui ont souvent le certificat de « fournisseurs de la Cour de Belgique ». Nous travaillons également avec des compagnies de limousines locales pour le transport de VIP et VVIP. Les critères de la CIDD pour l'organisation durable des événements sont connus.

Gestion environnementale

L'accent est mis sur le « verdissement » du portefeuille immobilier du SPF. La Direction des Bâtiments, Logistique et Marchés Publics (P&O5) en est le chef de file. Le budget de ce « verdissement » à l'étranger triplera en 2022 par rapport à 2021. Les projets comprennent le remplacement des lampes par des lampes économes en énergie, l'installation de vannes thermostatiques, le remplacement des installations de climatisation par des modèles plus économes en énergie, l'installation de panneaux solaires pour les postes dans les zones ensoleillées et de brise-soleil comme isolation, remplacement des anciens appareils électriques par de nouveaux appareils économes en énergie, tout comme les anciennes chaudières de chauffage, remplacement des fenêtres par du double vitrage et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les interventions prévues dans le portefeuille immobilier sont aussi une excellente occasion pour les entreprises belges d'exposer leur savoir-faire à l'étranger.

Il existe une personne de contact pour les groupes de travail sur la gestion environnementale interne (en collaboration avec Bruxelles Environnement pour les bâtiments à Bruxelles) et les achats durables. En ce qui concerne l'environnement, la procédure de renouvellement du permis d'environnement est presque terminée. Cela inclut une modification du nombre de places de stationnement (cf. supra). Les néons des parkings et des escaliers de secours d'Egmont I ont été remplacés par des lampes LED économes en énergie.

De plus, l'infrastructure de l'Administration centrale a été rendue plus agréable pour les membres du personnel. Une grande maintenance décennale du groupe électrogène est en cours. Le dégraissant du restaurant a été réparé, les fuites réparées et le contrat d'entretien renouvelé. Deux salles ont été entièrement rénovées pour recevoir les visiteurs dans un cadre agréable : la salle de presse DR08 et la salle d'attente du cabinet des Affaires étrangères. Le SPF Affaires étrangères n'étant qu'un utilisateur des bâtiments, et non un locataire ou un propriétaire, l'accord de ces acteurs est également nécessaire pour pouvoir mettre en œuvre des interventions structurelles qui augmentent la durabilité.

Lors des déménagements diplomatiques, tous les efforts sont faits pour expédier les meubles et autres biens mobiliers destinés aux postes en même temps que les effets mobiliers des agents qui déménagent. Cela permet non seulement de réduire les coûts, mais également d'éviter une charge supplémentaire sur l'environnement due au double transport. Les meubles, objets d'art et autres biens mobiliers appartenant au SPF sont, dans la mesure du possible, restaurés, recyclés ou affectés à une nouvelle destination.

Bien-être du personnel

En ce qui concerne le bien-être des membres du personnel, le service Bien-être du SPF Affaires étrangères (P&O4) veille à l'utilisation de produits d'origine biologique dans la crèche.

Au niveau du management, un coordinateur de gender- mainstreaming (et une remplaçante) ont été nommés. La dimension genre et diversité dans la politique du personnel du SPF est également suivie de près par un responsable (avec back-up) au sein de la direction du personnel et de l'organisation. Ces deux fonctions font partie des objectifs du plan d'action du SPF.

6.4. SPF Intérieur



(Madame Sandrine Honnay, membre de la CIDD, et Madame Chloé Bourdon, suppléante)

Activités de la cellule Développement durable

La Cellule Développement Durable est un Réseau de Développement Durable (Réseau DD) au sein du SPF Intérieur. Sa création remonte à janvier 2011.

Ce réseau est composé du coordonnateur DD, du service DD, d'un responsable de la politique d'achat, d'un responsable de la politique environnementale, d'un responsable du service Budget, d'un responsable de la Communication ainsi que des responsables DD de différentes entités du SPF Intérieur.

Le poste de coordonnateur Développement Durable pour le SPF Intérieur est occupé par le chef du service Développement durable au sein de la Direction d'encadrement P&O-Facility et plus spécifiquement, dans la Division Gestion facilitaire et des Bâtiments.

Le Réseau s'inscrit dans une optique de soutien transversal. Ce soutien s'ajoute aux volontés personnelles déjà convaincues de l'importance des enjeux et présentes dans les différentes directions.

Le Réseau examine les besoins et les opportunités au sein du SPF Intérieur et propose ensuite des actions ponctuelles ou transversales de façon à conjuguer une coordination pour le SFP Intérieur et une latitude propre à chaque entité, à ses propres réalités et dès lors ses besoins spécifiques.

Le plan annuel DD est élaboré par le Réseau DD en concertation avec le Comité de direction. En 2021, la majorité des actions qui étaient programmées ont dû être postposées et n'ont pas encore été menées à bien en raison des conditions sanitaires. Elles ont été adaptées ou modifiées, le plus souvent vers une version numérique.

A côté des sensibilisations classiques relatives par exemple à la semaine de la mobilité (tant digitale que concrète par le biais d'affiches et d'informations dans les bureaux), le Réseau DD a fait en sorte que le SPF Intérieur entretienne avec ses collaborateurs un lien étroit via des communications et sensibilisations digitales concernant notamment les différents aspects du DD. Ainsi, l'année 2021 a été notamment consacrée à retravailler les informations relatives au DD sur notre intranet et la mobilité durable est restée au centre de nos activités.

Les membres du Réseau ont mis à profit la diversité des offres disponibles en modules courts ou sous forme de webinaires durant l'année 2021 afin d'élargir leurs connaissances et d'ouvrir leur vision à d'autres modes de fonctionnement. A cela s'ajoutent des événements toujours riches en matière tels le Forum SDGs 2021, les formations organisées par Bruxelles Environnement en mobilité ou énergie, la formation de Bruxéo sur le changement de mentalités dans la gestion des énergies, Hera Awards, marchés publics durables, GoodFood speeddating. Pour augmenter son réseau, favoriser l'échange de bonnes pratiques et l'offre de formations relatives au DD, le SPF Intérieur a décidé de rejoindre The Shift dès 2022.

La volonté de construire des collaborations avec des Entreprises de Travail Adapté reste présente, notamment pour certaines réceptions ou certains achats. Des études de marché ont déjà été réalisées mais n'ont pas pu se concrétiser eu égard à la situation sanitaire. Nous espérons pouvoir avancer sur ce sujet au cours de l'année 2022.

Politiques contribuant à un développement durable

L'une des missions du SPF Intérieur est la préparation et l'exécution de la politique du ministre fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur dans le domaine de la sécurité (ordre public et prévention, secours à la population et gestion de crise). Cette mission participe au SDG 11 : Villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Et plus particulièrement la cible 11.b : D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

L'année 2021 a malheureusement donné une grande part à la gestion de crise, et plus particulièrement la crise Covid et les inondations. Le NCCN (Centre de crise National) et la Protection civile (Direction générale Sécurité civile) ont été très actifs dans ces deux crises ainsi que détaillé ci-après.

Pour permettre au citoyen de demander de l'aide plus facilement et plus rapidement en cas de recours aux pompiers pour des situations ne mettant pas la sécurité des personnes en péril, la Direction générale Sécurité civile a mis en place le guichet électronique 1722.be.

Toujours dans le cadre de sa mission relative à la sécurité (ordre public et prévention, secours à la population et gestion de crise), deux actions sont à souligner dans le cadre du SDG 16 : Paix, justice et institutions efficaces : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. En 2021, la Direction générale Sécurité civile a fait, dans le cadre de la semaine de la sécurité, une campagne d'information sur le danger de feu lié à la recharge des gsm, tablettes et smartphones. En plus de ses missions quotidiennes, la Direction générale Sécurité et Prévention continue à prôner et soutenir la sécurité lors des matches de football, notamment par le biais du Fonds Jo Vanhecke.

1. Secours et aide à la population et gestion de crise

Lorsqu'une situation d'urgence nécessite une gestion au niveau national (ce qui mène au déclenchement de ce que l'on appelle une « *phase fédérale* »), c'est le ministre de l'Intérieur qui prend la coordination stratégique de la crise en main. Le ministre de l'Intérieur est épaulé dans cette tâche par **le Centre de crise National (NCCN)** et par différents organes de crises (la cellule d'évaluation, le comité de coordination fédéral, la cellule d'information, ...). Dans le cadre d'une gestion de crise nationale, le NCCN est responsable de la coordination multidisciplinaire, offre un soutien à ses partenaires de crise (Disciplines, SPF, Gouverneurs, Bourgmestres, ...) et coordonne l'alerte et l'information à la population.

La Protection civile (Direction générale Sécurisé civile) est un service de secours fédéral qui vient en aide à la population lors de catastrophes. Ses équipes interviennent avec des moyens spécialisés pour renforcer l'action des pompiers de la police et des autres autorités (gouverneurs, bourgmestres...).

284 agents professionnels répartis dans deux unités opérationnelles (Crisnée & Brasschaat) mènent des opérations sur l'ensemble du territoire belge et à l'étranger. La Protection civile peut aussi compter sur des volontaires pour renforcer ses capacités d'intervention.

Elle intervient à la demande du ministre de l'Intérieur, d'un gouverneur, d'un bourgmestre, des pompiers ou de la police.

Son logo reconnu internationalement symbolise la sécurité et l'équilibre dans le chaos.



Le triangle représente l'équilibre, le bleu la sécurité et la protection.

Le cercle orange fait allusion à une boule de feu, il est le symbole du chaos.

Les inondations de la mi-juillet 2021

Dans le cadre de la crise des inondations, le NCCN a endossé son rôle de coordinateur en mettant en place les structures de gestion de crise afin de renforcer la coordination des moyens disponibles, mais aussi pour coordonner la gestion de l'impact des inondations sur un certain nombre de secteurs stratégiques.

En organisant et en présidant, plusieurs fois par jour, les réunions du Comité de coordination Fédéral (COFECO), le NCCN a réuni les partenaires nécessaires et permis d'avoir une vue complète de la situation. Le NCCN a également pris en main la coordination du Hub Logistique National (NatLogHub) et veillé la préparation de la phase de rétablissement.

A la levée de la phase fédérale (le 26 juillet 2021), le NCCN a repris un rôle de soutien et d'appui des autorités locales et régionales et a participé activement à la mise en place de la Cellule d'Appui Fédérale (CAF) en y apportant ses moyens et son expertise en gestion multidisciplinaire, notamment en mettant à son service le Hub Logistique National.

Dès le 13 juillet 2021, la Protection civile s'est pleinement engagée pour venir en aide aux autorités locales et aux victimes des inondations.

Au plus fort de la catastrophe, ce sont les opérations de sauvetage par bateau des habitants des zones inondées (FRUB - Flood Rescue Using Boats), mais aussi de pompage et d'endiguement qui ont monopolisé les professionnels et volontaires des unités de Crisnée et Brasschaat. Des officiers de la Protection civile étaient présents dans les diverses cellules de crise mises en place aux niveaux communal, provincial ou fédéral.

Par la suite, les opérations se sont notamment concentrées sur la recherche des personnes disparues, en soutien à la Police fédérale (Cellule des personnes disparues) et c'est dans les infrastructures de l'unité de la Protection civile à Crisnée que les équipes du DVI (Disaster Victim Identification) de la Police fédérale ont procédé à l'identification des victimes

Par ailleurs, lorsque les eaux se sont retirées et que l'ampleur des dégâts a été constatée, il était évident que le travail de la Protection civile était loin d'être terminé. La Protection civile a donc déployé dans plusieurs communes sinistrées ses engins de génie civil (grues, pelleteuses, conteneurs d'évacuation, etc.) pour le déblaiement de tonnes de débris.

La Protection civile a ensuite mis ses capacités opérationnelles à la disposition de la Cellule d'appui fédérale (CAF) chargée, depuis le 5 août 2021, de coordonner les moyens fédéraux avec ceux des autorités wallonnes afin de réhabiliter les zones sinistrées.

Dans cette phase de rétablissement/réhabilitation des zones sinistrées, les professionnels et volontaires des deux unités, Crisnée et Brasschaat, se sont mobilisés pour déblayer les amoncellements de débris laissés sur les routes, livrer du mobilier et des conteneurs de bureau pour les administrations communales, évacuer les déchets, gravats et autres électroménagers hors d'usage, curer des cours d'eau ou pomper les citernes à mazout remplies d'eau dans les habitations des sinistrés, dans les écoles et établissements publics.

Un officier de la Protection civile participait à chacune des réunions dédiées à coordonner les actions des différents services fédéraux. Sur le terrain, pompiers, militaires, policiers et agents de la Protection civile ont travaillé à la réhabilitation des zones sinistrées depuis le bus de commandement de la Protection civile (bus PC-Ops). Ce bus permet de gérer en temps réel les différentes actions de l'ensemble des acteurs.

La pandémie de Covid-19

Dans le cadre du Covid-19, le NCCN remplit le rôle de coordinateur depuis le début de la crise et l'assume toujours actuellement puisque la phase fédérale n'a pas encore été levée. À titre d'exemple, l'on peut mentionner, en autres, que le NCCN a organisé plus d'une centaine de réunions du comité de coordination fédéral (COFECO) et des réunions avec les Gouverneurs de province, a offert son appui dans la rédaction des arrêtés ministériels (arrêtés royaux depuis le 28 octobre 2021) et de la FAQ, a communiqué les mesures à la population et répondu aux questions des citoyens, ...

Fin octobre 2020, le SPF intérieur a mis en place le Hub logistique national, un partenariat regroupant la Protection civile, la Défense et les zones de secours, avec le soutien du NCCN. Cet outil a permis aux institutions et services, tels que les hôpitaux, maisons de soins et de repos ou centres de test, d'introduire leurs demandes de soutien logistique via une plateforme électronique unique. Il a fonctionné dans le cadre de la pandémie de Covid-19 jusqu'en avril 2021. Par la suite, ce soutien étant devenu moins nécessaire, la nécessité d'une coordination et la tenue des réunions à cet effet s'est progressivement estompée.

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, la Protection civile était responsable de la coordination générale du Hub qui fonctionnait suivant le principe de subsidiarité. Plusieurs fois par semaine, lors d'une réunion en ligne, les différents partenaires du Hub examinaient de quelle manière ils pouvaient répondre aux demandes introduites par les provinces. Si une réponse pouvait être apportée au niveau local, cette solution était privilégiée. Si ce n'était pas le cas, les partenaires du Hub analysaient les besoins formulés dans les demandes afin de trouver des solutions qui correspondent au mieux à ces différents besoins tout en utilisant de façon optimale les moyens dont le Hub disposait, éventuellement après une reconnaissance de la situation sur place. Si les moyens du Hub s'avéraient insuffisants, le secteur privé pouvait aussi être sollicité.

Dès le début de la pandémie, en tant que service d'intervention responsable du soutien logistique (Discipline 4), la Protection civile a pris part, aux niveaux provincial et fédéral, à la coordination des actions entreprises dans la lutte contre la pandémie. Elle a fourni son expertise lors des différentes réunions interdépartementales et multidisciplinaires du COFECO (le Comité fédéral de coordination mettant en œuvre les décisions stratégiques dans la gestion de la crise) et des comités de coordination provinciaux. Sur le terrain, la Protection civile travaille toujours en étroite collaboration avec les autres services de secours et d'urgence ainsi qu'avec les autorités locales.

En 2020 et 2021, à la demande des autorités fédérales ou provinciales, la Protection civile a été mobilisée à plusieurs reprises pour transporter des masques buccaux et autres équipements de protection individuels (EPI) vers les lieux de stockage et les utilisateurs finaux.

La Protection civile est d'abord intervenue dans les maisons de repos et de soins (MRS) pour y dispenser des conseils auprès du personnel afin de prévenir la propagation du coronavirus.

Dans le courant 2021, tout comme en 2020, à la demande des gouverneurs de province, la Protection civile a de plus organisé des "cohortages" dans les MRS. L'objectif de ces opérations est de séparer les résidents porteurs du coronavirus et ceux testés négativement, afin de limiter les risques de contamination. Les résidents testés positivement sont installés dans une autre aile ou un autre étage de l'établissement aménagé spécialement pour les accueillir. Après avoir revêtu leur équipement de protection (salopette intégrale, bottes, masque FFP2, gants et lunettes), les opérationnels de la Protection civile déménagent les effets personnels des résidents, ainsi que leur mobilier. Ce qui permet aux résidents de conserver un environnement familial. Après le déménagement, ils procèdent à la désinfection des lieux libérés.

Dans les MRS, la Protection civile a encore assisté les pompiers et l'armée, qui y organisaient également des "cohortages", en procédant à leur décontamination après chaque intervention.

Le guichet numérique 1722.be

En cas de dégâts causés par des intempéries et lorsqu'aucune vie n'est en danger, le citoyen peut demander l'assistance des pompiers via le numéro de téléphone 1722 activé par le SPF Intérieur.

Le numéro de téléphone 1722 est activé quand l'IRM émet un code jaune, orange ou rouge en raison de risques d'orages, de fortes précipitations ou de tempête. Lors des pics d'appels au 1722, ce numéro peut toutefois être difficilement joignable. Ce qui entraîne des temps d'attente au téléphone.

Depuis début juillet 2021, le guichet électronique [1722.be](https://www.1722.be) offre une solution afin d'éviter de telles situations. Le numéro 1722 reste néanmoins accessible lors d'intempéries.

Chaque demande introduite par le biais du guichet électronique est directement envoyée à la zone de secours compétente.

Les demandes introduites via l'e-guichet sont traitées par les pompiers de la même façon que les demandes effectuées lors d'un appel au 1722.

2. La prévention

La Quinzaine de la sécurité 2021

La Direction générale Sécurité civile a focalisé sa Quinzaine de la Sécurité 2021 sur les réflexes à adopter pour recharger les batteries de smartphone, laptop ou tablette en toute sécurité avec une campagne intitulée : [GSM, tablette, laptop : tout peut partir en fumée !](#)

Les batteries sont pleines d'énergie. Pratique, mais elles peuvent aussi être une source de dangers. Les batteries, leurs chargeurs et câbles peuvent en effet prendre feu et provoquer un incendie. Afin d'éviter ce risque, des conseils ont été dispensés au citoyen pour recharger en toute sécurité

Les visuels, dont des [vidéos](#), de la campagne font référence à une pratique répandue chez les jeunes qui rechargent leur smartphone ou leur tablette sur leur lit durant la nuit ou se filment pendant leur sommeil. Pourquoi recharger ses batteries la nuit est-il aussi dangereux ? Lorsque nous dormons, nous ne sentons pas la fumée et nous sommes moins alertes face à un danger potentiel.

Le Fonds Jo Vanhecke

Créé au sein de la Fondation Roi Baudouin avec le soutien de la Cellule Football de la DG Sécurité & Prévention du SPF Intérieur, le Fonds Jo Vanhecke soutient chaque année des projets de clubs de foot qui sont axés sur la cohésion sociale et/ou qui favorisent une ambiance sûre et conviviale autour du football.

Avec la pandémie de COVID-19, la notion de sécurité a été largement étendue. Le Fonds a perçu les préoccupations de clubs (de supporters) pour appliquer correctement et respecter les règles sanitaires, moderniser la gestion des tickets et des flux de spectateurs et veiller au confort des supporters quand ils pourront revenir dans les tribunes. C'est pourquoi, cette année, le Fonds a incité les clubs de foot à introduire des projets relatifs aux applications technologiques et numériques.

Six projets ont été sélectionnés, chacun pouvant bénéficier d'un soutien de 20.000 euros maximum. Il s'agit de quatre initiatives de clubs en Flandre, d'une en Wallonie et d'un projet de formation pour stewards de la RBFA (Royal Belgian Football Association). Ces projets se partagent un montant total de 72.000 euros.

Gestion durable

En 2021, Le SPF Intérieur a notamment focalisé son attention en matière de DD sur les domaines divers ainsi que détaillé ci-après : la Mobilité, la diversité, la gestion des énergies, le Bien-être au travail, les formations diverses dont celles au leadership.

La Mobilité a constitué comme les années précédentes un point de travail important pour le SPF Intérieur. Deux personnes ont pu suivre la formation de Mobility Manager dispensée par Bruxelles Environnement et le SPF Intérieur bénéficie, à cheval sur 2021 et 2022, d'un accompagnement du Facilitateur Mobility & Fleet (Bruxelles Environnement et Mobiris). Les infrastructures du parking vélo sont en cours d'amélioration dans certains bâtiments. Dans le cadre de la semaine européenne de la Mobilité, en plus des communications numériques et via le biais d'affiches, les vélos de services ont été placés en évidence dans le hall d'accueil des services transversaux et y ont pris une place de choix.

Le SPF Intérieur a également participé à l'enquête concernant les infrastructures vélos, organisée par le SPF BOSA ainsi qu'à l'étude du SPF BOSA concernant les infrastructures de recharge électriques au sein des SPF.

Enfin, il est intéressant de noter que les pourcentages de collaborateurs bénéficiant de l'intervention du tiers payant pour le trajet domicile-lieu de travail ont baissé cette année (de 49 à 28%). Il semble que cela soit dû au fait qu'une partie des collaborateurs en télétravail n'a pas reconduit son abonnement pour l'année 2021.

Avec le Programme **PLAGE**, la gestion des énergies émettrices de gaz à effets de serre bénéficie d'une place de choix dans les préoccupations du SPF Intérieur. La phase 1 du PLAGE est actuellement terminée et le SPF Intérieur se situe en phase 2 : phase de programmation. Une réunion hebdomadaire est consacrée à cette question et le SPF Intérieur s'adjoindra le soutien d'une consultance technique extérieure début 2022 et pour la suite de ce premier cycle.

L'information relative aux gestes pour l'environnement au travail a également constitué en 2021 un des pôles de travail du SPF Intérieur. En effet, eu égard à la situation sanitaire et le peu de fréquentation des bureaux, l'information et la sensibilisation numériques ont été renforcées. Ainsi, la partie DD du site intranet du SPF a été retravaillée. Une rubrique spécifique y a vu le jour : « **Green at Work** ». Cette rubrique reprend les informations et procédures au sein de notre SPF relatives à la gestion des énergies, du papier, des déchets et à la mobilité. Chaque rubrique est en outre liée aux SDGs concernés.

Porte-clés décapsuleur : la Direction générale Identité et Affaires citoyennes a mis à disposition des agents des petites bouteilles d'eau en verre. Afin d'encourager l'utilisation des bouteilles en verre, chacun a reçu un décapsuleur sous forme de porte-clés.

Au SPF Intérieur, le **Bien-Etre au travail** fait l'objet d'une direction spécifique : Be Well. Au sein de la Direction d'encadrement P&O-Facility, Be Well rédige un plan annuel pour cette matière et contribue au développement et à la coordination d'une politique liée au bien-être au sein du SPF Intérieur. Elle apporte son appui tant aux membres du personnel qu'aux dirigeants.

Eu égard à la situation sanitaire, une page du site intranet est consacrée au **télétravail**. Depuis que pour une grande majorité d'entre nous, il a pris dans nos vies une place prépondérante, le SPF Intérieur a augmenté son investissement dans l'accompagnement des collaborateurs à ce mode de travail. La page intranet dédiée au télétravail reprend non seulement des informations relatives à la réglementation mais également des conseils pour un télétravail réussi. De même, le SPF Intérieur est conscient que le retour sur le lieu de travail devra également faire l'objet d'un accompagnement spécifique à l'attention des collaborateurs. De même, une réflexion et communication a vu le jour en 2021 sur le droit à la déconnexion. Elle se poursuivra en 2022.

Le SPF Intérieur accorde une grande importance à la **diversité**. Une page internet y est consacrée. Il soutient notamment la journée Arc-En-Ciel.

La **semaine de la santé mentale** a été l'occasion pour le Service social du SPF Intérieur de communiquer sur ce sujet de rappeler à nos collaborateurs les différentes formes de soutien que pouvait leur apporter ce service.

Afin d'accompagner au mieux les travailleurs à besoins spécifiques, en plus d'une personne de contact Handicap, un groupe multidisciplinaire a été créé en interne afin de garantir **l'organisation des aménagements raisonnables** la plus efficiente possible. Les différents services concernés peuvent ainsi directement être consultés et les solutions mutualisées et mises en place dans le respect de la confidentialité.

Au printemps 2021, la division Gestion facilitaire et des Bâtiments a mis en place **5 « bureaux partagés » dans la cour** du bâtiment des services horizontaux et a ajouté une antenne wifi supplémentaire pour que le réseau GOVROAM y soit accessible.

En matière de formations spécifiques dans le domaine du DD, afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se former, le SPF Intérieur a décidé de rejoindre **The Shift**. L'affiliation est prévue pour début 2022. La formation et l'information de nos agents est une priorité et un moyen certain de leur apporter, dans leur domaine de compétence, les outils nécessaires pour œuvrer dans le domaine du DD et aller de l'avant.

Le SPF Intérieur accorde en outre une grande place à la **formation au leadership** tant pour les dirigeants en place que pour les nouveaux dirigeants et ce, notamment via des trajets d'accompagnement interne au SPF. D'autres formations spécifiques, en dehors de l'offre de l'IFA, sont proposées sur divers thèmes tel le feedback (- ou +).

En plus de ça, la Direction Développement des connaissances a mené des ateliers concernant **la vision fédérale sur le leadership**. 91 dirigeants ont pris part aux discussions concernant cette vision. 13 ateliers y ont été consacrés au cours desquels le vécu du leadership au sein du SPF a été discuté en utilisant le cadre de référence de la vision fédérale sur le leadership. Notre but Ce projet continuera en 2022 dans le but de développer un plan d'action Leadership pour IBZ.

Le SPF Intérieur investit également beaucoup dans le **coaching**. C'est une approche qui permet à des individus, des chefs et/ou des équipes de se développer d'une autre façon que la formation classique. Le coaching les aide à prendre en main leur propre développement et carrière. Depuis déjà plusieurs années, le SPF Intérieur a formé des coaches en interne, qui sont à disposition du SPF pour des missions de coaching. Le SPF participe également aux réseaux fédéraux Lumen (coaches) et Talent+ (accompagnateurs de carrière) qui proposent des mises à dispositions pour des coaching inter SPF afin d'assurer la neutralité des intervenants.

Nos coach et accompagnateurs de carrière suivent des formations permanentes pour développer leur compétence. En 2021 ils ont eu l'opportunité de suivre une formation auprès de l'IFA concernant le coaching sur la résilience et une autre concernant les attitudes de carrière (pour accompagnateurs de carrière). Sur le plan du feedback, des collaborateurs ont suivi une formation 'Train-the-trainer' début 2021 et ont déjà donné quelques formations eux-mêmes en 2021. Celles-ci sont destinées aux dirigeants de IBZ. Ce travail se poursuivra en 2022.

Le SPF Intérieur organise également des **Lunch & Learn**, En 2021, ceux-ci ont été consacrés à la Diversité (Khaleidoscope – Inclusive game) - 10 sessions, la gestion des conflits, le Storytelling et le Leadership situationnel.

Enfin, en septembre 2021, la Direction générale Sécurité civile a lancé une **campagne de prévention axée sur trois risques professionnels**. La campagne s'adressait aux pompiers et aux zones de secours qui étaient encouragées à sensibiliser leur personnel. Les thèmes abordés étaient les règles d'hygiène à respecter pendant une intervention afin de diminuer les risques liés à la santé, la façon de gérer de gérer l'agressivité, l'importance de rester en forme physiquement.

Le matériel de campagne, les vidéos et les conseils sont disponibles sur le site web de la Sécurité civile : [Risques | Civiële Veiligheid \(securitecivile.be\)](#).

Initiatives solidaires

Au sein du SPF Intérieur, plusieurs initiatives solidaires ont vu le jour. Ces initiatives sont soit du fait du SPF, soit voient le jour grâce aux collaborateurs. Cette rubrique vous les explique.

IBZ AID qui est une organisation transversale au sein du SPF Intérieur, composée d'un groupe de collègues enthousiastes provenant des diverses directions du SPF et qui organise des actions pour soutenir des bonnes causes. Cette année, IBZ AID a organisé un Sport Challenge. De nombreux marcheurs, coureurs et cyclistes se sont engagés dans le sport au profit de la charité. Ils ont parcouru un total de 1.414 kilomètres (870 à vélo et 544 à pied).

IBZ AID a également participé aux 100km de Coxyde.

Le SPF Intérieur a de même proposé à ses collaborateurs de participer aux 20km de Bruxelles au sein de **.be Team** pour soutenir l'association « Belgian Paralympic Committee »

Dans le cadre des inondations qui ont touché une partie de notre pays durant les mois d'été, le SPF Intérieur a proposé aux collaborateurs sinistrés ainsi qu'aux collaborateurs dont un proche était impacté, des dispenses de service. En outre, le SPF a mis en place la **Team Aid** (Service social, CPAP, Be Well). Il s'agit d'un pôle d'urgence d'écoute et d'entre aide a également été mis en place afin de soutenir les collaborateurs impactés et de coordonner les offres disponibles et les demandes existantes.

La Direction générale Identité et Affaires Citoyennes récolte les bouchons en plastique au profit d'une asbl « Les Amis des Aveugles » qui se charge de les vendre afin de financer la formation des chiens d'aveugles. Ces chiens seront ensuite remis gratuitement à des personnes aveugles afin de leur permettre de vivre en toute autonomie. Les bouchons sont ensuite recyclés et transformés.

Les personnes de l'accueil de cette direction organisent une collecte d'affaires pour enfants au profit de la société NASCI, via la société Hunton Andrews Kurth. Nasci est un Centre de l'Aide à l'Enfance qui s'engage principalement à aider de jeunes mamans, souvent isolées, qui sont obligées de se débrouiller sans le moindre revenu ou avec des moyens d'existence très limités.

Enfin, les collaborateurs de la Direction générale Identité et Affaires Citoyennes participent à l'action de « **Shoe Box Campaign** », également organisée par la société Hunton Andrews Kurth.

6.5. SPF Finances



(Monsieur Lode Bruneel, membre de la CIDD et Madame Bregje Van Nimwegen , suppléante)

Activités de la cellule Développement durable

La cellule Développement durable (DD) a été réformée par rapport à l'année précédente. La cellule EMAS qui faisait partie de la cellule DD a été intégrée au service Logistique. La cellule DD actuelle est composée de deux personnes : Lode Bruneel, qui assume le rôle de coordinateur interne et de représentant externe de notre SPF au sein de la CIDD, de l'IFDD, du CFDD et des organisations associées et Viviane De Cocq, qui est responsable de la communication et du développement des initiatives. La cellule DD a été intégrée dans sa totalité au COC des Services du Président, et ce, jusqu'à la création du service Responsabilité sociale des entreprises.

Le réseau interne DD est composé de représentants de chaque administration et service d'encadrement. Cette composition permet au réseau d'intégrer le DD et de l'ancrer dans les lignes politiques et dans le fonctionnement quotidien de notre SPF. Grâce à cette coopération transversale, nous lançons le débat sur la durabilité et tentons d'obtenir plus d'interactivité et de visibilité. Le réseau interne est présidé par le coordinateur de la cellule DD.

Le service DD a participé en 2021 aux activités externes suivantes de l'IFDD et de la CIDD :

- les réunions plénières de la CIDD ;
- le réseau des coordinateurs DD de l'IFDD pour le partage des connaissances ;
- les activités du CFDD pour la mise sur pied d'un plan d'action fédéral DD ;
- les réunions du groupe de travail Stratégie fédérale.

Les politiques contribuant à un développement durable

Dans le contrat d'administration 2019-2021, le SPF Finances s'engage à inscrire son fonctionnement dans le cadre de 17 *Sustainable Development Goals* (SDG), adoptés devant les Nations unies (NU) en 2015.

Pour concrétiser ces engagements, nous utilisons au SPF Finances le système de gestion environnementale EMAS, nous dialoguons régulièrement avec nos stakeholders à propos de notre fonctionnement et de notre politique, nous rendons régulièrement compte de notre responsabilité sociale selon les directives de la *Global Reporting Initiative* (GRI), nous veillons à l'application des critères DD lors des marchés publics et nous prenons des mesures pour promouvoir la mobilité douce, la durabilité du parc automobile et le bien-être du personnel.

Le SPF Finances respecte ses engagements par le biais :

- a. du système de gestion EMAS, basé sur des directives internationales ;
- b. du plan d'action annuel DD, intégré dans le plan d'administration ;
- c. de l'intégration régulière du rapportage GRI dans son rapport annuel.

a. EMAS

Le SPF Finances veut gérer efficacement ses moyens matériels, et ce pendant tout le cycle de vie en menant une politique préventive à partir de l'achat jusqu'à la production des déchets.

Cette année, le deuxième cycle EMAS (2021-2023) a commencé au North Galaxy et les premières étapes de lancement des cycles EMAS ont été franchies dans la CAE Tower de Liège et le Noordster d'Anvers.

Nous estimons qu'il faudra 12 à 15 mois avant que ces bâtiments puissent être totalement enregistrés selon EMAS.

b. Plan d'action annuel DD

Chaque année, le réseau interne DD établit le plan d'action DD. Dans ce plan d'action, nous nous projetons dans l'année à venir, par opposition au rapport annuel dans lequel nous faisons le bilan de l'année écoulée. Sur la base de cette dynamique d'anticipation et d'évaluation, nous fixons des objectifs de plus en plus ambitieux et augmentons la durabilité globale de notre SPF.

c. Rapport GRI-G4

Il ressort d'une concertation avec l'IFDD qu'un rapport GRI complet devrait de préférence être ajouté au rapport annuel DD tous les cinq ans. Aucun volet GRI n'est prévu cette année. Les résultats de notre précédent exercice GRI sont toujours actuels et pertinents.

d. Mesures et actions concrètes du SPF Finances qui contribuent aux SDG

Par le biais de ses activités de *core business*, le SPF Finances contribue directement et indirectement à 14 des 17 SDG. Nous affichons les réalisations les plus importantes dans le cadre du plan d'administration 2021. Les SDG sur lesquels nous travaillons principalement, en tant qu'élément des autorités fédérales, sont : pas de pauvreté (SDG 1), travail digne et croissance économique (SDG 8), diminuer les inégalités (SDG 10), paix, sécurité et services publics forts (SDG 16), partenariats pour atteindre les objectifs (SDG 17).



Actions qui contribuent au SDG 1 :

- SECAL

- ✓ Un système de mandat permettant aux organisations d'aide sociale d'agir au nom d'un demandeur tout au long de la procédure SECAL a été développé. Ce système répond aux besoins de certains demandeurs qui nécessitent un soutien spécifique pour introduire et gérer leur demande d'intervention. Avec l'ajout du mandat CPAS spécifique, le demandeur SECAL a plusieurs possibilités pour soumettre et gérer sa demande d'intervention.
- ✓ Les formulaires en ligne ont été adaptés au public cible.
- **Établissement de plan de paiement pour les assujettis présentant des problèmes de paiement en raison de la pandémie liée au coronavirus**
 - ✓ Les collaborateurs de nos infocenters, ainsi que les experts, expérimentés dans la lutte contre la pauvreté, ont cherché à contacter par téléphone les assujettis ayant reçu, au cours des deux derniers exercices imposables, un règlement de paiement à long terme et qui, après l'arrivée de la pandémie liée au coronavirus, ont reçu une nouvelle dette pour l'exercice imposable 2019. Le but est de rappeler, à temps, la dette pendante au redevable de l'impôt et de discuter d'un plan de paiement correspondant à sa capacité de paiement et la stratégie de perception et de recouvrement de notre administration.



Actions qui contribuent au SDG 3 :

- **Projet 100 % Scanning**
 - ✓ L'Administration générale des Douanes et Accises (AGD&A) poursuit sa lutte contre l'importation de drogues en développant le projet 100 % scanning. Ce projet vise à scanner l'ensemble des conteneurs dans le port d'Anvers et de contrôler s'ils contiennent de la drogue.
- **Une campagne de sensibilisation générale sur l'alimentation saine et les dangers des comportements sédentaires**
- **La MOVE room dans le North Galaxy (NOGA)**
 - ✓ Des exercices et des cours de danse et autres initiatives de bien-être sont organisés dans ce local.



Action qui contribue au SDG 5 :

- **Boost Her**
 - ✓ Boost Her est un projet ayant pour objectif de briser le plafond de verre en incitant nos talents féminins à postuler pour des postes à responsabilités. Concrètement, le projet Boost Her vise à donner aux femmes les instruments dont elles ont besoin pour faire progresser leur carrière. Sur la base de diverses études et constatations sur le plafond de verre, le projet propose aux femmes des évaluations simulées ainsi que des outils d'orientation et de développement de carrière. Le lancement de la campagne 3.0 a eu lieu en septembre.



Actions qui contribuent au SDG 8 :

- **Télétravail sain**
 - ✓ Un plan d'action a été élaboré pour informer, encourager et aider les employés à pratiquer le télétravail de manière saine.
 - ✓ Des activités sport@home ont eu lieu.
 - ✓ Une Move Week virtuelle a été organisée.
 - ✓ L'action « Move with us » a été tenue en collaboration avec HoWest.
- **Politique de déconnexion**
 - ✓ L'action était ici principalement mis sur la sensibilisation. Les collaborateurs ont été informés et sensibilisés à l'importance de la déconnexion.
 - ✓ L'outil d'auto-évaluation a été mis en service.
- **Prévention du stress et du burn-out**
 - ✓ L'EAP (*Employee Assistance Programme*) renouvelé a été approuvé et relancé. Ce programme prévoit un soutien psychologique, du coaching et des conseils juridiques.
 - ✓ Le SPF Finances offre une intervention pour six séances de soutien psychologique.



Actions qui contribuent au SDG 11 :

- Campagne de communication et de sensibilisation pour encourager les travailleurs à la mobilité douce.
- Processus PLAGE pour la diminution de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ dans 10 bâtiments du SPF Finances au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Projet de placement de points de charge pour les véhicules de service électriques au NOGA.



Actions qui contribuent au SDG 12 :

- **Self-Service Notariat**
 - ✓ Grâce à cette application, les notaires belges peuvent demander des certificats hypothécaires contre paiement. Les certificats originaux sont toujours établis manuellement par les collaborateurs des bureaux de Sécurité juridique (SJ). Les certificats complémentaires seront établis et transmis automatiquement, et ce, grâce au développement d'un service Web. La poursuite de la numérisation et de l'automatisation des certificats établis pour le notariat contribuera à des gains de temps et d'efficacité tant pour les bureaux SJ que pour le notariat.
- **Numérisation du traitement des successions en déshérence**
 - ✓ Ce projet avait trait à la première étape de la numérisation du traitement des successions en déshérence. Une étude portant sur la possibilité de développer un flux numérisé de dossiers « biens immobiliers » entre les différents services patrimoniaux a été réalisée.
- **eBOX**
 - ✓ Grâce à ce projet, il ne nous est plus nécessaire d'envoyer de papier. Le document souhaité est mis à disposition sur MMF et le contribuable reçoit une notification via son eBox.
- **Data on Web**

- ✓ Nous offrons aux assujettis la possibilité de partager des grands volumes de documentation par MMF (surtout dans le cadre de contrôle) de sorte que ces documents ne doivent plus être présentés sur papier.



Action qui contribue au SDG 15 :

- **CITES**

- ✓ Ce projet s'adresse à la lutte contre l'importation, l'exportation ou le transit de faune et de flore exotique et envahissante. Il s'agit d'une activité quotidienne du SPF Finances, en collaboration avec le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.



Actions qui contribuent au SDG 16 :

- **Redesign Fisconetplus**

- ✓ Fisconetplus (accès public) a été remodelé pour satisfaire aux exigences RGPD. Concrètement, l'accès public à Fisconetplus doit être dissocié d'un compte Microsoft.



Actions qui contribuent au SDG 17 :

- **Precad online**

- ✓ Le projet gère la numérisation de la première partie du processus PRECAD dans le cadre des demandes des géomètres. Le géomètre place directement la demande d'identifiants en ligne par le biais d'un formulaire de demande dynamique PRECAD au lieu d'une demande passant par un document qui est envoyé par la poste (n'arrive pas souvent) ou par e-mail.

Gestion durable

Durabilité du parc automobile

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation du parc automobile, le service d'encadrement B&CG a effectué en 2020 une analyse approfondie des données relatives à l'utilisation des véhicules pour l'année 2019 (année sans coronavirus).

Sur la base de cette analyse, il a été prévu de réduire le parc automobile de 51 véhicules en 2021. Cet objectif a été atteint. Le parc automobile de notre SPF comprend 53 véhicules de moins que l'année précédente.

Le parc automobile du SPF comptait à la fin de 2021 :

- 301 voitures particulières (*soit 66 de moins que l'année précédente*)

- 162 camionnettes (soit 11 de plus que l'année précédente)
- 4 minibus (soit 1 de plus que l'année précédente)
- 29 motos (soit le même nombre que l'année précédente)
- 7 camions (soit le même nombre que l'année précédente)
- 9 remorques (soit 1 de plus que l'année précédente)

TOTAL 513

Constatations :

- ✓ 33 % du parc automobile du SPF Finances a moins de 3 ans.
- ✓ 66 % du parc automobile a plus de 5 ans.
- ✓ 13 % du parc automobile (64 véhicules) a plus de 10 ans : dont 5 véhicules de scanning.
- ✓ En 2022, 42 véhicules atteindront l'âge de 10 ans.
- ✓ 22 % des véhicules ont comme type de carburant du CNG, ou sont électriques, plug-in hybrides ou hybrides. L'année dernière, ce pourcentage s'élevait à 17,9 %.
- ✓ 24,4 % des véhicules ont un écoscore supérieur à 75. L'année dernière, ce pourcentage était de 19,9 %.
- ✓ Au 31.12.2020, 17% des véhicules avaient comme type de carburant du CNG, étaient hybrides ou plug-in hybride. Après l'exercice de rationalisation, ce chiffre grimpe à 20%.
- ✓ En 2021, la consommation totale de carburant s'élevait à :
 - o Essence : **316.555 litres** (296.164 litres en 2020)
 - o Diesel : **75.849 litres** (85.766 litres en 2020).
- ✓ Le parc automobile comprend encore 15 véhicules diesel de norme Euro 3 ou 4, dont 1 camion et 5 véhicules de scanning (avec appareillage spécifique) qui, par leur nature, restent opérationnels pendant plus de 10 ans. Pour les 9 autres véhicules diesel de norme Euro 4, aucun problème d'accès aux zones LEZ ne se pose. Ces véhicules ont été déplacés en Wallonie ou ont reçu une dispense.

Critères DD dans les marchés publics

Nous rendons plus durables nos marchés publics (à partir de 30.000 euros) en y incluant des critères et/ou des exigences de durabilité, lorsque l'objet du contrat s'y prête. Les entreprises ont plus de chances de remporter un contrat si elles répondent aux critères fixés. Cela les encourage à intégrer la durabilité dans leurs activités. Avant de rédiger un cahier spécial des charges, nous analysons toujours le marché pour déterminer les critères qu'il serait intéressant d'ajouter en partenariat avec nos clients. Cela permet d'améliorer ou de compléter les critères de sélection.

Alimentation durable

Fedorest vise une prestation de services sur mesure en tenant compte des clients, de repas qualitatifs et de la planète. Fedorest veut contribuer au bien-être des collaborateurs du SPF Finances. Nous pouvons y arriver en faisant une offre sur mesure de repas frais, sains et durables à des prix honnêtes.

À court terme, Fedorest s'engage dans le cadre de deux initiatives concrètes : obtenir le label good food pour Bruxelles et diminuer le gaspillage de nourriture et les déchets en cuisine. Pour obtenir le label good food, Fedorest va, entre autres : réduire la quantité de viande et de poisson, cuisiner des légumes et fruits de saison, utiliser des herbes aromatiques du potager du bâtiment du North Galaxy, organiser des campagnes d'information pour la sensibilisation des clients et collaborateurs et remplacer une sélection de produits par une alternative biologique.

6.6. SPF Mobilité et Transports



(Madame Anne-Sophie Verhaegen, membre de la CIDD, et Madame Anne Berghmans, suppléante)

Activités de la cellule Développement durable

La Cellule de développement durable (CDD) du SPF Mobilité et Transports se compose comme suit :

- une coordinatrice, Attachée au sein de la DGPMF ;
- une secrétaire ;
- une Mobility Manager ;
- un responsable de la gestion environnementale interne (EMAS) ;
- un représentant de chaque DG en matière DD ;
- une coordinatrice “handistreaming” ;
- une coordinatrice “Gender Mainstreaming” ;
- une coordinatrice « pauvreté » ;
- un responsable “achats durables” ;
- deux co-responsables “diversité” ;
- une représentante du service social ;
- un représentant du Budget ;
- une conseillère en prévention ;
- un représentant de BELIRIS ;

Les membres se réunissent plusieurs fois dans l’année afin de parcourir l’état d’avancement des projets en cours. Des procès-verbaux de ces réunions sont dressés.

Les missions de la Cellule s’articulent autour de la mobilité, des 3 piliers du développement durable (social, écologique et économique) et de la sensibilisation du personnel aux enjeux sociétaux actuels.

Social

Les matières développées dans ce volet comprennent 2 axes :

- *l’axe citoyen* → actions concernant les politiques de mobilité : le gender mainstreaming, le handicap (UNCRPD), la pauvreté (plan fédéral) ;
- *l’axe ressources humaines* → actions concernant le personnel du SPF : la diversité (genre, handicap, LGBTIQ, pauvreté, multiculturel, etc.).

Les coordinateurs de chacune de ces matières veillent au suivi des plans fédéraux et participent aux différentes réunions de coordination.

Handicap UNCRPD

En 2021, la coordinatrice « handistreaming » a participé aux réunions du Réseau fédéral « handicap » et contribué à l’élaboration du Plan d’action fédéral handicap 2021-2024 approuvé par le Conseil des Ministres le 16 juillet 2021, dans le cadre du suivi des recommandations de la Convention sur les droits des personnes handicapées.

Pauvreté

La responsable « pauvreté » a participé aux réunions du Réseau fédéral de lutte contre la pauvreté, (le 7 septembre, le 29 octobre 2021) et à la préparation dudit Plan fédéral.

Gender mainstreaming (GM)

La politique d'intégration de la dimension de genre du SPF Mobilité et Transports est gérée par la coordinatrice Gender Mainstreaming du SPF et son suppléant.

L'année 2021 a surtout été marquée par les activités suivantes :

- Activation d'un attaché juriste néerlandophone du Service juridique central du SPF Mobilité et Transports, en tant que suppléant de la coordinatrice Gender Mainstreaming du SPF Mobilité et Transports.
- Le 11 juin 2021, le Conseil des ministres fédéral a adopté **le Plan fédéral Gender Mainstreaming pour la législature en cours (2020-2024)**. Pour le ministre de la Mobilité, 6 points d'action prioritaires sont prévus. La coordinatrice Gender Mainstreaming du SPF Mobilité et Transports et son suppléant ont contribué à la formulation de ces six points d'action après une large concertation avec les différents services du SPF Mobilité et Transports, et de nombreux contacts avec la Cellule stratégique du Ministre de la Mobilité.
- Le 17 décembre 2021, le rapport intermédiaire sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs fixés dans le Plan fédéral Gender Mainstreaming a été remis à l'Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes. La coordinatrice Gender Mainstreaming du SPF Mobilité et Transports et son suppléant ont contribué à la réalisation de ce rapport intermédiaire après une large concertation avec les différents services du SPF Mobilité et Transports, et de nombreux contacts avec la Cellule stratégique du Ministre de la Mobilité.
- La coordinatrice Gender Mainstreaming du SPF Mobilité et Transports et son suppléant ont été chargés d'organiser des formations et de diffuser des informations au sein du SPF Mobilité et Transports sur l'approche intégrée du genre et sa mise en œuvre concrète. Il convient notamment de mentionner la présentation sur la réglementation en matière de Gender Mainstreaming dans le cadre de la Commission Vélo *ad hoc* du 8 octobre 2021.

La coordinatrice Gender Mainstreaming du SPF Mobilité et Transports et son suppléant assurent un suivi permanent de la réglementation en matière de Gender Mainstreaming au sein du SPF Mobilité et Transports, en particulier les aspects budgétaires liés à la loi du 12 janvier 2007.

Diversité

La politique de diversité du SPF Mobilité et Transports est suivie par le service d'encadrement P&O.

En 2021, vu la situation de crise sanitaire, la cellule diversité a mené moins d'actions :

- Communications diverses/articles via média interne sur différentes thématiques diversité ;
- Suivi de dossiers d'adaptation de postes de travail (handicap) au SPF mais aussi à domicile (matériel fourni) ;
- Distribution de masques à visière transparente (handicap et covid) aux membres du personnel travaillant avec des collègues sourds/ malentendants ;
- Adaptation formation pension : demande de service de 2 interprètes en langues des signes pour une formation interne (novembre 2021);
- Organisation des sessions d'intégration sur la diversité avec la participation active des nouveaux collaborateurs ;

- Désignation d'une nouvelle co-responsable diversité francophone et transfert de connaissances ;
- Checklist diversité pour membres du jury recrutement (bonnes pratiques) ;
- Participation bourse emploi dans le domaine de la diversité ;
- Elaboration du projet du nouveaux plan diversité (en cours) ;
- Projet de page sharepoint diversité ;
- participation de la co-responsable diversité francophone au certificat inter-universitaire UCL-ULB : Les atouts de la diversité: prévenir les discriminations et promouvoir l'inclusion ?

Environnemental

La représentante de notre SPF a assisté aux réunions du **SEA** (Comité d'avis sur la procédure d'évaluation des incidences des plans et des programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement).

Depuis 2007, le SPF Mobilité et Transports est enregistré EMAS. 2020 marquait le début d'un nouveau cycle de 3 ans. Une mise à jour de l'étude des impacts de nos activités a donc été réalisée. Elle a débouché sur de nouveaux objectifs et plans d'actions. La déclaration environnementale qui se trouve sur le site Web du SPF Mobilité et Transports, décrit largement les actions prises en la matière.

La Déclaration environnementale 2021 (résultats 2020) du SPF propose des résultats au niveau de l'éco-gestion de notre bâtiment ainsi qu'un aperçu des actions et projets menés dans le cadre de notre enregistrement EMAS.

Les projets liés aux différentes missions de notre SPF sont expliqués plus en détails dans la suite de ce rapport. Faisons cependant le point au niveau de l'éco-gestion de notre bâtiment, le City Atrium :

Déchets PMC, tout venant et papier

Au niveau des déchets PMC et tout venant, à partir d'avril 2020 en début de confinement, nous avons pu constater une diminution drastique de ceux-ci en lien direct avec le peu d'occupation du City Atrium.

En ce qui concerne le papier, la diminution est moins importante mais s'explique par le fait qu'en 2020, certains services ont profité de la situation pour faire du nettoyage au niveau de leurs archives, ce qui a conduit à jeter une quantité importante de papier.

Energie: électricité et gaz

Si l'on regarde la situation au niveau de l'énergie, on constate que :

- notre consommation d'électricité a fortement chuté lors des premières semaines de confinement, au moment où tout le monde était à la maison. Cependant, la consommation de la deuxième partie de l'année 2020 a été fort similaire à celle de la même période en 2019. Cela peut s'expliquer par le fait que, malgré la présence d'un nombre réduit de personnes au City Atrium (environ ¼ du taux d'occupation habituel), le but était d'avoir un confort optimal pour ces personnes qui étaient sur place pour des raisons de service.
- notre consommation de gaz a diminué en valeur absolue mais pas si on fait le lien avec le taux d'occupation. Il y a même un phénomène d'augmentation de consommation de juin à septembre

qui sont d'habitude des mois où l'on ne chauffe pas du tout. Ceci est dû aux recommandations des instances scientifiques qui ont conseillé de ne travailler qu'avec de l'air neuf, ceci dans le but d'éviter de pulser de l'air contenant le virus dans le bâtiment. Cet air a eu pour conséquence de refroidir le bâtiment.

On peut donc en conclure que la crise de la COVID19 a eu un impact important sur la diminution des déchets et de la consommation d'eau au City Atrium. Notre consommation énergétique est quant à elle restée relativement stable.

L'évolution sera d'autant plus à suivre de près dans les années à venir que nous devons répondre à la nouvelle réglementation PLAGE pour les grands bâtiments en Région de Bruxelles-Capitale.

Il est à noter que le SPF a décroché le label Entreprise Ecodynamique coordonné par l'administration régionale Bruxelles Environnement, en mai 2021. Cette reconnaissance officielle et gratuite récompense et encourage les entreprises, associations et institutions qui, ayant leur siège à Bruxelles, agissent pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Le label ne récompense pas les éco-produits ou les éco-services. Son objectif est d'évaluer la manière dont l'organisation réalise son activité, pas l'activité elle-même. Ainsi, il valorise les démarches en éco-gestion, notamment en matière de gestion et prévention des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie, de gestion de la mobilité des travailleurs...

Economique

Ce volet concerne principalement les achats durables.

Fin 2020, un groupe de travail interne se composant de différents représentants de la gestion environnementale (EMAS) et du service Marché Public a été mis en place.

L'objectif principal poursuivi par ce groupe de travail est d'aider les services à améliorer la prise en compte de la durabilité lors de leurs achats. Il tient ainsi un rôle de sensibilisation envers les services concernant le caractère durable des marchés publics et des procédures d'octroi de subsides.

La première réunion de ce groupe de travail a permis de faire un état des lieux de la situation et d'explorer des pistes d'amélioration pour 2021. L'une de ces pistes concerne la manière de monitorer plus précisément la prise en compte des critères de durabilité dans les cahiers de charge.

En juin 2021, le groupe de travail s'est à nouveau réuni.

Lors des réunions concernant l'inventaire des contrats, le service marchés publics encourage les services gestionnaires à réfléchir en amont de la passation de leurs futurs marchés, à la possibilité d'y intégrer des éléments de durabilité. Une fois le tableau d'inventaire à jour, le service marché public informe les représentants de la gestion environnementale (EMAS) afin que ces derniers aide les services gestionnaires à formuler concrètement des critères de durabilité et déterminer avec eux le meilleur endroit où les indiquer (dans l'objet du marché, la description du marché, les critères de sélection/d'attribution ou dans les spécificités techniques).

Pour terminer, le SPF Mobilité poursuit son projet de verdissement du parc de véhicules (voir point mobilité ci-après).

Les produits d'entretien et les fournitures de bureau sont par ailleurs pour la plupart labélisés et répondent à des critères de durabilité contraignants.

Mobilité

La mobilité durable est une thématique très importante pour notre SPF. C'est pourquoi nous voulons donner le bon exemple.

La majorité de notre personnel utilise les transports en commun gratuits pour se rendre au travail. Pour les missions de service, nous essayons également de privilégier la mobilité douce et durable. Il est ainsi possible d'utiliser les 10 vélos normaux, les 2 vélos électriques ou encore les trottinettes électriques qui sont disponibles à l'accueil.

Ces vélos et trottinettes peuvent facilement être réservés par e-mail. Des équipements de sécurité sont également disponibles à l'accueil (casques, gilets de sécurité, gants).

Une indemnité vélo peut être demandée pour les déplacements de service à vélo.

Si les collaborateurs souhaitent utiliser les transports en commun pour les déplacements de service, ils peuvent demander à leur service un billet électronique de la SNCB, qui peut être chargé sur leur e-ID.

Un certain nombre de cartes Mobib de la STIB sont également disponibles dans différents services et un remboursement peut être demandé pour les déplacements de service avec De Lijn ou TEC.

En 2015, un projet de rationalisation et de verdissement de la flotte de véhicules a été lancé. Nous continuons à y travailler aujourd'hui.

Nous avons actuellement 32 véhicules hybrides et 9 véhicules CNG sur un total de 156 véhicules.

Nous veillons à respecter nos obligations liées au Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE).

En outre, nous essayons de sensibiliser et d'informer nos collaborateurs autant que possible sur la mobilité durable.

Nous le faisons par le biais de diverses communications : journée mondiale de la bicyclette, rappel de la réduction sur les abonnements scolaires de la SNCB, organisation de la semaine de la mobilité, etc.

Pour soutenir les Régions dans leur lutte en faveur d'une meilleure qualité de l'air via l'instauration de zones de basses émissions (Low Emissions Zones), la DIV met à disposition de l'administration régionale certaines données techniques issues de la Banque-Carrefour des véhicules.

L'objectif est de permettre aux autorités régionales de vérifier les véhicules qui, en raison de leur impact trop négatif sur la qualité de l'air, ne sont plus admis sur leur territoire. La mise à disposition de ces données est réglée par la conclusion d'un protocole d'échange de données.

Sensibilisation – communication

Dans le cadre de notre enregistrement EMAS, un plan de communication « développement durable » est élaboré chaque année.

- En mars 2021, une conférence « *Let's talk* », a été organisée : « *Au cœur des enjeux climatiques: le rôle du secteur de la mobilité* » avec Monsieur JP Van Ypersele et 3 DG.
- « La Semaine de la Mobilité et du Développement durable » a été organisée par la Cellule DD du 16 au 21 septembre 2021. Le programme des activités se composait comme suit :
 - initiation sécurisée à l'utilisation de trottinettes dans le trafic par VIAS durant la pause de midi ;
 - concours de recette durable ;
 - nettoyage du canal de Bruxelles en kayaks durant la pause de midi avec l'Association « Canal it up » ;
 - découverte de quelques chantiers de BELIRIS en cours via une carte interactive ;

- journée nationale du télétravail organisée par VIAS ;
 - petit déjeuner offert aux cyclistes actuels et futurs en présence de Monsieur le Ministre et la Présidente avec visionnage de tutoriel et de fiches sur la réparation du vélo ;
 - «Q Time» BELIRIS : Urban Mining - case studies ZIN (gestion des déchets de la déconstruction).
- Des communications via articles sur l'intranet sur différents thèmes tels que les résultats environnementaux, la diversité, etc...ont aussi été réalisées.
 - Un calendrier de l'Avent élaboré par la Cellule DD a été publié sur l'intranet durant le mois de décembre. Il propose des actions ludiques, solidaires et durables en lien avec les « SDG's » (Sustainable Development Goals-Objectifs de développement durable définis par l'ONU).

Politiques contribuant à un développement durable

Le développement durable fait partie intégrante du Plan d'Administration 2021 adopté le 9 septembre 2021 par le Ministre et la Présidente.

Les objectifs stratégiques et opérationnels sont intimement liés au DD ce qui se traduit dans le Contrat d'Administration adopté le 18 juin 2021 par le Ministre et la Présidente.

Au niveau international, notre SPF participe activement au Plan National Energie Climat (PNEC) et à l'élaboration d'un nouveau Plan d'Adaptation aux Changements climatiques.

PNEC :

Un Kick-off a été organisé par SPF Santé publique et Environnement le 26/05/2021. La demande était de rentrer des fiches « feuilles de route » pour les Politiques et Mesures (PAMs) du PNEC relevant de nos secteurs. La cellule Eurocoordination a coordonné en interne au SPF Mobilité et Transports la rédaction de ces fiches par les experts des différentes Directions Générales, leur validation par les Cabinets ministériels et leur transmission au SPF Santé publique et Environnement pour la deadline du 30/09/2021. Une nouvelle réunion a été organisée par le SPF Santé publique et Environnement le 25/10/2021. De nouvelles instructions de suivi, de rapportage et de mise à jour du PNEC nous ont été communiquées, qui nécessiteront la poursuite de la coordination dans les années à venir.

Plan Adaptation aux Changements climatiques :

Un Kick-off a été organisé par SPF Santé publique et Environnement le 06/07/2021. Le même processus de propositions de mesures que pour le PNEC a été initié avec une dead-line pour la remise des fiches au 30/10/2021. La cellule Eurocoordination a à nouveau été le SPOC pour ce plan et a organisé plusieurs réunions internes ainsi qu'avec le SPF Santé publique et Environnement pour discuter des avancées. Nous sommes en attente d'une validation politique en réunion d'intercabinets des mesures proposées pour poursuivre la coordination.

Quelques faits marquants de cette dernière année :

DG Navigation :

L'année 2021 a été marquée par une attention accrue à la nécessité urgente de décarboner le transport maritime. Le secteur, en particulier les armateurs belges, en coopération avec notre SPF, sont également convaincus de la nécessité de décarboner le transport maritime avec l'ambition d'un transport maritime zéro carbone d'ici 2050 (et -55% d'ici 2030).

Les navires ont un long cycle de vie et, comme le secteur est mondial par définition, les solutions doivent également être élaborées au niveau mondial. Cela signifie que le moment d'agir est venu.

La Belgique, par le biais du SPF Mobilité et Transports, est l'un des fers de lance pour porter cette ambition en tant que membre actif du Shipping High Ambition Group et a également signé une déclaration qui

entérine cette ambition lors de la COP 26. La Belgique a également signé la déclaration de Clydebank lors de la COP 26. Les pays qui ont signé cette déclaration se sont engagés à développer des corridors verts. Cela signifie qu'ils s'engagent à travailler ensemble pour accélérer le verdissement ou la décarbonation de certains transports de marchandises entre leurs ports et pour acquérir une expertise qui pourra être partagée avec le reste du monde. Le secteur maritime belge soutient également cette initiative.

Il reste encore beaucoup de travail à accomplir au niveau du développement des technologies pour que cela devienne possible, et cela passera d'abord par l'utilisation de carburants alternatifs, tels que l'hydrogène et l'ammoniac. Dans notre pays aussi, nous développons une grande expertise dans ce domaine avec la réalisation de nombreux tests. Notre SPF a partagé cette expertise avec la communauté internationale via un webinaire international organisé par la DG Navigation le 19 novembre dernier. L'objectif de ce webinaire était de faire comprendre aux décideurs internationaux quelles sont les attentes du secteur à leur égard. Le développement de nouvelles technologies doit naturellement se faire dans un cadre juridique stable et avec des étapes claires afin que les pionniers ne soient pas désavantagés à l'avenir. Toujours en 2021, la DG Navigation a publié une étude sur les possibilités de décarbonation des navires de plus petite taille (<5000 GT), comme les bateaux de pêche ou les bateaux de plaisance, car la communauté internationale se concentre principalement sur les gros navires. Pour les navires de plus petite taille, d'autres technologies telles que l'électricité sont également possibles. Ces informations ont également été partagées avec la communauté internationale par le biais d'une soumission à l'OMI (Organisation maritime internationale).

La décarbonation du transport maritime ne sera possible que si de nombreuses conditions sont remplies. Les carburants alternatifs devront être disponibles et offrir une alternative économiquement viable pour le transport maritime. Cela nécessitera beaucoup d'énergie verte et de nouvelles infrastructures. La DG Navigation a joué un rôle de leader dans deux dossiers importants du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » de l'UE. Ce paquet traite en effet des conditions qui devront être remplies pour le transport maritime en vue d'atteindre ces objectifs.

Dans le cadre de la proposition ETS (Emissions Trading System), la DG Navigation a demandé et obtenu le pilotage pour le secteur du transport maritime. En effet, ce secteur est très spécifique et aura besoin d'instruments de marché pour assurer la viabilité économique du transport maritime sans carbone. L'« EU Fuel Mar » est également important. À cet égard, la DG Navigation développera la position belge au niveau de la plateforme Be4Move mise en place par le SPF. Cette proposition introduit des limites de plus en plus strictes pour l'intensité en carbone de la consommation énergétique des navires à partir de 2025, ce qui devrait les obliger à utiliser des carburants alternatifs. Elle s'applique aux navires commerciaux d'une jauge brute égale ou supérieure à 5 000, quel que soit leur pavillon (les navires de pêche en sont exemptés).

Elle couvre toute l'énergie utilisée à bord lorsque le navire se trouve dans un port de l'UE, toute l'énergie utilisée par le navire lors de voyages entre des ports de l'UE et 50 % de l'énergie utilisée lors de voyages au départ ou à l'arrivée d'un port de l'UE. À partir de janvier 2030, les navires porte-conteneurs et les navires à passagers dans les ports de l'UE devront également être raccordés à l'alimentation électrique onshore et l'utiliser pour tous leurs besoins en énergie lorsqu'ils se trouvent sur leur lieu d'amarrage, à quelques exceptions près.

Un nouveau projet d'arrêté royal concerne l'implémentation de l'Annexe V à la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, faite à Londres le 2 novembre 1973, également dénommée la Convention MARPOL (ci-après, « l'Annexe V »).

Cette Annexe concerne la prévention de la pollution par les ordures des navires, et a pour objectif de réduire et d'éliminer ce type de rejet. Par ailleurs, l'Annexe V, s'applique également aux rejets d'ordures des plateformes flottantes. Il existe plusieurs plateformes dans les eaux belges de la Mer du Nord. Afin d'atteindre cet objectif, l'Annexe V interdit de manière générale le rejet à la mer de toutes les ordures, sauf disposition expresse contraire des règles 4, 5 et 6 de ladite Annexe concernant les déchets alimentaires, les résidus de cargaison, les agents et les additifs de nettoyage et les carcasses d'animaux. La règle 7 de ladite Annexe ajoute des exceptions relatives à la sécurité du navire et des personnes qui se trouvent à bord et

aux pertes accidentelles. Par ailleurs, l'Annexe V établit également des zones spéciales protégées en raison de leur situation océanographique et écologique et le caractère particulier de leur trafic. Par conséquent, le rejet d'ordures y est plus strictement contrôlé qu'ailleurs. La Mer du Nord fait partie de ces zones spéciales protégées. L'Annexe V prévoit le contrôle par l'Etat du Port (effectué par le Contrôle de la Navigation en Belgique) lorsqu'il y a de bonnes raisons de penser que le capitaine ou les membres de l'équipage ne sont pas au fait des méthodes essentielles à appliquer à bord pour prévenir la pollution par les ordures. Il doit être tenu un registre des ordures à bord du navire, dans lequel sont consignées toutes les opérations de rejet et d'incinération. C'est ce registre qui sert de preuve en cas de contrôle du navire.

En 2021, l'avant-projet de la loi SNPD a également été soumis au Conseil des ministres. La loi vise à mettre en œuvre la Convention internationale de 2010 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (ci-après dénommée « Convention SNPD »), qui a été adoptée par une conférence internationale organisée par l'Organisation maritime internationale (ci-après dénommée « OMI ») à Londres le 30 avril 2010. La Convention SNPD de 2010 vise à indemniser de manière adéquate, rapide et efficace les personnes, les biens et l'environnement pour les pertes ou les dommages causés par le transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses.

Conformément au régime d'indemnisation de la Convention SNPD de 2010, l'armateur est objectivement responsable des pertes ou des dommages jusqu'à un montant donné, qui est couvert par une assurance obligatoire à souscrire par l'armateur (premier niveau). Le Fonds d'indemnisation (Fonds SNPD) prévoit une indemnisation supplémentaire lorsque les dommages dépassent la limite de responsabilité de l'armateur (deuxième niveau). Le Fonds SNPD est financé par les entreprises et autres entités qui reçoivent dans un État partie à la Convention des quantités de substances transportées par mer qui dépassent les seuils fixés par la Convention.

Un arrêté royal est prévu pour sa mise en œuvre : cet arrêté détermine les modalités des contributions financières au Fonds SNPD ainsi que les déclarations annuelles et les communications avec le Fonds SNPD. Conjointement avec les Pays-Bas et l'Allemagne, des accords ont été conclus pour une mise en œuvre conjointe de cette convention afin de maintenir des conditions de concurrence équitables pour les ports. Au sein de l'OMI, la DG Navigation, ainsi qu'un certain nombre d'autres pays, ont fait en sorte que des mesures soient examinées pour réduire le bruit émis par les navires pour la faune marine. À cette fin, la DG Navigation, en collaboration avec le service Milieu marin et l'Union royale des armateurs belges, a organisé le 30 mars dernier un webinaire international sur le « underwater radiated noise from shipping ». À cet égard, il est frappant de constater que toutes les mesures qui réduisent le bruit sous-marin réduisent également les émissions de NOx, SOx et CO₂.

Enfin, comme les années précédentes, les travaux se sont poursuivis pour un contrôle et une application efficaces en mer des règles existantes en matière de protection du milieu marin et de la santé publique. En 2021, l'avion renifleur destiné à mesurer les émissions de SOx et de NOx des navires a également été équipé d'un capteur permettant de mesurer le carbone noir. Le carbone noir est un gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement de la planète. Le carbone noir réchauffe la terre en absorbant la lumière du soleil et en réchauffant l'atmosphère, et en réduisant l'albédo lorsqu'il se dépose sur la neige et la glace. L'émission de ce carbone noir par le transport maritime est encore peu connue. En collaboration avec l'UGMM (Unité de Gestion du Modèle Mathématique de la Mer du Nord), la DG Navigation veut mieux cartographier ces émissions et partager à nouveau son expérience au sein de l'OMI.

DG Transport routier et sécurité routière

1. Standards techniques en faveur de meilleures performances environnementales pour les véhicules neufs

Ces dernières années, la nécessité de mieux maîtriser les émissions produites par les véhicules neufs, tant légers (voitures et camionnettes) que lourds (camions, autocars, véhicules agricoles) est devenue une

préoccupation essentielle et ce, compte tenu des effets de plus en plus marqués des changements climatiques, mais aussi suite à l'éclosion du scandale du Dieselgate.

Ainsi, afin les contraindre à délivrer de meilleures performances environnementales, de nouvelles normes techniques ont été imposées aux véhicules à moteur et entrent en application de manière progressive et séquencée depuis 2019.

Au niveau des véhicules légers (voitures et camionnettes), les méthodes de test WLTP et RDE ont été adoptées afin de mieux calculer les émissions de polluants atmosphériques et de CO₂ mais aussi la consommation de carburant, l'autonomie électrique des véhicules légers (= test WLTP, effectué en laboratoire) ainsi que les émissions de polluants 'particules fines' (PN) et 'oxydes d'azote' (NOx) (= test RDE, effectué en situation réelle de conduite).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la norme Euro 6d est d'application pour les voitures et les utilitaires les plus légers (c.-à-d. avec une masse de référence de moins de 1.305 kg). Ce premier renforcement des valeurs limites d'émissions RDE sera également d'application pour les véhicules utilitaires légers dont la masse de référence est supérieure à 1.305 kg dès le 1^{er} janvier 2022.

Dans ce cadre également, la DG TRSR participe activement aux négociations qui se tiennent actuellement au niveau européen dans le cadre de la révision des normes d'émissions de CO₂ des véhicules légers en y défendant des positions ambitieuses sur le sujet, et notamment la volonté de fixer une date de sortie précoce pour les véhicules équipés de moteurs à combustion.

Cette implication sera tout aussi importante dans les négociations à venir concernant la révision des normes d'émissions de CO₂ pour les véhicules lourds et les normes d'émissions de polluants atmosphériques (normes Euro).

2. Favoriser les déplacements à vélo et à pied en améliorant les conditions de sécurité

Dans le cadre des efforts consentis pour atteindre l'objectif européen de réduire à zéro le nombre de tués sur les routes d'ici 2050 et de réduire de moitié le nombre de blessés graves sur les routes d'ici 2030, diverses mesures ont été prises en 2021 en ce qui concerne les piétons et les cyclistes.

D'une part, le Code de la route a été adapté afin de créer un cadre compréhensible et sûr qui encourage les déplacements à vélo et à pied, toujours plus nombreux, en veillant à ce qu'ils se produisent dans de meilleures conditions de sécurité. Parmi les changements apportés, notons :

- l'introduction des feux cyclo-piétons afin de permettre la combinaison des signaux lumineux de circulation pour cyclistes et piétons avec les signaux du système bicolore ;
- une clarification quant à la portée de la signalisation indiquant les rues cyclables, visant à limiter la validité du signal F111 qui indique la rue cyclable, jusqu'au prochain carrefour ;
- une clarification de la signalisation du début et de la fin d'une « zone rue cyclable ».

D'autre part, le SPF s'est chargé d'envoyer, au mois de juin 2021, une enquête aux membres de la Commission fédérale pour la Sécurité Routière (cf. 'screening du Code de la route'). Le but de la démarche est de récolter des propositions d'améliorations du Code de la route destinées à stimuler et mieux sécuriser les modes de déplacement actifs tels que le vélo, la trottinette, etc.

Plus de 200 propositions ayant été émises par les participants, nos services s'occupent actuellement d'analyser des résultats obtenus afin d'identifier les suggestions qui pourraient déboucher sur une modification de la législation en vigueur.

Enfin, la sécurité des usagers actifs, dont le nombre ne cesse de progresser ces dernières années, occupe une place importante dans le Plan Fédéral de Sécurité Routière élaboré à l'automne 2021 en concertation avec les SPF Justice et Intérieur.

Ce plan, qui fixe des objectifs concrets et chiffrés dont celui d'atteindre 0 mort sur les routes en 2050 (vs 650 actuellement), contient 32 mesures en faveur de la sécurité routière, dont plusieurs sont destinées à favoriser les déplacements à vélo et à pied en améliorant les conditions de sécurité des usagers actifs (mieux cohabiter sur la route, rendre les comportements à risque socialement inacceptables, améliorer l'efficacité des contrôles, ...).

Ce Plan d'action Fédéral de Sécurité Routière est intégré avec les plans stratégiques des régions dans un plan interfédéral appelé *“All for zero – Une vision partagée de la sécurité routière en Belgique”*. L'ensemble de ces outils a été présenté lors des États généraux de la Sécurité Routière qui se sont tenus le 23 novembre 2021 en présence des principaux acteurs fédéraux, régionaux et associatifs actifs dans le domaine de la sécurité routière.

3. Encourager le transfert modal pour le transport de marchandises

Une étude est actuellement en cours afin d'examiner comment soutenir un transfert modal du transport de marchandises par camionnettes ou par camions vers des trains de véhicules plus durables (électriques). Cette piste doit être envisagée sous différents angles (code de la route vu qu'actuellement, un véhicule tracteur ne peut pas tirer plusieurs remorques, permis de conduire car ces trains routiers ont un conducteur, composants techniques pour le freinage, par ex.). Les Pays-Bas ayant autorisé ces véhicules sous un régime particulier et temporaire, des contacts sont actuellement pris avec nos homologues néerlandais afin de recueillir les informations utiles quant au régime juridique mis en place (au sens large : permis de conduire, code, spécifications techniques des véhicules) et ce, dans le but de nous permettre de poursuivre l'analyse de cette alternative. Par ailleurs, dans le cadre du screening du Code de la route, plusieurs propositions recueillies concernent l'utilisation de modes de transport plus durables et sont également à l'étude.

4. Soutenir la digitalisation des documents de transport

En matière de digitalisation des documents de transports et dans le cadre du projet-pilote mis en place par le Benelux, les efforts pour développer un point d'accès commun (plateforme) permettant d'harmoniser et de faciliter l'accès des autorités Benelux aux e-CMR (lettres de voitures électroniques) se sont poursuivis au cours de l'année 2021 :

- D'une part, l'étude réalisée par un bureau de consultance à la demande des autorités du Benelux a fait l'objet d'une publication en avril 2021 ;
- D'autre part, cette étude a été présentée au DTLF (Digital Transport and Logistic Forum - forum qui prépare les réunions du DTTF) en date du 25 juin 2021 et a été par ailleurs présentée le 8 décembre 2021 au groupe DTTF, c.-à-d. au groupe de comitologie dans lequel les représentants des Etats Membres travaillent sur les actes d'implémentation du règlement (UE) n° 2020/1056 du Parlement européen et du Conseil concernant les informations électroniques relatives au transport de marchandises, dit « eFTI » (Electronic Freight and Transport Information).

Pour rappel, ce règlement, qui entrera en vigueur en août 2024, fait partie du 3^{ème} Mobility Package et vise à encourager le passage au numérique du transport de marchandises et de la logistique au sein de l'UE en créant une base juridique pour la transmission électronique de toutes les informations légalement requises entre les entreprises de transport et de logistique, d'une part, et les autorités nationales et européennes, d'autre part.

Bien que non contraignant quant à la numérisation des documents de transport, le Règlement prévoit toutefois que, dans le cas où des documents de transports digitalisés sont employés, les données doivent être partagées via des plates-formes et des fournisseurs de services eFTI certifiés et compatibles. Les objectifs visés sont de réduire les coûts administratifs pour les entreprises, d'améliorer les capacités d'exécution des autorités compétentes et de renforcer l'efficacité et la durabilité des transports.

Enfin, la DG TRSR continue de prendre part aux réunions du DTTF qui ont pour but de préparer la rédaction des implementing et delegated acts du Règlement UE.

5. Implémentation du Règlement 2019/2144 sur la sécurité générale des véhicules à moteur

L'adoption du Règlement « General Safety Regulation » (Règlement UE 2019/2144 du Parlement Européen et du Conseil relatif aux prescriptions applicables à la réception par type des véhicules à moteur et de leurs remorques, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques distinctes destinés à ces véhicules, en ce qui concerne leur sécurité générale et la protection des occupants des véhicules et des usagers vulnérables de la route) a entériné l'instauration progressive de dispositifs de sécurité avancés pour les nouveaux modèles de véhicules à compter de 2022.

Par l'adoption de ces mesures, l'ambition est de sauver plus de 25.000 vies et de permettre d'éviter au moins 140.000 blessures graves d'ici à 2038 contribuant ainsi à l'objectif à long terme d'amener le nombre de morts et de blessés graves sur les routes à un niveau proche de zéro d'ici à 2050 («Vision zéro»).

Par ailleurs, en permettant aux conducteurs de se familiariser avec les technologies d'aide à la conduite, ces dispositifs de sécurité avancés visent à favoriser le passage à la conduite autonome, qui recèle un potentiel considérable pour pallier les erreurs humaines et proposer de nouvelles solutions de mobilité. Depuis l'adoption du règlement General Safety en novembre 2019, les travaux de la Commission européenne se concentrent sur l'élaboration et l'adoption d'un certain nombre d'actes législatifs secondaires (implementing en delegated acts) qui ont pour but de fixer les modalités techniques ainsi que les dates d'entrée en vigueur progressive des différents dispositifs de sécurité avancés imposés aux nouveaux modèles de véhicules.

Courant 2021, certains règlements complémentaires ont d'ores et déjà été adoptés et entreront en vigueur le 6 juillet 2022. Il s'agit concrètement :

- Du règlement (UE) 2021/1958 relatif à adaptation intelligente de la vitesse (ISA) ;
- Du règlement (UE) 2021/1341 relatif à l'avertissement en cas de somnolence ou de distraction du conducteur ;
- Du règlement (UE) 2021/1243 relatif à la facilitation de l'installation d'un éthylomètre antidémarrage ;
- Du règlement (UE) 2021/646 relatif à l'assistance au maintien de la trajectoire ;
- Du règlement ONU n° 151 relatif au système de surveillance de l'angle mort pour la détection des vélos ;
- Du règlement ONU n°152 relatif au système avancé de freinage d'urgence ;
- Du règlement ONU n°158 relatif à la sécurité en marche arrière assurée par caméra ou capteurs ;
- Du règlement ONU n°159 relatif à la détection des cyclistes et des piétons ;
- Du règlement ONU n°160 relatif à l'enregistrement de données en cas d'accident.

DG Transport Aérien

Avec l'arrivée le 1er septembre 2020 d'un nouveau Directeur général, la DGTA a initié le projet de développer sa stratégie, sa vision et ses missions afin de rendre l'organisation prête pour l'avenir. Nous affinons la mission et la vision ainsi que notre stratégie pour l'avenir. Nous adaptons notre organigramme et notre architecture TIC pour soutenir cette stratégie et nous élaborons une politique de rétention afin de pouvoir compter sur nos employés pour mener à bien cette stratégie.

La pandémie COVID-19 a entraîné une réduction extrême des opérations qui a commencé fin mars 2020. La DGTA œuvre activement avec ses partenaires de manière à permettre le bon déroulement des activités aéronautiques dans le cadre des mesures de lutte contre la propagation du virus. De nombreuses mesures ont été prises aussi bien pour l'aviation légère que pour le transport commercial de passagers. De multiples dérogations, exemptions et approbations réglementaires ont aussi été octroyées afin de permettre la continuité des opérations. Enfin des conseils et autres mesures ont été publiés relatifs aux examens théoriques pour les licences de pilotes, les drones et l'aéromodélisme, la navigabilité

permanente des aéronefs, les droits des passagers, le franchissement des frontières ou la prolongation des licences.

Des informations plus détaillées sont disponibles sur la [page dédiée du site web de la DGTA](#).

Concernant les drones, avec l'entrée en application du règlement (UE) 2019/947 au 1er janvier 2021, la DGTA a mené de nombreuses actions pour faciliter la transition comme la publication d'un arrêté royal d'exécution ce 8 novembre 2020, la création d'un système d'enregistrement en ligne, de supports visuels et didactiques, la participation à des webinaires et la mise à jour du site [droneguide.be](#) et du site web de la DGTA. Les zones géolocalisées ont été mises en ligne sur le site [droneguide.be](#) et la communication renforcée avec des messages d'informations publiés sur le site internet du SPF.

En application du plan belge de sécurité aérienne, la DGTA a publié trois brochures de sécurité belge. Ces brochures sont communiquées au secteur aéronautique belge (pilotes, ATO, etc.) pour sensibiliser et promouvoir la sécurité aérienne. Elles ont trait à la phraséologie radiotéléphonique « Hold Short of Runway », au nouveau cadre de rapportage global pour les conditions de surface des pistes et aux violations de l'espace aérien.

Des actions visant à améliorer la sécurité des pistes sont incluses dans le plan belge de sécurité aérienne. Elles couvrent les sorties de piste d'un aéronef (Runway Excursion) et les incursions sur piste (Runway Incursion). Un *National Runway Safety Forum* s'est réuni pour la première fois le 25 novembre 2021. Au cours de cette réunion, les représentants de Skeyes, des aéroports, des compagnies aériennes, de l'AAIU (Air Accident Investigation Unit) et de la DGTA ont examiné quelles recommandations du "Global Action Plan for the Prevention of Runway Excursions - GAPPRE" seront retenues comme recommandations nationales.

Le 13 octobre 2021, notons le lancement de [l'e-guichet](#) pour les licences de pilotes en Belgique. Dans cette première phase, les pilotes de paramoteurs peuvent demander leur licence entièrement en ligne. Plusieurs étapes, comme la confirmation, par un moniteur reconnu, de la réussite d'un examen, ont été intégrées dans la procédure électronique.

L'Aviation Portal pour l'enregistrement des aéronefs existe déjà depuis 2019. Le nouvel e-guichet pour les demandes de licences de pilote a été mis en place dans le même esprit. Les pilotes peuvent se connecter à ce guichet et demander une licence en parcourant quelques écrans, sans nécessiter le moindre document papier ni lettre. La demande d'une licence de pilote paramoteur se fait de manière totalement électronique, de même que la confirmation de la réussite d'un examen par un moniteur. Une fois que tout est rempli, le paiement peut être réalisé immédiatement.

Les demandes électroniques fonctionnent naturellement selon le principe « only once ». Toutes les informations disponibles auprès de la DG Transport aérien seront préremplies dans la demande pour une facilité d'utilisation optimale.

Avant l'expiration d'une licence ou attestation, le pilote recevra un rappel. Cela lui permettra de se mettre en ordre à temps au niveau de ses licences et demandes.

L'application numérique offre non seulement des avantages pour les pilotes, mais apporte aussi des améliorations au niveau du traitement administratif par les services de la DG Transport aérien. Grâce à cette application, le risque d'erreurs ou de demandes incomplètes est considérablement amoindri. Il y a moins d'interventions manuelles pour nos services. Cela facilitera et accélérera grandement le traitement.

Dans le futur, l'e-guichet sera systématiquement étendu à d'autres licences, en tenant compte de la complexité des procédures.

Dans le cadre de la révision du Ciel unique européen (SES2+) en cours en application de l'European Green Deal, la DGTA travaille à déterminer les dispositions appropriées qui mèneront à une gestion du trafic

aérien plus respectueuse de l'environnement. Parallèlement, la DGTA a poursuivi avec ses partenaires l'étude de l'implémentation de la Belgian Airspace Vision 2030. La Belgian Airspace Vision 2030 est le résultat d'une réflexion commune entre Skeyes, la DGTA, la Défense et EUROCONTROL MUAC de référence pour améliorer la structure, la gestion et les services fournis dans l'espace aérien belge.

Dans le cadre du paquet législatif Fit for 55, la DGTA coordonne la position belge relative au projet de réglementation européenne de l'initiative ReFuelEU Aviation. Ce projet vise à développer le secteur des carburants d'aviation durables (Sustainable Aviation Fuel, SAF) par l'introduction d'une obligation de fourniture aux aéroports par les fournisseurs et d'emport par les compagnies aériennes. La DGTA a aussi produit ses contributions aux autres dossiers du paquet concernant le transport aérien, comme la révision du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) ou de la directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs.

En tant qu'autorité de tutelle, le DGTA a aussi veillé à ce que toutes les clauses nécessaires soient intégrées dans l'appel d'offres du nouveau contrat de ravitaillement en carburant en vigueur à Brussels Airport afin que la transition vers l'utilisation des carburants d'aviation durables soit possible sans délai.

Enfin, la DGTA a continué à travailler en collaboration avec le *Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement* (CCPIE) à l'implémentation du *Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation* (CORSIA) de l'OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) transmettant à l'OACI la mise à jour liste de compagnies aériennes concernées ainsi que les émissions de CO₂ belges de l'année 2020.

DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire

1. Bruit ferroviaire

Les discussions relatives à la manière de soutenir le retrofitting des wagons se sont déroulées en 2017 dans un groupe de travail ad hoc avec les différents intervenants.

Suite au travail réalisé dans ce groupe, il est apparu qu'un système de subsides était la solution la plus appropriée pour soutenir le retrofitting des wagons circulant en Belgique.

Une note proposant la mise en place de ce système a été soumise au Ministre de la Mobilité qui a validé la proposition.

Au cours de l'année 2019, la DGPMDF a défini dans le détail le système de subside à mettre en place.

Le texte de loi instaurant ce mécanisme est en cours de finalisation.

Les budgets nécessaires devront ensuite être mis à disposition pour que ce système puisse être mis en place.

Le 16 juin 2019, le règlement d'exécution (UE) 2019/774 est entré en vigueur. Celui-ci prévoit que les wagons bruyants ne pourront plus circuler sur certaines sections du réseau ferroviaire européen dénommées « Itinéraires moins bruyants » (« Quieter routes ») à partir du mois de décembre 2024. La DGPMDF, en collaboration avec Infrabel a identifié les sections du réseau ferroviaire belge devant être considérées comme des itinéraires moins bruyants sur base de la méthodologie établie au niveau européen. La liste de ces itinéraires moins bruyants a été formellement notifiée à l'agence ferroviaire européenne et à la Commission européenne conformément à ce que prévoit le règlement d'exécution. Cette liste ainsi qu'une carte des itinéraires moins bruyants en Belgique sont disponibles sur le site web de l'agence ferroviaire européenne.

2 Contribuer au développement des trois corridors de fret qui traversent la Belgique afin de renforcer la compétitivité du transport international de marchandises par rail

Les trois corridors traversant la Belgique sont le Corridor Mer du Nord – Méditerranée (RFC NSMED) dont la DGPMDF assure la présidence permanente, le Corridor Rhin – Alpes (RFC RALP) et le Corridor Mer du Nord – Baltique (RFC NSB), pour lequel la DGPMDF a assuré la présidence au cours de l’année 2021.

RFC NSMED : L’offre du RFC NSMED est basée sur une liste de souhait remise chaque année par les entreprises ferroviaires. Grâce à cette liste, le nombre de conflits sur le RFC reste peu élevé et l’offre fournie correspond aux besoins exprimés. La capacité offerte pour 2021 a diminué de 12% comparé à celle offerte pour 2020 (en kms). Une baisse des précommandes de 10% a également été constatée pour l’année 2021. Le départ du Royaume-Uni de l’Union Européenne, et donc du RFC NSMED, au premier janvier 2021 est à prendre en compte dans la baisse de l’offre du RFC.

Le trafic ferroviaire a quant à lui partiellement récupéré son volume en 2021. Ce « retour à la normale » a eu un impact sur la ponctualité du Corridor. En effet, si celle-ci avait connu une amélioration entre avril et août 2020, le retour du trafic passager à un niveau proche de celui prépandémie a signifié une baisse de ponctualité pour les trains de marchandises du RFC. La ponctualité repasse donc sous les objectifs fixés par le RFC.

En 2021, l’équipe permanente du RFC NSMED a poursuivi le pilote Lyon – Bettembourg, mis en place en 2020. Ce pilote a pour objectif de monitorer les opérations quotidiennes à l’intérieur des terminaux de Lyon et Bettembourg, afin de favoriser un départ ponctuel des trains.

Enfin, le comité exécutif de RFC NSMED a instauré au sein de ses réunions un créneau dédié aux représentants des terminaux, afin de mieux prendre en compte leurs préoccupations.

RFC RALP : L’étude de faisabilité « Rail-Collaborative Decision Making » (R-CDM), visant à établir la transposabilité au rail du modèle « Air-Collaborative Decision Making » utilisé dans l’aérien, s’est terminée en 2021. Celle-ci a conclu qu’il était possible de réaliser la transposition. Les suites à donner au R-CDM sont en cours d’examen.

Fin 2020, le comité de gestion du Corridor avait également réalisé une analyse à long-terme (jusque 2030) des problèmes de capacité sur le RFC. Sur base des conclusions de celle-ci, le Comité exécutif RFC RALP a mis en place en 2021 un groupe de travail. Lequel a pour objectif d’échanger des informations sur les projets liés à l’infrastructure et de mettre en commun les prévisions de croissance des pays membres du RFC RALP. Ce groupe de travail devrait se conclure fin 2021.

Enfin, bien que l’offre du RFC RALP soit restée stable entre 2020 et 2021, les précommandes ont diminué de 34% pour l’année 2021.

RFC NSB : En 2021, le RFC NS-B a reçu une réponse positive de la Commission Européenne à sa demande d’extension vers les ports de Gand/Terneuzen et Zeebrugge, ainsi que vers Medyka en Pologne. Suite à cette décision positive, le Corridor a modifié son tracé et les premiers sillons seront offerts vers les nouvelles destinations pour l’horaire de service 2023.

Le RFC NSB est également co-auteur d’un projet inter-RFCs, ayant comme objectif la promotion du trafic Europe-Asie. Une demande de financement européen pour le projet devrait être soumise d’ici fin 2021.

De plus, le comité exécutif du RFC NSB a instauré au sein de ses réunions un créneau dédié aux représentants des entreprises ferroviaires, afin de mieux prendre en compte leurs préoccupations. Un autre créneau, dédié aux représentants des terminaux, devrait être mis en place fin 2021.

Enfin, si l’offre du RFC NSB a diminué de 13% pour l’année 2021, le nombre de précommandes est quant à lui en forte augmentation.

3. Subsidés pour le transport de marchandises par train

En 2020, le SPF Mobilité a octroyé 13,3 millions de subsides aux compagnies de transport ferroviaire. Ces aides visent à maintenir ou augmenter la part du rail dans le transport de marchandises, dans une

optique environnementale. En effet, une utilisation plus importante du rail diminue le nombre de camions sur nos routes, et a donc un effet positif sur les embouteillages et la pollution.

Pour le transport combiné, 4 millions d'euros ont été octroyés en 2020 pour un total d'environ 133.000 unités de transport intermodal, soit un subside moyen d'environ 30€ par unité. En ce qui concerne le trafic diffus, ce sont 9,3 millions d'euros qui ont été accordés pour un total d'environ 105.000 wagons, ce qui représente environ 89€ par wagon.

À la suite de la crise du Covid-19, le nombre d'unités intermodales transportées en transport combiné et le nombre de wagons conventionnels en trafic diffus ont diminué en 2020 de plus de 20%.

Le transfert modal, c'est-à-dire le glissement du transport de marchandises par route vers d'autres modes de transport, est un pas important vers une mobilité plus durable. Les différents modes de transport ne sont actuellement pas encore sur un pied d'égalité, notamment en ce qui concerne les coûts externes.

Le SPF a conduit en 2020 une étude sur l'évaluation de ces subsides. Une des conclusions de cette étude note qu'il est difficile de mesurer l'impact réel de ces mesures sur le report modal, vu l'interaction de plusieurs facteurs. Cependant, l'étude confirme la nécessité de maintenir un soutien au fret ferroviaire vu son déficit de compétitivité avec le transport routier.

Le système d'aide au transport combiné et trafic diffus a été prolongé en 2020 jusqu'au 31 décembre 2021. Cela a été fait par la « Loi du 20 mai 2020 visant à prendre des mesures de lutte contre la propagation du coronavirus SARS-CoV-2 en matière ».

Compte tenu des conclusions de l'étude de 2020, le gouvernement fédéral a adopté, le 29 octobre 2021, un projet de loi visant à une réduction linéaire de la redevance d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire. De cette manière, les opérateurs de fret ferroviaire bénéficieront directement d'un allègement de leur coût. Ceci permettra de contenir les prix du transport ferroviaire et de maintenir un niveau de concurrence entre les opérateurs, gage d'une optimisation de leur processus et d'innovation pour le secteur. Cette réduction de la redevance en soutien au fret ferroviaire s'inscrit dans des mesures similaires prises par l'Allemagne, les Pays-Bas ou encore, plus récemment, la France. Cette réduction serait d'application à partir du 1^{er} janvier 2022.

S'agissant d'une mesure d'aide d'Etat, ce projet sera présenté à la Commission européenne pour obtenir son aval avant sa mise en œuvre.

4. Promouvoir des systèmes de transport intelligents et des applications MaaS (mobilité en tant que service)

Les systèmes de transports intelligents (STI) résultent de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le transport routier et ses interfaces avec les autres modes de transport. L'objectif est de fournir des services innovants permettant une mobilité durable.

Le SPF Mobilité et Transports, en collaboration avec les administrations régionales des transports, est responsable d'un point d'accès national pour les services d'information sur les voyages multimodaux. Ce point d'accès résulte du Règlement délégué de la Commission européenne du 31 mai 2017 (UE 2017/1926). Par exemple, l'Union européenne veut encourager le développement de planificateurs de voyage multimodaux, qui combinent les formes traditionnelles de transport telles que le train, le tram et le bus avec de nouvelles formes de transport de passagers (vélos partagés, covoiturage, etc.).

Le point d'accès national belge centralise tous les ensembles de données disponibles sur le transport de passagers en Belgique. Cela concerne d'une part les transports réguliers (tels que le train, le bus, le tram) et d'autre part les transports à la demande (tels que les bus navettes, les taxis, les vélos partagés, le covoiturage) ainsi que les transports personnels (voiture personnelle, vélo personnel, marche, ...).

Cette plate-forme centrale devrait permettre aux fournisseurs de services d'information sur les voyages et aux producteurs de cartes numériques de concevoir des planificateurs de voyages multimodaux. Cela facilitera les déplacements de porte à porte dans l'Union européenne et favorisera ainsi le passage à une

mobilité plus durable. L'Institut géographique national (IGN) est responsable de la poursuite du développement et de la gestion de ce point d'accès, et a donc développé à cet effet le site web www.transportdata.be.

MaaS recouvre le concept de la mobilité en tant que service (Mobility as a Service). MaaS place les usagers au cœur des moyens de transport en leur proposant des solutions de mobilité sur mesure en fonction de leurs besoins. MaaS c'est une application sur un smartphone qui intègre les différents fournisseurs de mobilité. L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture particulière en combinant d'autres solutions de mobilité de manière fluide et conviviale.

MaaS peut donc conduire à un transfert modal. Un changement de nos habitudes pour remplacer la voiture particulière par d'autres moyens de transports plus durables. En particulier en milieu urbain, où de nombreux trajets courts sont effectués.

Pour le SPF Mobilité et Transports, MaaS est un pilier du futur modèle de mobilité durable et un outil important pour la réalisation du transfert modal. C'est pourquoi nous voulons stimuler le développement et l'application de MaaS.

Nous le faisons par le biais de la recherche, de la préparation de politiques avec des conseils et, sur le plan technique, par le soutien à la plateforme Transportdata.

En ce qui concerne la préparation des politiques, nous sommes actifs dans l'alliance MaaS belge et internationale (dirigée respectivement par ITS.be et ERTICO-ITS Europe). Grâce à notre participation à ces alliances, nous visons à apprendre comment la politique fédérale peut y contribuer et comment le MaaS peut encourager au maximum le passage de l'utilisation de la voiture individuelle à des modes de transport plus durables.

En termes de recherche, nous avons mesuré l'intérêt et les motivations des employeurs (B2B) et du grand public (B2C) pour l'utilisation de solutions MaaS. Les résultats de l'enquête auprès des employeurs ont été présentés lors d'un webinaire organisé par le SPF Mobilité et Transports en collaboration avec le Conseil fédéral du développement durable. Ce webinaire, intitulé "Mobility as a Service (MaaS) as a lever for sustainable mobility : Opportunities and challenges", a eu lieu le 27 mai 2021 et a rencontré un large intérêt. Le webinaire et le rapport de recherche "Attractiveness of MaaS in a B2B context" sont disponibles sur notre site web. Pour le B2C, nous avons mené une enquête auprès d'un échantillon représentatif de Belges.

5. Politique vélo

Dans son Accord de gouvernement, le Gouvernement fédéral s'est fixé comme objectif de réaliser un transfert modal ambitieux. La mobilité active et le vélo en particulier jouent un rôle central dans cette démarche. En vue de promouvoir les déplacements à vélos, les actions suivantes ont été prises ou soutenues en 2021.

« Be Cyclist », le Plan d'Action pour la Promotion du Vélo, est constitué de mesures uniquement basées sur des compétences fédérales, chacune dans les compétences de son ou sa Ministre ou Secrétaire d'Etat. Le Plan lui-même porte le caractère d'une déclaration d'intention. Les mesures ont été rassemblées, structurées et planifiées de façon à constituer un plan 2021-2024. Ce Plan doit permettre la réalisation d'un saut d'échelle dans le développement de l'usage du vélo car de nombreuses occasions de passer à la vitesse supérieure existent aussi à l'échelon fédéral. Chaque Ministre et Secrétaire d'Etat disposant de leviers pour favoriser la pratique du vélo dans ses compétences propres, ces leviers ont été listés et insérés dans le Plan par le biais de mesures concrètes, positives et stimulantes. Se déplacer à vélo doit être possible, accessible, sûr et évident pour toutes et tous. Le SPF Mobilité et Transports a assisté à la soumission d'éventuelles mesures et contribue à la mise en œuvre des mesures qui relèvent de la compétence du ministre de la Mobilité.

Suite à la Journée mondiale du vélo qui s'est déroulée le 3 juin, la DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire du SPF Mobilité et Transports a organisé un webinaire sur la thématique des déplacements domicile-travail à vélo. Les enquêtes réalisées par le SPF Mobilité et Transports montrent que l'usage du

vélo est en augmentation ces dernières années. La crise sanitaire pourrait encore accentuer cette tendance : une enquête publiée en décembre 2020 montre que 15% des répondants ont indiqué souhaiter utiliser leur vélo pour leurs déplacements domicile-travail après la crise, contre 11% avant. Quinze intervenants ont présenté un aperçu complet de tous les aspects des déplacements domicile-travail à vélo :

- La pratique du vélo en Belgique en chiffres ;
- Les mesures récentes favorables aux cyclistes dans le Code de la route ;
- Fiscalité et aspects de sécurité sociale des déplacements à vélo domicile-travail ;
- Les accidents à vélo ;
- Partage d'expérience sur les politiques vélo en entreprise ;
- Les politiques régionales pour la promotion du vélo en entreprise.

Le SPF Mobilité et Transports organise, depuis quelques années, sur base ad hoc (2 à 4 fois/an), les réunions « politique vélo » fédérales. Sont invités à ces réunions les fonctionnaires vélos régionaux, le Fietsberaad et les représentants des principales associations cyclistes (Gracq, Pro vélo, Fietsersbond). Il s'agit essentiellement d'un lieu d'échange et de communication sur la politique vélo. Exemple de thèmes abordés : fiscalité vélo, combinaison train/vélo, statistiques vélo... Après discussion au sein de la Direction mobilité et avec le représentant du Ministre de la Mobilité, il a été décidé de transformer ces réunions ad hoc en une Commission vélo. Les objectifs sont les suivants :

- Communication et échange d'informations en matière de politique vélo ;
- Emettre des recommandations/avis à destination des différents Ministres de la mobilité sur base d'un consensus en matière de politique vélo ;
- Echange entre les régions entre elles et avec le fédéral.

En 2021, il y a eu trois réunions régulières et deux réunions thématiques sur le genre (plus de femmes à vélo) et les autoroutes cyclables le long de la voie ferrée.

Direction Infrastructure de Transport – Beliris

Plan de management 2020 – 2025

Deux actions ont été priorisées en 2021 afin de contribuer à l'objectif 08.01 "Définir et mettre en œuvre une stratégie d'exemplarité en durabilité".

- 08.01.01 : Implémenter la méthodologie GRO au sein des projets
 - GRO a à l'origine été développé pour assurer la mise en œuvre d'un niveau d'ambition holistique et similaire en termes de durabilité dans les projets de construction. Il s'agit de la traduction des ambitions en un instrument maniable ;
 - Le coordinateur durabilité a défini et clarifié la stratégie d'implémentation du GRO (outil de suivi, template utilisé, reporting, monitoring) ;
 - Notre cahier spécial des charges type étude reprend l'obligation d'utiliser cette méthodologie dans la mission de nos bureaux d'étude ;
 - Les formations GRO sont données aux équipes de projet avec un accompagnement tout au long du projet par le coordinateur durabilité ;
 - Les template ont été réalisés et intégrés sur notre plateforme B-share.
- 08.01.02 : Préciser la stratégie 'durabilité'
 - La Stratégie durabilité a été validée par le staff au premier semestre.

- Un outil voirie pour les nouveaux projets est en cours de développement sur base d'un benchmarking de ceux existants en Flandres, d'un partage de connaissances avec d'autres services publics ou privés et de la simplification de la méthodologie GRO.

Des rencontres et partages de connaissances se font avec différents partenaires sur le réemploi (Success and Lose).

Inventaire réemploi

Les exigences liées aux inventaires réemploi dans nos cahiers des charges (études et travaux) ont été mises à jour.

Pour rappel, l'inventaire « réemploi » est un document faisant état de tous les éléments présents sur le site : quantité, état, photos, possibilité de démontage et valeur des matériaux. Dans un objectif d'économie circulaire, la destination de chaque élément est décidée sur base de ces inventaires.

En ce qui concerne des projets de rénovation de bâtiments:

- Le bureau d'étude sélectionné pour le projet de rénovation « des logements sociaux à Helmet » a proposé beaucoup d'ambitions liées à la circularité dans son offre. La plupart de ces ambitions seront suivies via la méthodologie GRO, nouvel outil auxquels tant le bureau d'études que nous devons apprivoiser.
- Pour la Piscine d'Ixelles, un ancien projet, l'entrepreneur va récupérer une partie des anciennes gîtes et les 80m² de plancher seront soit utilisés à d'autre escient soit donnés.
- Concernant les chantiers, pour lesquelles les entrepreneurs ont établis une note de gestion des déchets, ils se termine seulement. Le monitoring est en cours.

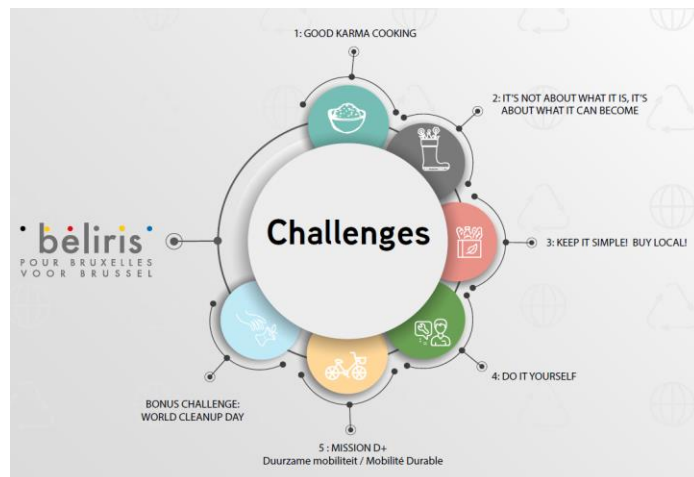
Phase chantier

Durant la période de garantie, qui se déroule entre la réception provisoire et la réception définitive des travaux, le coordinateur de remise de projet (CRP) réalise un suivi semestriel des contrats de maintenance. Il s'assure que l'entrepreneur et le gestionnaire réalisent les entretiens périodiques des appareils et des lieux. Il anticipe les réceptions définitives et met en place l'exécution des actions correctives quand des vices cachés apparaissent. Son rôle et sa fonction participe à la pérennisation des travaux.

Semaine de la mobilité et durabilité

- Challenge durabilité:

- Ce challenge a été lancé afin de sensibiliser à l'impact aussi petit soit-il que tout un chacun peut avoir sur une société plus durable, tant à la maison qu'au bureau.
- Les collaborateurs de Beliris ont été invité à réaliser 5 défis.
- 3 équipes de 5 personnes ont participé.



- Découverte virtuelle de quelques chantiers de Beliris via une carte interactive :

En tant que maître d'ouvrage public, Beliris veille à la durabilité de ses projets afin qu'ils respectent au mieux l'environnement et la société. Dans les divers projets, Beliris propose des solutions concrètes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, le respect de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques, une mobilité urbaine plus active, le (ré)aménagement d'espaces verts, l'augmentation de la qualité de vie en ville, la (re)valorisation des matériaux...

- QTime : URBAN MINING – Case Studies ZIN, un projet de réaménagement multifonctionnel des tours 1 & 2 du complexe WTC dans le Quartier Nord de Bruxelles, développé par BEFIMMO, combinant différentes fonctions et de belles ambitions de circularité et environnementales.

Gestion durable

- Le projet d'obtention du label Entreprise Ecodynamique a été obtenu le 25/05/2021.
- Suivi du Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique (PLAGE) qui va nous aider à diminuer nos consommations au sein du City Atrium.

6.7. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



(Madame Haoua Ibra, membre de la CIDD, et Madame Esther Mulkers, suppléante)

Activités de la cellule Développement durable

Composition de la Cellule DD

Conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004, ayant demandé à chaque SPF et SPP de créer en leur sein des cellules de développement durable, le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale (SPF ETCS) dispose d'une cellule développement durable au sein des services du Président, dans la Direction de la qualité et de la gestion de crise. Cette cellule est gérée par Haoua Ibra qui coordonne ainsi les activités de la cellule développement durable.

Le réseau Qualité

En 2020, Le comité de direction a pris la décision d'intégrer tous les réseaux internes existants dans le système de qualité mis en place, plus précisément dans le réseau qualité. Ainsi, l'ancien réseau « Green » n'existe plus. Toutes les questions et contributions concernant le développement durable prises en charge par le réseau « Green » sont à présent traitées par le réseau qualité.

Le réseau Qualité est composé de coordinateurs, des membres du personnel représentant chaque administration de notre SPF. Le coordinateur/la coordinatrice qualité sont les personnes de contact. Chaque administration peut déterminer comment le flux d'informations, qui s'est fait jusqu'à présent via le réseau interne Green, est géré. Le coordinateur/la coordinatrice qualité peut néanmoins faire appel aux anciens membres du réseau Green pour les guider.

Auparavant, dans l'ancien réseau Green (au sein des Services du Président et dans chaque Direction générale et Services d'encadrement), un correspondant développement durable avait été désigné. Celui-ci s'était vu confier la responsabilité de servir d'intermédiaire pour ses collègues, pour toutes les questions relatives à la gestion de l'environnement au sein du SPF ETCS. D'une part, il relayait les demandes, suggestions et attentes de ses collègues vers la coordinatrice et, d'autre part, il participait à la diffusion des informations et à la sensibilisation de ses collègues.

Le réseau Qualité est également composée de représentants des directions générales et services encadrement, désignés par les responsables des directions et se réunit une fois par mois, il est dès lors aisé d'assurer la continuité des activités de l'ancien réseau Green dans le cadre du suivi notre politique du développement durable.

La coordinatrice travaille sous la responsabilité du Président du Comité de direction et ne dispose pas d'un budget propre.

Activités de la Cellule DD

1. Coordination de la politique du Développement durable

Les activités de la cellule développement durable s'inscrivent autour de deux axes :

- Au niveau interdépartemental, la responsable de la cellule développement durable représente notre SPF au sein de la Commission interdépartementale du développement durable. Elle y assure entre autres le suivi des plans fédéraux, c'est-à-dire des actions du SPF Emploi qui s'inscrivent dans la politique fédérale de développement durable : emploi, santé et sécurité au

travail, lutte contre la traite des êtres humains, adéquation entre vie au travail et hors travail, maintien au travail des travailleurs de plus de 45 ans.

- Au niveau départemental, des activités de sensibilisation sont régulièrement organisées au sein du SPF ETCS pour inciter les membres du personnel à modifier leurs comportements : campagnes d'affichages et articles informatifs, journée du développement durable... Il s'agit de la politique de "greening" : des actions visant à limiter l'impact écologique du SPF Emploi, notamment par la gestion des déchets. Certains objectifs et réalisations qui entraînent dans le cadre du greening ont par la suite été englobés dans le cadre d'EMAS.

La coordinatrice a également organisé différentes réunions avec le service de la communication, le service gestion des bâtiments, la direction des achats et de la logistique, la cellule marché public et le service encadrement personnel et organisation.

2. Participation aux travaux de la CIDD et de l'IFDD

La coordinatrice DD du SPF ETCS a participé aux différentes réunions de travail de la CIDD, aux différentes réunions du groupe de travail stratégie fédérale. Elle a aussi participé à différents séminaires, colloques et journées d'études en lien avec le développement durable.

3. Plan Fédéral de Développement Durable

Le SPF ETCS a participé à l'élaboration du nouveau plan fédérale développement durable, en vue de son adoption par le gouvernement en octobre 2021 comme le prévoit la [loi développement durable \(art.6\)](#), conformément au planning soumis par la CIDD.

- 01/2021 : Avant-projet de Plan
 - 18/01/2021 : envoi du draft 6 -> accord du GT par voie électronique le 21/01, envoi à la plénière CIDD
 - 28/01/2021 : réunion plénière : adoption de l'avant-projet de Plan
 - 15/02/2021 : traduction, concordance, mise en page -> envoi à la Ministre en charge du développement durable qui le transmet au gouvernement
- 03-04/2021 : Consultation publique
 - 03-04/2021 : consultation de la population
 - Avis du CFDD
 - Présentation au Parlement et aux entités fédérées.
- 05-06/2021 : Projet de Plan
 - CIDD examine les avis rendus et transmet le projet de Plan au ministre endéans 60 jours.
 - Rédaction, traduction, mise en page.
- 07-09/2021 : délibération politique au sein du gouvernement et adoption.
- 10/2021 : publication.

4. Communication/Sensibilisation

La communication en matière d'environnement constitue un point crucial dans une démarche volontaire. Il est indispensable de faire savoir, tant en interne qu'en externe, que le SPF ETCS a adopté un système qui lui permettra de prévoir et de maîtriser son impact environnemental.

En interne, comme précisé plus haut, le réseau Qualité assurera la continuité des actions de l'ancien réseau, afin d'une part, de diffuser l'information auprès des membres du personnel et d'autre part, de relayer les réactions de ces derniers vers les niveaux supérieurs.

Une rubrique a été créée spécialement pour EMAS et le Développement durable sur l'intranet, avec un blog interactif. Sa vocation est de devenir, petit à petit, un outil convivial où toute personne dans le bâtiment pourra trouver les réponses à ses questions en matière d'impacts environnementaux.

Une boîte à idées a été installée à l'entrée du bâtiment et dans les coins café ; chacun peut y déposer ses idées, suggestions et remarques.

Le service de la communication est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information dans le cadre du développement durable. Le service Communication veille à informer des résultats obtenus et des progrès réalisés par rapport aux objectifs environnementaux. Il réalise et diffuse également des affiches et des dépliants.

En collaboration avec la cellule Mobilité et la cellule Développement durable, le service de la Communication établit un plan de communication comme le préconise le règlement EMAS et l'AR du 22 septembre 2004.

En 2021, le SPF ETCS a organisé et a mené des actions de sensibilisation essentiellement via l'intranet et le Blog Green.

En collaboration avec le service de la communication, une campagne de sensibilisation sur les thèmes « EMAS », « Développement durable » et « Mobilité » a été organisée.

Régulièrement, des articles et petits messages sont publiés sur l'intranet. Ces messages sont souvent accompagnés par des affiches dessinées par les graphistes du SPF ETCS.

La déclaration environnementale EMAS et la politique environnementale 2020 ont été publiées sur l'intranet et le site web du SPF. Celles de 2021 viennent d'être validées par l'auditeur externe et la Commission de validation ; elles seront également publiées.

Vu la crise sanitaire, « la fête du SPF » n'a pas eu lieu en 2020 et en 2021. Les années précédentes lors de cette journée, la cellule développement durable avait pour habitude de mettre en place un stand d'information et des ateliers sur des thèmes du développement durable. Par exemple en 2019, il y avait eu un atelier de fabrication de film alimentaire réutilisable et des sessions d'info sur des thèmes liés au développement durable ont également été organisées.

Politiques contribuant à un développement durable

Choix de l'approche stratégique

Depuis le 1er janvier 2016, le contrat d'administration remplace le plan de management intégré qui était élaboré par le Comité de direction du SPF et servait à définir la vision stratégique de notre organisation. Un premier contrat avait été signé le 15 décembre 2015 pour les années 2016 à 2018 et actualisé une première fois en mai 2017 et une seconde fois le 23 juillet 2018.

Un deuxième contrat d'administration (2019-2021) a été signé le 6 mars 2019 par le ministre de l'Emploi et le président du Comité de direction du SPF.

Le plan d'administration 2019 a également été signé : il s'agit de la reprise dans ce document de toutes les actions du contrat d'administration qui doivent être terminées à la fin de 2019.

Les objectifs du développement durable sont repris dans ce contrat d'administration.

Mesures et actions menées par le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale dans le cadre des SDG, de la VLT ou du PFDD

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, a participé de septembre 2018 à mars 2019 au « projet SDGs (Sustainable Development Goals) et Matérialité » organisé par l'Institut Fédéral du développement durable, qui consiste en l'analyse de la matérialité, en lien avec le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

L'objectif du projet coordonné par l'IFDD était d'accompagner quatre SPF dans l'analyse de leur matérialité (au sens des directives GRI4) et de confronter le résultat de cette analyse avec les SDGs. Par matérialité, on comprend les enjeux de développement durable qui concernent une organisation, qu'elle soit privée ou publique. Ces enjeux sont identifiés et priorisés par l'organisation elle-même, mais également par ses parties prenantes.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale a pu ainsi, voir clairement où se situent ses priorités en matière de développement durable et définir des objectifs y contribuant.

Ce projet a ainsi permis lors des travaux avec les consultants, d'établir une matrice de pertinence provisoire, mais aussi d'identifier 21 enjeux importants en matière de développement durable et sur lesquels le SPF peut agir.

Le groupe de travail était composé de consultants de Cap-conseil, d'un représentant de l'IFDD, de la Coordinatrice développement durable, du Conseiller général de la Division de la politique générale et de la stratégie, de la Conseillère en charge du contrat d'administration et des experts des directions générales du SPF.

Le projet, dirigé par des consultants de CAP-Conseil, a donc concrètement permis de :

1. Identifier les SDGs en lien avec les expertises du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale ;
2. Déterminer 21 enjeux importants pour le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale et sur lesquels il peut agir.

Ces 21 enjeux ainsi que le projet ont ensuite été présenté au Comité de direction en décembre 2018. Les membres du Comité de direction et les membres du groupe de travail ont donné une cotation aux différents enjeux. Ensuite les parties prenantes seront invitées à donner une cotation aux enjeux.

Ensuite le groupe de travail a déterminé 12 parties prenantes internes et externes parmi ceux déjà repris dans le contrat d'administration du SPF. L'étape suivante consistait à inviter ces parties prenantes externes identifiées (deux membres par catégorie), pour participer à une table ronde. Ensuite les parties prenantes auraient également été invitées à donner une cotation aux enjeux.

Une analyse de matérialité ne se faisant pas seule, le rôle des parties prenantes était d'apporter une voix déterminante pour valider, prioriser, amender une réflexion entamée à huis clos. Le travail d'analyse au regard des SDGs pourrait ainsi être confronté à l'avis de quelques parties prenantes externes lors d'une table ronde.

Pour des raisons d'organisation le projet a été suspendu mais mis à l'ordre du jour du séminaire stratégique de l'automne 2019 organisé pour les membres du Comité de direction.

Lors de ce séminaire stratégique, le Comité de direction a validé les 5 SDGs pour lesquels le SPF ETCS est compétent, mais a également pris la décision de lier les articles du contrat d'administration 2019-2021 à ces SDGs.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, par sa mission est compétent pour les :

- SDG 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé

- SDG 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser
- SDG 8 : travail décent et croissance économique
- SDG 10 : réduire les inégalités
- SDG 16 : paix, justice et institutions efficaces

Ainsi en 2020, tous les articles du contrat d'administration 2019-2021 ont été analysés et liés aux 5 SDGs cités plus haut, relevant de la compétence de notre SPF. Le résultat de ce travail se trouve dans un document annexé au contrat d'administration.

Sensibilisation

L'aspect central du plan de communication au SPF ETCS est la sensibilisation de tous les membres du personnel aux nouveaux objectifs EMAS et développement durable par tous les canaux de communication possibles.

Des petits messages ont donc été postés régulièrement sur l'intranet (nouvelles, bannière, création d'une page de projet, blog, calendrier des évènements) et par courriel.

Outre les informations concernant les objectifs en tant que tels, une sensibilisation a également été menée sur des thèmes tels que les voyages durables, les fêtes de fin d'année durables, les jours sans viande, l'earth hour, etc. mais aussi une sensibilisation et une promotion pour d'autres initiatives en matière de développement durable et d'environnement telles que la journée mondiale de l'environnement (le 5 juin), la semaine de la mobilité, l'acquisition de nouvelles imprimantes multifonctions, la réduction de nos déchets résiduels, la mise à disposition de vélos électriques etc.

En 2019, en collaboration avec la plate-forme « potager », la cellule développement durable a également organisé un pique-nique « durable ». Toujours dans la continuité de la campagne sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, cette activité qui a rencontré un vif succès, n'a pu être réitérée en 2020 et 2021 à cause de la crise sanitaire.

Le 17 décembre 2019, dans le cadre de la journée de la bibliothèque, une session d'information sur les SDGs a également été présentée aux membres du personnel en collaboration avec l'IFDD. Cette session d'information avait pour titre : « En quoi consiste le programme des Nations-Unies et les 17 objectifs de développement durable visant à transformer notre monde pour le rendre juste et vivable pour tous ? Comment le SPF Emploi peut-il y contribuer ? La Belgique en fait-elle assez ? »

Tous les ans, dans le cadre du trajet d'intégration destiné aux nouveaux collaborateurs, la coordinatrice développement durable, en collaboration avec le service du personnel, développent et dispensent une formation concernant la politique du développement durable au SPF ETCS et notre enregistrement EMAS. En 2020 et 2021, malgré la crise sanitaire, la formation a pu avoir lieu grâce aux outils disponibles en ligne.

Intégration des objectifs de développement durable dans le contrat d'administration 2019-2021

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (tout comme cela avait été fait pour l'ancien contrat d'administration 2016-2018) et afin de donner suite à la demande du Comité de direction (séminaire stratégique de 2019), le SPF ETCS a analysé son contrat d'administration 2019-2021 et a établi un lien entre certains articles et ses missions.

Comme indiqué plus haut, le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, par ses missions, est compétent pour les SDGs :

- SDG 3 : permettre à tous de vivre en bonne santé
- SDG 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser
- SDG 8 : travail décent et croissance économique
- SDG 10 : réduire les inégalités
- SDG 16 : paix, justice et institutions efficaces

Ainsi, tous les articles du contrat d'administration 2019-2021 ont été analysés et liés aux 5 SDGs cités plus haut, relevant de la compétence de notre SPF. Le résultat de ce travail se trouve dans un document annexé au contrat d'administration.

Dialogue avec nos parties prenantes

En collaboration avec l'institut de recherche Dedicated, la direction de la communication a organisé en 2021 une enquête à grande échelle afin de dresser un tableau de l'image et de l'identité du SPF auprès de ses principales parties prenantes. Le développement durable était l'un des thèmes étudiés.

Pour cette enquête, l'institut de recherche Dedicated a interrogé les parties prenantes internes et externes du SPF ETCS en utilisant une méthodologie combinée.

Pour les parties prenantes internes, Dedicated a réalisé :

- 15 entretiens en face-à-face ou par téléphone des parties prenantes internes sélectionnées.
- Un questionnaire en ligne était accessible à tous les membres du personnel du SPF Emploi. Au total, 239 réponses à ce questionnaire ont été enregistrées.

Concernant les parties prenantes externes, Dedicated a réalisé :

- 5 focus groupes homogènes rassemblant différents intervenants (4-5 répondants par groupes) issus des parties prenantes préalablement sélectionnées par le SPF.
- 1.010 enquêtes effectives auprès de citoyens belges âgés de 18 ans et plus via la méthode de sondage en ligne et à partir du panel d'internautes de Dedicated.
- Des conclusions concernant notre système de management environnemental.

100% des parties prenantes internes interviewées savent que le SPF Emploi dispose d'un enregistrement EMAS. 74% des membres du personnel ayant répondu à l'enquête savent que le SPF Emploi dispose d'un enregistrement EMAS. Pour le grand public seul 34% savent que le SPF Emploi dispose d'un enregistrement EMAS.

Pour la mise en œuvre des tâches dans le respect de l'environnement, les parties prenantes internes interviewées donnent au SPF une note moyenne de 6,36/10. Les membres du personnel qui ont rempli le questionnaire sont plus positifs à ce sujet avec un score de 6,7/10. Les points d'action les plus importants pour ce dernier groupe sont de prendre des mesures (plus) écologiques, d'accélérer la digitalisation et de développer (davantage) la mobilité durable.

En ce qui concerne les initiatives de sensibilisation et d'encouragement à la participation aux actions de durabilité, les parties prenantes internes interviewées donnent au SPF une note moyenne de 5,7/10. Les membres du personnel qui ont rempli le questionnaire lui ont attribué une note de 5,63/10.

Le soutien et l'encouragement de la hiérarchie directe à travailler dans le respect de l'environnement ont obtenu le score le plus bas dans cette enquête. Les parties prenantes internes interviewées ont donné une note moyenne de 5,62/10 et les membres du personnel qui ont rempli le questionnaire 5,5/10.

Concrètement, il ressort de cette étude, que les éléments qui sont particulièrement importants pour les collaborateurs internes du SPF ETCS concernant sa gestion de l'environnement sont :

1. Réduire son impact environnemental
2. Donner le bon exemple en tant qu'autorité
3. Adopter un comportement éco-responsable
4. Respecter l'environnement en général

5. Mettre des critères durables dans ses marchés publics
6. Respecter la législation environnementale

Les collaborateurs de notre SPF ont également manifesté des suggestions et attentes concernant le respect de l'environnement, les plus importantes sont :

1. Prendre des mesures écologiques
2. Accélérer la digitalisation
3. Sensibiliser sur le respect de l'environnement
4. Développer une mobilité durable
5. Faire des économies d'énergie
6. Un parc automobile électrique

La numérisation des élections sociales

Notre Service ICT, en collaboration avec notre direction Droit du travail et études juridiques, a mis en place un outil nommé « Socelec », permettant ainsi d'organiser les élections sociales par voie électronique.

Les élections sociales visent à l'institution ou au renouvellement de près de 9000 organes, à savoir 3000 conseils d'entreprise et 6000 comités pour la prévention et la protection au travail.

Ces élections sociales concernent plus de 6000 entreprises. Par entreprise, il faut entendre aussi bien les entreprises du secteur privé ayant une finalité économique et commerciale que les entreprises sans but lucratif comme les services sociaux et de santé.

L'application web des élections sociales a été utilisée par près de 100% des entreprises. Seules 65 entreprises sur plus de 7 000 ont encore opté pour les procédures papier.

Collaboration du SPF ETCS avec le CNT et le CCE

Avis n° 2.158 Objectifs de développement durable - indicateurs de suivi et niveau d'ambition

Dans le cadre de leurs travaux, le SPF ETCS, et particulièrement la Division des relations internationales, a assisté le CNT et le CCE concernant l'avis n° 2.158, relatif aux objectifs de développement durable - indicateurs de suivi et niveau d'ambition.

Afin de rendre compte des progrès accomplis par la Belgique, le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie tous les deux ans un rapport fédéral sur le développement durable dans lequel il évalue les performances de la Belgique quant à la réalisation des objectifs de développement durables de l'ONU. Pour ce faire, le BFP utilise une méthode qui consiste à choisir les sous-objectifs de l'ONU qui sont pertinents pour la Belgique en partant des engagements déjà pris par le pays ainsi qu'à suivre des indicateurs pour mesurer les progrès de la Belgique vers la réalisation de ces sous-objectifs. Pour leur part, les interlocuteurs sociaux représentés au sein du Conseil national du Travail (CNT) et du Conseil central de l'Economie (CCE) ont souhaité être impliqués dans ce processus eu égard aux nombreuses thématiques abordées dans ces objectifs de développement durable qui relèvent de leur compétence. Dans le but de contribuer à l'élaboration du processus de monitoring concernant la mise en œuvre du Programme de développement durable 2030 en Belgique, le CCE et le CNT se sont prononcés dans un avis (avis n° 2.158 Objectifs de développement durable - indicateurs de suivi et niveau d'ambition), sur les sous-objectifs et indicateurs que le BFP a choisi de suivre pour chacun des objectifs sélectionnés et formulent des recommandations afin d'améliorer le set d'indicateurs suivis par le Bureau fédéral du plan en vue des prochains rapports fédéraux sur le développement durable. Les Conseils se prononcent également, dans cet avis, pour certains des ODD sélectionnés, sur les niveaux d'ambition que la Belgique devrait à leurs yeux poursuivre.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a mis son expertise à disposition afin de contribuer à l'élaboration de cet avis principalement sur l'objectif 8 « Travail décent et croissance économique. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». De même, à la suite de la suggestion du SPF ETCS, le CNT a également invité l'OCDE et Eurofound à contribuer aux travaux sur cette question.

Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

Afin d'effectuer correctement l'analyse d'impact de la réglementation, une page y afférent se trouve sur l'Intranet du SPF ETCS. Les membres du personnel concernés ont également reçu en 2014, une formation d'une demi-journée sur l'AIR.

L'intranet renvoie également vers le site internet « simplification administrative ».

Chaque projet de loi fait l'objet, de la part de notre direction des études juridiques, d'une évaluation intégrée de son impact éventuel sur l'économie, l'environnement, les aspects sociaux et les services publics. Cette année encore, la direction des études juridiques a systématiquement procédé à une analyse d'impact réglementaire des nouveaux projets de loi. La durabilité des réglementations en question a toujours été examinée dans différents domaines, de la lutte contre la pauvreté, la santé et le développement économique à l'énergie, la mobilité et l'alimentation.

Gestion durable

Système de gestion durable choisi

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a mis en place un système de management environnemental SME répondant aux exigences du règlement européen EMAS n°1550/2017. Notre SPF est enregistré EMAS depuis 10 ans maintenant.

Vous trouverez plus de renseignement sur la thématique sur notre [site web dans la rubrique EMAS](#).

Au SPF ETCS, c'est la coordinatrice développement durable qui a également la charge de la coordination d'EMAS. La coordination et le suivi du SME ont été confiés à Haoua IBRA (depuis le 01/10/2018). Elle est assistée dans cette tâche par les coordinateurs qualité, qui ont pour rôle de relayer l'information essentielle au respect des bonnes pratiques environnementales. En outre, la coordinatrice environnementale participe activement au fonctionnement de la cellule développement durable. L'administration centrale du SPF ETCS est enregistrée EMAS depuis 2009. La direction générale du contrôle du bien-être au travail est quant à elle certifiée ISO 9001.

Le système de gestion dynamique de l'environnement EMAS concerne l'ensemble des activités de l'administration centrale : les services du président, les 3 services d'encadrement (budget et contrôle de gestion, personnel et organisation, et technologies de l'information et de la communication), les 5 directions générales et le service d'information et de recherche sociale (SIRS).

Dans le cadre de la mise en place du système de management environnemental basé sur le règlement EMAS, nous avons analysé en profondeur l'ensemble de nos impacts directs sur l'environnement. Toutes nos activités ont été passées au crible, ce qui a donné lieu à l'établissement d'une liste d'impacts identifiés. Chaque impact a fait l'objet d'une évaluation basée sur différents critères.

Pour chacun de nos impacts directs, une cotation a été donnée en fonction de la gravité, de la maîtrise, de l'occurrence, mais aussi du respect de la législation. Nous sommes partis de ces impacts directs les plus significatifs pour déterminer nos objectifs environnementaux.

Cet exercice nous a permis de mettre en évidence les impacts environnementaux directs significatifs, explicités ci-dessous, et de définir des actions qui doivent mener à une maîtrise de notre impact environnemental et si possible à sa réduction ainsi qu'à une amélioration de nos prestations énergétiques, compte tenu des moyens disponibles, des technologies et du savoir-faire du moment.

Au cours de ce quatrième cycle d'enregistrement, nous nous sommes focalisés sur les points suivants :

- Le respect des dispositions associées au règlement européen EMAS (n° 1550/2017), de la législation environnementale fédérale et bruxelloise en vigueur, ainsi que des dispositions en matière de développement durable ;
- La diminution de notre consommation de papier ;
- Le contrôle et la maîtrise de notre consommation d'énergie ;
- La maîtrise de notre consommation d'eau ;
- Des achats et consommations durables ;
- La sensibilisation et l'information permanentes de notre politique environnementale et nos efforts dans ce domaine envers nos fournisseurs et nos clients ;
- Encourager l'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-lieu de travail.

Quelques exemples d'actions concrètes

1. Projet « relighting »

Il y a quelques années, nous avons lancé le projet « relighting », qui a permis de diminuer de façon importante notre consommation d'électricité. Ce projet prévoit l'adaptation des différentes installations électriques du bâtiment :

- Escaliers d'évacuation : remplacement des armatures d'éclairage et installation de détecteurs de mouvement.
- Kitchenettes : remplacement des armatures d'éclairage et installation de détecteurs infrarouges
- Dans les couloirs menant à l'auditorium, à l'entrée du personnel et à l'imprimerie, installation de luxmètres qui règlent l'intensité lumineuse de la lumière artificielle.

2. Remplacement des appareils électroniques énergivores

Nous avons également dressé l'inventaire des appareils électroménagers présents aux différents étages. Les appareils qui ne répondaient plus aux normes énergétiques (au moins classe A) ont été enlevés à partir de septembre 2019 (frigos uniquement) par la cellule gestion des bâtiments qui les a envoyés pour recyclage.

Une partie de ces anciens frigos ont été remplacés par de nouveaux appareils de classe A++ en 2019. Il a également été décidé de n'installer que 5 appareils au maximum par étage (en ce compris celui disponible dans la kitchenette) et un seul appareil par zone sauf cas exceptionnel.

Afin de diminuer le nombre des appareils personnels au sein des bâtiments (percolateurs/bouilloires), le SPF a mis à la disposition de ses agents :

- Bruxelles : une machine avec boissons chaudes gratuites par étage (coin café et cafétéria).
 - Directions extérieures : une machine à café type espresso. Le café pour celle-ci (lait/sucre/touillettes en bois) est fourni gratuitement par le SPF.
- Ils disposent également gratuitement de bouilloires et de thé.

3. Mise à disposition de E-bikes pour le personnel

En 2021, le SPF a porté le nombre de vélos hybrides de service à 11. Outre l'administration centrale, les services extérieurs d'Anvers, de Bruges, de Charleroi, de Courtrai, de Gand, de Liège et de Louvain peuvent désormais utiliser ce mode de transport durable. La direction de la communication a soutenu cette action avec la publication d'une actualité et d'un article sur le blog Green.

4. Mise en place de poubelles pour collecte de déchets ménagers

Afin de pallier la problématique de tri de déchet et afin de diminuer les déchets ménagers, la cellule

green a décidé dans un premier temps de mettre en place des poubelles organiques pour récolter uniquement des déchets verts. La phase test qui concerne les 7ème et 8ème étage aurait dû débiter courant 2020. Au vu de la crise sanitaire et par le fait que la majorité des collaborateurs sont en télétravail, la mise en route du projet a été postposé. La mise en place de ces poubelles organiques sera suivie d'une campagne sur les tris des déchets.

5. Mise en place d'un potager

Le SPF ETCS dispose d'un potager dont le but est, non seulement, de créer un lieu convivial, d'échange entre collègues au travers d'une activité saine et solidaire mais aussi d'intégrer du végétal dans notre espace de vie professionnel.

L'équipe en charge du projet potager a effectué des actions concrètes en 2020 dans le cadre du développement durable mais pas en 2021 à cause de la crise sanitaire :

- Il y a eu le 23/1/20 (avant le premier confinement) un atelier de rempotage : L'atelier était destiné aux collègues désireux de nettoyer, repoter, diviser et/ou donner leurs plantes de bureau. Les collègues avaient également la possibilité de donner des boutures en vue de l'action annuelle de distribution/échange prévue lors de la journée du SPF.
- Entretien des cultures destinées à l'action « journée du SPF » - distribution de plantes d'intérieur : en continu durant le printemps et l'été. Un petit groupe de collègues présents fréquemment au SPF durant la période de télétravail permanent dû à la crise Covid a entretenu les plantes.
- Entretien du potager : en continu durant le printemps et l'été. Un petit groupe de collègues présents (lors des permanences) au SPF durant la période de télétravail permanent, dû à la crise Covid, a entretenu le potager.
- Distribution de plantes d'intérieur : 22/9/20. Initialement prévue lors de la fête du SPF, cette activité a dû se tenir fin septembre car la fête du SPF a été annulée pour cause de crise Covid.

Marchés publics / achats durables

1. Suivi de la circulaire du 16 mai 2014

Conformément à la circulaire, le Comité de direction a approuvé une procédure visant à appliquer le mieux possible les obligations découlant du texte (voir ci-dessous). Pour chaque marché, les agents responsables envisagent l'intégration de clauses durables dans les cahiers des charges.

Plus globalement, le contrat d'administration prévoit en son article 73, le Développement durable et l'objectif suivant :

« Le développement durable a trait à la manière dont les aspects à la fois économiques, sociaux et écologiques sont pris en considération dans le fonctionnement et dans la politique d'une organisation, dans une perspective à court, à moyen et à long terme. Dans le domaine du développement durable, le SPF s'engage à monitorer et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. »

2. Intégration de la Circulaire du 16 mai 2014 dans les pratiques du SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale

Présentation succincte de la procédure + outils de reporting :

- **Marchés dont l'estimation est inférieure à 30.000 € HTVA :**

Ces marchés sont communiqués via un e-formulaire, intitulé « demande d'achat », à la Cellule des marchés publics. L'acheteur collabore avec le service demandeur pour la rédaction des documents d'invitation à

soumissionner ou le choix des fournitures. Lors du traitement de chaque demande, l'acheteur est invité à s'interroger sur les potentielles clauses durables ou sociales à intégrer aux documents. Le responsable de la cellule est à leur disposition pour tout conseil. Il approuve les documents d'invitation avant envoi aux soumissionnaires. À la fin du processus de passation, le responsable contrôle le dossier d'attribution avant que ne soit sollicité l'élaboration d'un bon de commande. A cette étape, il a encore la possibilité de conscientiser tant l'acheteur que le service demandeur au niveau du développement durable.

- **Marchés dont l'estimation est supérieure à 30.000 € HVTA :**

Pour ces marchés, la Cellule des marchés publics intervient dans la rédaction du cahier des charges. Avant que chaque cahier ne soit approuvé par l'Inspection des finances et ensuite par le Président du Comité, la Cellule complète le tableau repris à l'annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014. Ce tableau ainsi que le projet de cahier sont transmis à la Cellule développement durable pour avis via un mail reprenant les explications de la Cellule des marchés publics quant à la présence ou non de clauses durables, sociales et/ou éthiques. Des échanges ont lieu entre les deux cellules pour améliorer le caractère durable du marché en question si cela est possible.

- **Marchés conclus en exécution d'accord-cadre existant (FOR CMS, SMALS, etc.)**

Les produits durables ou non commandés dans le cadre des marchés FORCMS sont répertoriés dans un tableau par un agent de la Direction des achats et de la logistique. Ce tableau reprenant la liste des produits durables commandés par le SPF est transmis à la Cellule développement durable.

3. Rôle de la Cellule DD dans la mise en œuvre de la circulaire

Le rôle de la cellule DD est plutôt un rôle consultatif. La coordinatrice DD « revoit » les cahiers des charges sur base de la circulaire. Il n'y a pas des réunions avec la cellule Green ou un autre groupe de travail sur ce sujet.

La coordinatrice DD rapporte au comité de direction les avis donnés.

4. Rôle des acheteurs dans la mise en œuvre de la circulaire

Le responsable des marchés publics pour le SPF Emploi intervient de multiples manières :

- Pour les marchés inférieurs à 30.000 € HTVA, il conscientise les acheteurs et services demandeurs du SPF Emploi ;
- Pour chaque marché supérieur à 30.000 € HTVA, il conseille les services clients sur les possibles clauses de développement durable pouvant être intégrées dans leur cahier des charges ;
- Pour ces marchés, il complète l'annexe I de la circulaire du 16 mai 2014 et la communique à la cellule de développement durable. Ensemble, ils se concertent sur les points durables repris dans les cahiers des charges : Peuvent-ils être améliorés ? pouvons-nous en ajouter ? etc.
- À l'instar de la cellule développement durable, le responsable des marchés publics est à la disposition des services clients pour toute question en lien avec la circulaire.

Actions concrètes de la Cellule marché public

En 2021, la cellule des marchés publics a recensé 9 marchés de plus de 30.000 € HTVA dans lesquels des clauses relatives au développement durable ont été insérées.

Lorsque l'exécution du marché prévoit des livraisons, il a été inséré une clause relative aux heures de pointes indiquant que l'adjudicataire doit effectuer ses livraisons en dehors des heures de pointe. En cas de déplacement pour des réunions, les cahiers spéciaux des charges conseillent à l'adjudicataire d'utiliser les transports en communs pour se rendre dans les bureaux du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Ces derniers sont facilement accessibles via les transports en commun.

Des clauses relatives aux déchets qui pourraient être générés lors de l'exécution d'un marché public ont

également été insérées. D'une part, l'adjudicataire doit reprendre les déchets qu'il génère dans les locaux du SPF Emploi afin de les recycler. D'autre part, s'agissant parfois de déchets de nature spécifique sollicitant un traitement particulier, le cahier spécial des charges prévoit que les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations environnementales applicables et que le SPF Emploi puisse demander les attestations de traitement des déchets.

Actions concrètes de la direction de la logistique

La direction de la logistique, veille scrupuleusement au respect du développement durable à travers différentes actions toutes liées de près ou de loin aux marchés publics.

- Nettoyage : en concertation avec le SIPPT, les produits d'entretien sont sélectionnés dans le contrat FORCMS du SPF BOSA, disponible sur e-catalogue. Pour autant que le budget le permet et que leur efficacité est démontrée, ils optent pour des produits durables : les essuie-mains, le papier-toilette sont de parfaits exemples.
- Magasin : Avec les mêmes exigences budgétaires et de qualité, ils optent pour des produits durables : stylos, papier, etc. Le papier fourni est labellisé FSC (issue d'une forêt gérée de manière durable).
- Gestion du bâtiment : les déchets sont triés : papier, PMC, verre, divers. D'autres possibilités sont envisageables, tels que les biodéchets. Différentes prestations d'entretien réalisées par des firmes font l'objet d'attestation si le traitement de déchets a lieu (ex : traitement des graisses de cuisine lors des vidanges). Les lumières des bureaux inoccupés en fin de journée sont éteintes par les gardiens si les agents les ont oubliées en partant.
- Mobilité : Afin d'encourager les moyens de déplacement doux, le SPF a acquis 11 vélos hybrides qui sont mis à la disposition des agents à Bruxelles et dans certaines directions extérieures.

Mobilité durable

L'arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale du 07/04/2011 oblige toute entreprise qui occupe plus de 100 travailleurs sur un même site à Bruxelles à élaborer, tous les trois ans, un plan de déplacement d'entreprise (PDE). Notre SPF doit donc satisfaire à cette exigence.

Les déplacements domicile-lieu de travail effectués en transport en commun et en mode doux (vélo et marche) représentent plus de 90 %.

Ce qui fait que notre marge de manœuvre paraît réduite pour prétendre apporter des changements importants dans les modes de déplacements domicile/travail.

Nous proposons de continuer par la communication et la sensibilisation, à promouvoir les modes de déplacements durables tant pour les visiteurs que pour les collaborateurs.

Afin de stimuler la mobilité durable, en plus de deux vélos acquis par l'administration centrale en septembre 2020, le SPF vient de mettre à disposition des collaborateurs des services extérieurs des vélos hybrides. Soit un total de onze vélos pour tout le SPF. Un nouveau parking vélo a été aménagé au niveau - 6. Quelques places sont prévues pour les vélos électriques.

Lors de la semaine de la mobilité, le vélo et la marche ont été mis à l'honneur. Ce fut aussi l'occasion pour le coordinateur mobilité d'informer les collaborateurs via l'intranet des mesures mises en place par la Région de Bruxelles – Capitale en faveur des cyclistes. En effet, depuis le 1er janvier 2021, la Région de Bruxelles – Capitale est devenue une Ville 30. Une mesure est considérée impactante pour les cyclistes pour qui elle offre plus de sécurité, moins de stress et une meilleure cohabitation sur la route. C'est aussi moins de nuisances sonores pour tous.

En plus de la généralisation du télétravail, la crise sanitaire a favorisé une hausse de l'usage du vélo (comme le confirme la hausse des ventes des vélos électriques) permettant aux cyclistes d'éviter les attroupements dans les transports en commun.

Parc automobile

Conformément à l'accord de gouvernement de 2014, il est essentiel que le parc automobile des services publics fédéraux et institutions fédérales devienne plus vert au cours des prochaines années.

Dans le cadre de notre enregistrement EMAS, il est impératif de diminuer l'impact CO² de notre parc automobile en remplaçant les voitures diesel par des véhicules CNG, hybrides, hybride plug-in, électriques, essence.

En 2019 notre SPF disposait de véhicules qui accusaient un grand nombre de kilomètres et dont certains ne pouvaient déjà plus circuler dans certaines villes depuis cette année (norme Euro4).

Ainsi, le SPF ETCS souhaitant maîtriser les coûts liés à l'utilisation de son parc automobile vétuste, a planifié son renouvellement complet sur une période de 5 années.

Actuellement, le SPF ETCS dispose 14 véhicules (13 voitures, 1 utilitaire léger). En 2021, l'ancien parc vétuste a continué à être renouvelé par des achats (véhicules repris sur le contrat cadre de la Police fédérale) et par la conclusion de contrats de leasing d'une durée de 4 ou 5 ans (voiture des managers).

- Deux véhicules (les plus anciens) ont été remis à l'Administration des Domaines : 1 camionnette diesel et 1 hybride (essence) ;
- Un véhicule pris en leasing a été remis à la société de location (fin de contrat) : 1 véhicule diesel ;
- La voiture d'un manager a été remplacée via un contrat opérationnel de leasing d'une durée de 4 ans (fin de l'ancien leasing) ;
- Deux véhicules de services de type hybride plug in/essence ont été achetés en 2021 via un contrat cadre et seront en principe renouvelés tous +/- 120.000 km.

Depuis le début du renouvellement de notre parc automobile en 2020, son évolution positive est plus que flagrante. Force est de constater que le parc automobile de notre SPF est de plus en plus vert.

Si nous partons de l'Ecoscore d'un véhicule, qui est exprimé par une valeur comprise entre 0 et 100, plus il est proche de 100, moins le véhicule a d'impact sur l'environnement, nos véhicules acquis en 2021 ont un Ecoscore qui se situe entre 68 et 80, ce qui permet à l'Ecoscore de notre parc automobile de passer de 971 (moyenne : 69) à 1019 (moyenne : 72,79).

Diversité et Gendermainstreaming

Le développement durable, la diversité et le gendermainstreaming sont des compétences transversales au sein de notre SPF.

Le SPF ETCS respecte la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales. Il participe au groupe interdépartemental de coordination chargé de la mise en œuvre de la loi et composé de représentants de chaque ministre et de chaque SPF et SPP, mais aussi à l'établissement d'un rapport d'évaluation de l'impact de chaque projet d'acte législatif ou réglementaire sur la situation respective des femmes et des hommes, dit « test gender ».

La cellule diversité du SPF ETCS est membre du réseau fédéral diversité et participe au groupe travail fédéral diversité. La cellule diversité participe à l'élaboration et à l'organisation annuelle de la semaine fédérale de la diversité. Elle dispose d'un plan d'action annuel diversité. Elle dispose également d'un blog de sensibilisation très actif sur l'intranet.

Politique Bien-être

Le Bien-être au travail sous tous ses aspects est pour le SPF ETCS de la plus haute importance et fait partie intégrante de la totale réussite de la politique et du fonctionnement efficace du SPF ETCS.

La politique sur le bien-être au travail s'inscrit dans la vision et la mission du SPF ETCS. Toutes les mesures raisonnables et acceptables seront prises pour que les objectifs, qui doivent être réalisés dans le cadre de notre politique de bien-être, soient atteints.

Le Président et le Comité de direction souhaitent que la politique de bien-être définie par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail et le code du bien-être au travail soient implémentés et respectés au sein de l'organisation pour les 7 domaines : la sécurité au travail, la protection de la santé du collaborateur, la charge psychosociale, l'ergonomie, l'hygiène du travail, l'embellissement des lieux de travail, les mesures environnementales ayant une influence sur le bien-être au travail.

Il est essentiel que les actions menées dans le cadre de cette politique contribuent au bien-être au travail des collaborateurs appartenant à l'organisation mais également au personnel détaché et aux travailleurs tiers.

Le bien-être au travail participe au développement et à la pérennité de nos activités, il contribue en outre à notre bonne collaboration entre les différentes parties prenantes.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale dispose d'une direction de la protection de la vie privée et du bien-être au travail, qui dépend des services du président. On y retrouve en son sein le service interne de prévention et de protection au travail.

Le SPF ETCS dispose également d'une cellule « Bien-être psychosocial au travail » composée du conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux et de plusieurs personnes de confiance.

En 2018, le SPF Emploi a mené une enquête pour sonder le bien-être au travail de ses collaborateurs. L'enquête abordait les domaines du contenu du travail, des relations de travail, du stress, de l'organisation du travail, des conditions de travail et de l'environnement de travail.

Les résultats obtenus ont permis d'identifier des points positifs et des points d'amélioration. Un plan d'action a ensuite été approuvé par le Comité de direction et les différentes actions ont été prises en charge par les services compétents.

Le mois d'octobre 2019 a mis à l'honneur le bien-être au travail. A cette occasion les membres du personnel ont pu suivre plusieurs ateliers en lien avec des thématiques liées à la gestion du stress, du sommeil, de l'énergie.

En 2021, le SPF ETCS a communiqué les résultats et les recommandations de l'enquête 2020 sur le bien-être.

Le questionnaire d'enquête élaboré par Empreva a été soumis aux collaborateurs du SPF du 04/05 au 31/05/2020. Un comité de pilotage composé de membres d'Empreva et de notre service interne de prévention et de protection au travail (SIPPT) a monitoré le déroulement de l'enquête.

Empreva a ensuite remis le rapport des résultats collectifs de l'analyse ainsi qu'une proposition des recommandations. 22 facteurs de risques psychosociaux ont été étudiés dans cette enquête.

Sur base de ces recommandations, le SPF ETCS a dressé un plan d'actions qui a été présenté au Comité Intermédiaire de Concertation le 1^{er} juin 2021.

[Impact de la crise sanitaire COVID 19 sur la politique de développement durable au SPF ETCS](#)

L'année 2021, tout comme l'année 2020, ont été marquées partout dans le monde par la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19. Le SPF ETCS n'y a pas échappé et cette crise a eu un impact tant positif que négatif dans la réalisation de nos missions.

Afin de mener à bien ses missions et d'aider la population, une page consacrée à cette crise a été développée sur le site web du SPF ETCS, on peut y trouver les mesures de prévention que peut prendre l'employeur, mais aussi les conséquences en matière de réglementation du travail :

<https://emploi.belgique.be/fr/themes/coronavirus>

Le SPF ETCS a mis en place **différents outils** notamment :

- [GUIDE GÉNÉRIQUE et guides sectoriels : au travail en toute sécurité pendant la crise du coronavirus](#)
- [Coronavirus : obligations au travail \(selon l'AR du 28 octobre 2021\)](#)
- [Questions et réponses coronavirus](#)
- [Le télétravail : questions-réponses et conseils pratiques](#)

Parmi les **mesures corona** vous trouverez notamment :

- [Petit chômage pour la vaccination contre le coronavirus \(congé de vaccination\)](#)
- [Nouvelles mesures Covid-19 dans le domaine du droit du travail](#)
- [Chômage temporaire pour force majeure pour les travailleurs lorsqu'il est impossible pour leurs enfants de fréquenter la crèche, l'école ou le centre d'accueil pour personnes handicapées en raison d'une mesure corona](#)
- [Mesures Covid-19 dans le domaine du droit de travail](#)
- [Modèle de formulaire pour l'application des mesures temporaires de Corona est disponible](#)
- [Réduction temporaire de la durée du travail dans le cadre de la pandémie COVID-19](#)
- [Suspension du délai de préavis donné par l'employeur pendant une période de chômage temporaire pour cause de force majeure résultant de la crise du coronavirus](#)
- [Assimilation de nouvelles périodes d'absence en vue de la prolongation du congé de maternité](#)

Vous trouverez également divers **matériaux de sensibilisation** :

- [Coronavirus : matériel de sensibilisation sur le lieu de travail en 17 langues](#)
- [Vidéos de sensibilisation : Au travail en toute sécurité](#)
- [Au travail en toute sécurité pendant la crise du Coronavirus : Affiches et schémas](#)

Vous trouverez aussi, une partie consacrée au **bien-être au travail** :

- [Stratégie de test : la mise en œuvre des tests rapides dans les entreprises](#)
- [Stratégie de test : directives concernant les autotests et les auto-prélèvements par les travailleurs](#)
- [Ventilation pendant la crise du coronavirus](#)
- [Le télétravail : questions-réponses et conseils pratiques](#)
- [Travailler avec des travailleurs salariés ou indépendants de l'étranger](#)
- [Comment doit agir l'employeur avec des travailleurs qui présentent des symptômes du coronavirus ou de la grippe ?](#)
- [Quelques conseils pour télétravailler efficacement tout en préservant son bien-être](#)
- [Surveillance de la santé pendant la crise du Coronavirus](#)
- [Quelles obligations l'employeur doit-il respecter pour que les jeunes puissent travailler dans des conditions aussi sûres et saines que possible ?](#)

6.8. SPF Sécurité sociale



(Madame Géraldine Elfathi, membre de la CIDD, et Madame Julie Delforge, suppléante)

Activités de la Cellules DD

La structure officielle de la cellule a été approuvée par le Comité de direction.

La cellule a continué sa participation à l'élaboration du Plan fédéral de Développement durable. La cellule travaille maintenant au suivi de ce plan.

Le cellule a continué à participer activement au réseau la CIDD (voir les différents groupe de travail) et le réseau EMAS (qui a été relancé).

Un plan d'actions DD 2022 et un plan de communication DD 2022 ont été élaborés.

La cellule a continué son travail :

- de partage des connaissances en matière de DD via son espace SharePoint au sein de l'organisation (informations générales, législation applicable, politiques DD du SPF, proposition de formations/conférence, liens vers des sites internet intéressants, liens vers des études/avis, éco-conseils, ...).
- de sensibilisation des collaborateurs par la voie de différents canaux (intranet, SharePoints (DDO,...), journal du SPF SS/Publication Huddle, et via différents formats (vidéo, reportage, information, infographie, quiz, concours, ...).

Afin de garantir une meilleure efficacité/qualité du travail de la cellule, différents processus ont été listés et ensuite élaborés (pour ce qui est par exemple du rapportage annuel, de la planification et de l'exécution des tâches de la cellule, de l'intégration des SDG's dans les notes de politiques générales, du suivi du plan fédéral de développement durable). Ce travail est toujours en cours.

Le Projet EcoTeam a été initié mais sera réalisé en 2022. Ce projet a pour objectif de constituer un réseau de collaborateurs intéressés par le développement durable au sein de chaque service du SPF.

Mesures et actions du SPF SS contribuant à un DD

Les activités du core-business du SPF SS sont très souvent en lien direct avec le DD.

Le SPF Sécurité sociale a participé et participe au groupe de travail Social Impact COVID-19 Crisis ([GT SIC](#)). Le GT SIC est responsable du suivi et de l'évaluation de l'impact des mesures relatives au marché du travail (par exemple, le chômage temporaire, le droit passerelle pour les indépendants), à la sécurité sociale (par exemple, le report des cotisations de sécurité sociale) et à l'assistance/inclusion sociale. Les priorités du GT SIC sont les suivantes : suivi de l'impact socio-économique de COVID-19, évaluation de l'impact à court terme des mesures déjà prises (suivi), simuler l'impact des nouvelles mesures à prendre (évaluation "ex-ante") et identification des groupes à risque. Le GT SIC est composé de représentants du SPF Sécurité sociale, du SPF Emploi et du SPP Intégration sociale, ainsi que de représentants des Institutions publiques de sécurité sociale (IPSS), de Sigedis, Statbel, de la Banque nationale de Belgique et du Bureau fédéral du Plan.

Le SPF a mis à disposition son expertise lors de sa participation à différents réseaux tels que : le réseau européen EPSCO, le réseau Social Impact of Migration (SIM'S), le réseau européen MISSOC, le réseau BELINCOSOC, le réseau Single Digital Gateway (SDG), la concertation interfédérale Economie collaborative, le réseau européen sur l'accès à la protection sociale et le réseau lutte contre la pauvreté (liste non exhaustive).

Le SPF a collaboré à l'élaboration du Plan Fédéral de Lutte contre la pauvreté, du plan fédéral Gender mainstreaming, du Plan fédéral de Développement durable et du plan d'action fédéral handicap.

Le SPF a donné son soutien pour l'intégration des SGD dans les notes de politique générale.

Le « Réseau objectifs fédéraux transversaux » a été créé au sein du SPF. Ce réseau permet le partage d'informations sur les objectifs fédéraux transversaux de gender mainstreaming, handistreaming, développement durable, lutte contre la pauvreté et diversité. Il s'agit aussi du canal d'information privilégié (top – down / bottom – up/ transversal).

Gestion durable

Etant donné que les services publics sont des moteurs de la transition durable, le SPF SS s'est donné pour mission générale de veiller à exécuter les tâches confiées, prester ses services et faire usage de processus en ayant un impact minimal au niveau social et environnemental.

Au niveau environnemental, le SPF s'est donc engagé, à réduire son impact environnemental et par là, à améliorer sa gestion environnementale, promouvoir des modes de transports durables, intégrer des critères de durabilité dans ses achats/marchés publics, promouvoir et offrir une alimentation durable, organiser de manière durable ses événements, intégrer les objectifs de développement durable dans les plans de managements.

Concrètement une politique d'achats durables a été élaborée.

Au niveau social, le SPF s'est également engagé, en terme de durabilité, à favoriser le bien-être du personnel, encourager les projets collaboratifs et solidaires au sein même du SPF et à instaurer une politique de diversité permettant de faire du monde professionnel le reflet de la diversité de la société et de lutter contre la discrimination.

Concrètement, pour ce qui est du bien-être au travail, le SPF a élaboré un plan spécifique « We Feel Good » qui a permis la mise en œuvre de différentes actions telles que :

- des formations et sessions d'informations sur différents thèmes tels que l'assertivité, le feedback, l'ergonomie en télétravail, le stress et la résilience mentale, l'équilibre travail-vie personnelle et isolement social, la pleine conscience, l'alimentation saine, le sommeil, l'énergie, etc...
- des événements pour stimuler la solidarité tels que des marches sociales, les 20 ans de SPF, etc.

Pour ce qui est de la diversité, différentes actions ont été mises en œuvre telles que :

- une Journée d'étude "La diversité sous tous ses aspects" ;
- l'élaboration d'une note sur « Diversité dans les mouvements de personnel », comprenant différentes ambitions en lien avec le handicap, la diversification des profils, le recrutement de jeunes salariés, l'équilibre linguistique, l'égalité hommes-femmes, le soutien des actions en rapport avec la diversité et le monitoring. Les actions définies par cette note seront mises en œuvre en 2022.



(Madame Marielle Smeets, membre de la CIDD, et Monsieur Pol Gerits, suppléant)

Nos missions et le Développement durable

De par ses compétences, le SPF Santé est particulièrement concerné par la mise en oeuvre directe de plusieurs des ODD (Santé, Alimentation, Lutte contre les changements climatiques, Biodiversité, Océans, Institutions efficaces, ...) et par les effets indirects positifs (ou négatifs) que nos activités peuvent induire sur la réalisation des autres objectifs de développement durable.

Le SPF Santé est en effet impliqué dans les trois piliers de la politique fédérale en matière de santé, à savoir :

- La protection de la santé humaine, notamment la mise à disposition de soins de santé bien organisés et de qualité, financièrement supportables et accessibles, et intégrés répondant aux besoins de la population, la politique nutritionnelle, la délivrance d'une expertise médicale dans le cadre l'exercice d'activités professionnelles et la politique en matière d'alcool, de tabac et de cosmétique ;
- La protection de la sécurité de la chaîne alimentaire, y inclus la protection de la santé animale et végétale, notamment la mise en place des règles et normes concernant les aspects qualité et santé de tous les produits qui entrent aux différents niveaux de la chaîne alimentaire (engrais, amendements du sol, substrats de culture, produits phytopharmaceutiques, aliments pour animaux, denrées alimentaires, compléments alimentaires, organismes génétiquement modifiés, etc.), la prévention et la lutte contre les maladies des animaux, l'exercice de la médecine vétérinaire, la protection contre les maladies et ravageurs des plantes et produits végétaux ;
- La protection de la santé de l'environnement, à savoir la charge d'assurer de façon préventive et intégrée un environnement et un climat de qualité au bénéfice de chacun et l'encouragement des modes de production et de consommation durables, respectueux de la biodiversité et de la santé en particulier par la politique intégrée des produits.

Afin de garantir une approche intégrée des politiques de santé et d'environnement, le SPF ne peut exercer ses tâches et missions, même parfois exclusives, sans tenir compte des actions ou décisions prises à de nombreux échelons (fédéraux, nationaux, internationaux, ses partenaires sociétaux et scientifiques).

Dès lors, vu la complexité et l'interconnexion des politiques de santé, entre elles mais également avec d'autres thématiques politiques, il n'est pas aisé de concevoir et de gérer une politique intégrant l'ensemble des enjeux de santé.

Le SPF Santé estime que les objectifs de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals ou SDG) offrent ce cadre stratégique permettant une telle approche intégrée. Les politiques de santé et d'environnement sont donc intrinsèquement liées aux objectifs de développement durable que ce soit pour la nécessité d'une approche globale de la santé, d'une approche intégrée des autres domaines politiques ou de la nécessité d'une approche structurelle et systémique afin de répondre aux enjeux sanitaires et environnementaux.

Que ce soit au niveau international, européen, national ou interfédéral, le SPF Santé s'est donc engagé à appuyer la vision globale et structurelle de développement durable via une double démarche stratégique :

- Elaborer et implémenter l'ensemble de ses objectifs stratégiques propres en adéquation avec les 17 objectifs universels du Programme à l'horizon 2030 des Nations-Unies (et par extension les objectifs de la vision stratégique fédérale à long terme (2050) pour un développement durable) et ce, pour l'ensemble des missions du SPF. Pour ce faire, les responsabilités et engagements de notre SPF et les liens de ses activités vis-à-vis des SDG's sont repris et intégrés à différents niveaux du plan stratégique

2019-2021 et du projet de plan stratégique (2021-2023), de leur implémentation via les plans d'administration annuels et leur monitoring.

- Assurer également le suivi et l'exécution de la politique relative à la fonction exemplaire des services publics fédéraux via l'intégration du développement durable dans le fonctionnement quotidien du SPF via notamment sa participation proactive au groupe de travail « Administrations fédérales durables » coordonné par la CIDD et aux initiatives présentes et futures lancées dans le cadre de la politique fédérale de responsabilité sociétale des pouvoirs publics.

Au niveau politique, le SPF contribue proactivement à la politique transversale de développement durable via notamment :

- La préparation de la contribution du SPF à la politique de développement durable. La/les manière(s) dont le service public cadre sa politique et fait le lien avec les défis et les objectifs formulés dans la vision à long terme de développement durable et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (Sustainable Development Goals) ;
- La coordination de la contribution du SPF à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable, dont l'exécution des mesures du Plan fédéral de développement durable qui ont été confiées au SPF, la réalisation des objectifs de la Vision à long terme pour le développement durable, et du programme des Nations unies à l'horizon 2030 (*Sustainable Development Goals*) ;
- Le monitoring et le reporting des actions de développement durable du SPF et des actions du Plan fédéral de Développement durable dont il est le leader ;
- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF dont :
 - La représentation du SPF à la CIDD (Représentant du SPF à la CIDD, soutien ad hoc d'experts) et ses groupes de travail (représentant du SPF à la CIDD, experts ad hoc, membres de la cellule...) ;
 - Le soutien et le suivi lors de l'exécution de l'Analyse d'impact de la réglementation (AIR)¹ pour les aspects relatifs au DD.

Par ailleurs, le SPF Santé, dans une démarche de cohérence (« one Voice »), défend sa vision, ses objectifs stratégiques et son approche opérationnelle de l'intégration du développement durable dans les politiques et les instruments de management dans l'ensemble des instances où ces derniers sont discutés (comme le Collège des Présidents) et avec l'ensemble de nos partenaires.

Au niveau opérationnel, le SPF Santé assure le suivi et l'exécution de la politique relative à la fonction exemplaire des services publics fédéraux via l'intégration du développement durable dans le fonctionnement quotidien du SPF par notamment : la gestion environnementale interne (maintien de la certification EMAS ou équivalent), la mobilité durable du personnel (conformité réglementaire, plan de mobilité...), les marchés publics durables (critères écologiques et sociaux, suivi, rapportage...) et la sensibilisation du personnel au développement durable (news, infos, journée DD...). Le SPF appuie également activement l'aspect durable des activités dans le cadre des travaux d'élaboration du plan pour des institutions durables et du processus de redesign des institutions fédérales de santé et, en particulier, dans la cogestion du Bâtiment Galilée où le SPF, l'INAMI et l'AFMPS ont emménagé ensemble en mars 2021.

Politiques contribuant à un développement durable

Comme le SPF Santé a intégré ses obligations de développement durable dans son contrat d'administration 2019-2021 et dans le projet de contrat 2021-2023 encore en discussion avec nos ministres, comme le prévoit l'A.R. de 2004 (A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules

de développement durable, il n'est pas tenu de rédiger un plan d'action DD annuel. Nos actions et projets de développement durable sont donc directement intégrés dans notre plan d'administration annuel.

Notre plan d'administration est un instrument de gestion interne exhaustif : il reprend l'ensemble des mesures et actions du SPF. Même si toutes ces actions ne sont pas spécifiquement reliées aux objectifs de développement durable, nous avons récemment évalué que nos activités pouvaient être reliées de prêt ou de loin à 15 des 17 SDG'S des Nation-Unies.

Le système de base de données CIDD pour la politique de développement durable ne permet encore actuellement qu'un reporting action par action. Comme il n'existe pas de système nous permettant de charger une grande partie de notre plan d'administration dans ce système, en attendant une solution technique adaptée, nous n'avons pas pu remplir complètement le volet correspondant de la base de données.

Par contre, comme les années précédentes, certaines des actions mises en œuvre par notre SPF en 2021 et en lien avec les objectifs de la VLT 2050 et les objectifs de développement durable sont illustrées ci-dessous.

1. Un plan d'action national pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens (AMR)



Depuis de nombreuses années, la Belgique est active dans la lutte contre l'AMR dans le domaine de la santé humaine et de la santé animale. Notre pays vise à réduire et améliorer l'utilisation des antibiotiques et des autres agents antimicrobiens, en vue d'éviter le développement et la propagation de germes résistants. Le Plan d'action national « One Health » de lutte contre la résistance aux antimicrobiens a été élaboré afin de créer plus de cohérence et de proposer un dispositif de coopération multisectorielle et une coordination efficace entre les partenaires. Il présente les ambitions communes et rassemble toutes les initiatives belges.

Le plan d'action national belge « One Health » de lutte contre la résistance aux antimicrobiens repose sur les trois piliers de la santé (santé humaine, santé animale et santé environnementale) et propose des actions concrètes pour lutter de façon globale et coordonnée contre l'AMR. Ce plan d'action, amendé suivant les remarques issues de la consultation a été soumis à l'approbation des membres de la Conférence interministérielle Santé Publique et des Ministres en charge de l'agriculture, du bien-être animal et de l'environnement et a été validé le 17 novembre 2021.

Par ailleurs, la surveillance est un outil clé pour guider les politiques de prévention et de contrôle des infections, pour définir des stratégies d'intervention ou encore pour améliorer la qualité des soins et orienter les programmes de recherche. Dans cette optique, il existe des programmes nationaux de surveillance, bien établis, tant pour ce qui concerne la consommation d'agents antimicrobiens que le suivi de l'apparition de résistances aux antimicrobiens (AMR) chez l'homme, les animaux producteurs d'aliments, la chaîne alimentaire et l'environnement. Les différents programmes sont organisés avec des objectifs différents et il était jusqu'ici difficile d'avoir une vue d'ensemble claire de la situation belge pour l'ensemble des secteurs.

Le rapport BELMAP, premier rapport belge « One Health » sur l'AMR publié fin 2021, a pour objectif de résumer les résultats et les tendances des programmes de surveillance existants, d'identifier les lacunes potentielles et de formuler des recommandations globales pour améliorer la surveillance.

2. Lutte contre le commerce illégal d'espèces animales et végétales : 1,5 tonnes de produits d'origine animale et végétale saisis lors de l'opération Thunder



En octobre 2021, quatre jours de contrôles ont eu lieu dans le hall des arrivées de l'aéroport de Bruxelles et via le service de fret aérien Brucargo dans le cadre de l'opération internationale annuelle « Thunder ». Pour cette opération, le SPF Santé, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et l'Administration Générale des Douanes et Accises du SPF Finances ont collaboré avec des experts du Jardin botanique de Meise, du Zoo d'Anvers et de l'Université de Liège. Cette opération de lutte contre le commerce illégal a ciblé les produits issus de plantes et d'animaux dont ceux provenant d'espèces protégées par la convention CITES.

Le but de l'opération était d'améliorer la lutte contre la criminalité environnementale en recueillant des informations pour mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement des réseaux criminels. La criminalité environnementale a un impact direct sur le changement climatique, nuit aux moyens de subsistance de millions de personnes, entraîne des migrations forcées et peut déclencher la propagation de virus de l'animal à l'homme.

L'opération s'est concentrée sur les vols en provenance d'Afrique centrale et occidentale. Toutes les valises des passagers des vols sélectionnés ont été ouvertes à la recherche de marchandises illégales,

marchandises qui ont souvent pour destination finale l'Asie où la demande pour ce type de produits est élevée.



Saisies dans les bagages des voyageurs... et dans les colis postaux ou dans le fret

Lors des contrôles, les douaniers ont saisi près de 1,5 tonnes de produits d'origine animale et végétale sur 117 passagers. En outre, les contrôleurs CITES du SPF Santé publique ont trouvé dix-sept coquilles d'une espèce de bécot géant (*Tridacna maxima*) de Tanzanie, deux morceaux de corail de Zanzibar et un kilogramme de tortue d'Aubry à carapace molle (*Cycloderma aubryi*) de la République démocratique du Congo.

Des importations illicites de bijoux, de cigarettes et d'alcool ont également été détectées au cours de l'opération. 711 articles cosmétiques et 150 médicaments ont également été saisis et deux chiens ont été retenus pour une enquête plus approfondie et, entre-temps, pris en charge dans le Animal Care & Inspection centre de l'aéroport de Zaventem.

Sur base d'analyses de risques, les douaniers aidés de contrôleurs de l'AFSCA ont également effectué des contrôles sur les marchandises destinées à être transportées par avion ou envoyées par la poste. Divers compléments alimentaires et plantes ont été saisis dans des colis postaux. Un important lot de 5000 plantes a été trouvé dans le fret d'un avion.

Formation pour les agents des douanes

Lors des journées de contrôle, les experts et les contrôleurs CITES du SPF Santé publique et leurs partenaires ont dispensé une formation sur la réglementation CITES ainsi que sur la manière dont les douaniers peuvent reconnaître l'ivoire, les cactus et les orchidées, les reptiles, les peaux de reptiles, les poissons protégés par

la CITES et les produits issus de ceux-ci. Au cours de ces formations, il a été examiné comment la coopération, la communication et l'échange de données entre les services compétents peuvent encore être améliorés.

Contrôles CITES supplémentaires menés en octobre

Outre l'opération Thunder, d'autres dossiers liés à la convention CITES ont été traités en Belgique en octobre 2021 : 2,46 kg de singe fumé Potto de Bosman (*Perodicticus potto*) en provenance du Ghana et 2,4 kg de corail en provenance de la République dominicaine ont été saisis sur des passagers.

En outre, le service d'inspection du SPF Santé a confisqué 245 meubles (11.775 kilogrammes pour une valeur de 45.462 euros). Cette enquête toujours en cours s'inscrit dans le cadre d'une opération beaucoup plus vaste au cours de laquelle les inspecteurs ont découvert que ces importations de meubles en Dalbergia sissoo (variété très prisée de bois de rose originaire d'Asie) avaient cours depuis trois ans sans aucun des documents CITES nécessaires. Pendant cette même période, le service d'inspection a continué à effectuer des contrôles dans les magasins, chez les producteurs, éleveurs et particuliers, ainsi que sur les marchés aux puces, etc.

Lutte internationale contre la criminalité environnementale

Cette 5e édition de l'opération Thunder, coordonnée par Interpol conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Secrétariat de la CITES, avec le soutien du Consortium international pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), a permis jusqu'à présent d'identifier quelque 300 suspects et de réaliser plus de 1 000 saisies.

Les saisies mondiales signalées à ce jour comprennent :

- 478 kg de pièces d'ivoire et 487 kg de produits dérivés de l'ivoire
- 75 parties de grands félins, 29 grands félins vivants
- 856 kg d'écaillés de pangolin
- 531 tortues de mer et tortues terrestres
- 171 oiseaux
- 336 reptiles
- 4 843 kg de produits marins, dont des coraux, des vessies de poissons Totoaba (appelées « cocaïne de la mer ») et des concombres de mer (proches des oursins dont le prix vente peut s'élever jusqu'à 4.000 euros/kg)
- 75 320 kg de bois, dont 313m³ de bois de rose
- 1,4 million d'articles dérivés de plantes.

3. Lutte contre le covid 19 : arrêté ministériel déterminant provisoirement les conditions de mise sur le marché des produits de purification de l'air dans le cadre de la lutte contre le SARS-coV-2 en dehors des usages médicaux



Depuis le 28 mai 2021, les fabricants de produits de purification de l'air doivent suivre certaines règles pour mettre sur le marché les produits destinés aux espaces publics, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Ces règles ont été fixées dans un arrêté ministériel dont l'application vient d'être prolongée jusqu'à la date du 29 mai 2022 . (AM du 23 novembre 2021 - ventilation corona) De nouveaux critères techniques ont également été ajoutés concernant le niveau de puissance acoustique des appareils ainsi que le CADR pour chaque vitesse de fonctionnement de l'appareil (« Clean Air Delivery Rate » qui indique le débit d'air purifié par m³ et par heure).

Ces arrêtés donnent un cadre aux actions de contrôle et de surveillance du marché et interdisent les produits qui présentent un risque pour la santé. En effet, les fabricants doivent enregistrer leurs produits de purification auprès des services du SPF santé. L'enregistrement concerne tant les systèmes de purification nouveaux que les systèmes existants sur le marché. S'ils souhaitent utiliser aussi des allégations d'efficacité et de non-dangerosité pour leurs produits, les fabricants doivent communiquer un dossier supplémentaire auprès du SPF.

Par ailleurs, cet arrêté ministériel interdit les produits qui présentent un risque pour la santé, comme certaines lampes UVC en rayonnement direct et les produits qui génèrent de l'ozone, qui ionisent l'air ou qui utilisent le plasma froid. Néanmoins, le Ministre peut autoriser des dérogations, sur base d'un avis du SPF. Pour cela, les fabricants doivent introduire leurs demandes de dérogations auprès du SPF, qui évalue leurs dossiers. Cette législation ne s'applique pas aux produits utilisés à des fins médicales.

Dans les secteurs de l'horeca, des sports et de l'événementiel, les gestionnaires d'espaces publics ont l'obligation de mettre en œuvre un plan d'action lorsque le CO₂-mètre indique que la valeur de 900 ppm de CO₂ est dépassée. Le plan d'action doit reprendre toutes les mesures visant à renouveler l'air.

L'utilisation d'un système de purification de l'air est l'une des options permettant de garantir un air intérieur de qualité. C'est pourquoi il est vivement recommandé dans tous les espaces clos qui accueillent public ou personnel. Si les gestionnaires de tels espaces souhaitent utiliser un système de purification, ils peuvent consulter la liste des systèmes enregistrés et contrôlés sur www.corona-ventilation.be .

4. renforcement de la résilience des systèmes de soins de santé face aux risques posés par les changements climatiques



Augmentation de la durée et de l'intensité des épisodes des vagues de chaleur, augmentation des risques liés aux maladies vectorielles, troubles physiques/psychiques liés aux événements extrêmes, diminution de la mortalité hivernale, détérioration de la qualité de l'air, augmentation des troubles allergiques ...les changements climatiques affectent la santé humaine, les infrastructures et le personnel de santé tant de manière directe qu'indirecte .

La santé et le bien-être étant étroitement liés à des facteurs socio-économiques comme le revenu, le logement, l'emploi, l'éducation, le mode de vie, ... les effets des changements climatiques amplifient également les inégalités en matière de santé, augmentent la vulnérabilité des groupes à faible revenu et de certains groupes comme les enfants, les personnes travaillant à l'extérieur, les personnes âgées, ou les personnes déjà malades.

Sur base de ces divers éléments, dans le cadre du programme One world-One du SPF Santé, il a été décidé de travailler sur le renforcement de la résilience des systèmes de soins de santé face aux risques posés par les changements climatiques.

Comme nous disposons de peu d'informations des impacts et des vulnérabilités du système de soins de santé au niveau national, le SPF a financé une première étude prospective sur les impacts (actuels et futurs) des changements climatiques sur les système de soins de santé en Belgique (janvier à juillet 2021).

Dans un exercice d'analyse préliminaire, les 61 recommandations de cette étude ont été analysées. Celles-ci concernent les effets de la chaleur sur la santé, les maladies à transmission vectorielle, hydrique ou alimentaire, les allergies et les maladies respiratoires, la santé mentale, le personnel et les infrastructures de santé ainsi que la gestion de crise et des risques.

Une première sélection a été faite des mesures à adresser prioritairement² au niveau national ou fédéral dans le cadre des processus politiques transversaux existant en matière :

1. d'adaptation aux changements climatiques via le processus d'élaboration du plan national adaptation -NAP- au sein du groupe de travail adaptation de la Commission Nationale climat et d'identification de mesures fédérales d'adaptation au sein de la taskforce fédérale adaptation, conformément à la décision du CM du 2 avril 2021,
2. d'environnement santé via le processus d'élaboration du troisième plan national environnement Santé (NEHAP3),
3. de lutte contre la pauvreté, via le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

Mais également dans certains processus en cours au niveau du SPF Santé lui-même comme le General preparedness Plan (GPP), le Health Data Council ou l'établissement des objectifs stratégiques de santé.

5. Sécurité de la chaîne alimentaire : communication sur les dates de péremption vers le grand public : quand faut-il jeter pour ne pas mettre sa santé en danger quand faut-il jeter pour ne pas mettre sa santé en danger ?



Il existe deux types de dates de péremption sur les emballages de produits alimentaires : la date de durabilité minimale (DDM) et la date limite de consommation (DLC). Pour un certain nombre de consommateurs, ces dates prêtent à confusion et beaucoup de denrées alimentaires encore parfaitement consommables sont jetées, ce qui entraîne un gaspillage alimentaire important. Selon une étude européenne de 2015, ce gaspillage représente de 15 à 33 % du gaspillage alimentaire qui, globalement, pèse chaque année 88 millions de tonnes dans l'Union Européenne, soit 173 kilos par personne et par an[1]! Il en résulte une perte financière pour le consommateur et un impact écologique non négligeable. Face à cette problématique, la commission européenne a décidé d'agir.

DDM et DLC, Comment Les Différencier ?

La DDM, ou Date de Durabilité Minimale, vise principalement à garantir la qualité de la denrée alimentaire. Lorsqu'elle est dépassée, la denrée peut perdre une partie de sa texture, sa couleur ou son goût, mais elle reste en général consommable, pour autant qu'elle ait été conservée dans des conditions appropriées, prescrites le cas échéant sur l'étiquette. Avant de consommer la denrée ou de l'utiliser après la DDM, il est toutefois recommandé de faire un contrôle visuel, de sentir ou de goûter afin de détecter un défaut éventuel, par exemple une odeur de moisi ou un goût de rance.

La DDM est indiquée sur des produits de moyenne ou longue conservation comme le riz, les pâtes, le café, le chocolat ou les biscuits, avec la mention « à consommer de préférence avant ... »

² Parmi les critères de priorisation pris en compte : possibilité d'action au niveau national/fédéral et opportunités par rapport à des développements en cours via autres processus ou instruments politiques (health & environment in all policies approach); approche phasée des actions proposées, urgence de l'action

La DLC vise en revanche à protéger la santé publique. Lorsqu'elle est dépassée, le produit ne peut plus être consommé. La DLC est mentionnée sur les étiquettes avec la mention « à consommer jusqu'au ... »

Que ce soit pour la DDM ou la DLC, la date n'est applicable que si l'emballage n'a pas été ouvert ou endommagé. Dans ce cas, la denrée alimentaire peut devenir un produit périssable à court terme et la date de conservation indiquée n'est plus d'application. Ex : le lait UHT peut être conservé pendant des mois à température ambiante lorsque l'emballage est fermé, mais une fois ouvert, il doit être placé dans le frigo et consommé rapidement.

La DLC est indiquée sur des aliments microbiologiquement très périssables, qui, de ce fait, sont susceptibles, après une courte période (de l'ordre de quelques jours), de présenter un danger immédiat pour la santé, par exemples des aliments frais préemballés tels que la viande, le poisson, les salades, les plats préparés, etc. pour lesquels il est aussi très important de respecter la chaîne du froid.

Enfin, les viandes congelées, les préparations de viandes congelées et les produits non transformés de la pêche congelés doivent indiquer la date de congélation ou de première congélation (si le produit a été congelé à plusieurs reprises).

Pistes explorées pour de futurs développements

La Commission européenne, la Belgique et les autres pays de l'Union européenne sont bien conscients que la mauvaise compréhension de la DDM et de la DLC contribue au gaspillage alimentaire. C'est pourquoi des actions seront prises dans les prochains mois et années au niveau européen pour favoriser la compréhension du datage des denrées alimentaires et les différences entre DDM et DLC par tous les acteurs concernés, améliorer ce datage sur les étiquettes et revoir les règles en vigueur.

Pour s'assurer que les mesures n'auront pas d'impact négatif sur la sécurité alimentaire, la Commission européenne a mandaté l'EFSA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) pour lui fournir un avis scientifique concernant :

- les facteurs qui, du point de vue microbiologique, contribuent à rendre certains aliments hautement périssables et susceptibles de présenter un danger immédiat pour la santé humaine ;
- les facteurs qui, du point de vue microbiologique et pour les aliments qui doivent être conservés à des températures contrôlées, contribuent à la perte des propriétés spécifiques de ces aliments sans que cela ne constitue un danger immédiat pour la santé humaine ;
- la manière avec laquelle ces facteurs doivent être pris en compte par les opérateurs pour décider si une date de durabilité minimale ou une date limite de consommation est pertinente et pour déterminer la durée de conservation et les conditions de conservation requises.

Dans ce contexte, des matériaux intelligents pourraient également jouer un rôle contre le gaspillage de certains aliments. La recherche est en cours : divers systèmes sont étudiés tels que la coloration plus foncée de l'étiquette lorsque l'aliment est devenu impropre à la consommation, la lecture via un affichage numérique, des feux tricolores, etc.

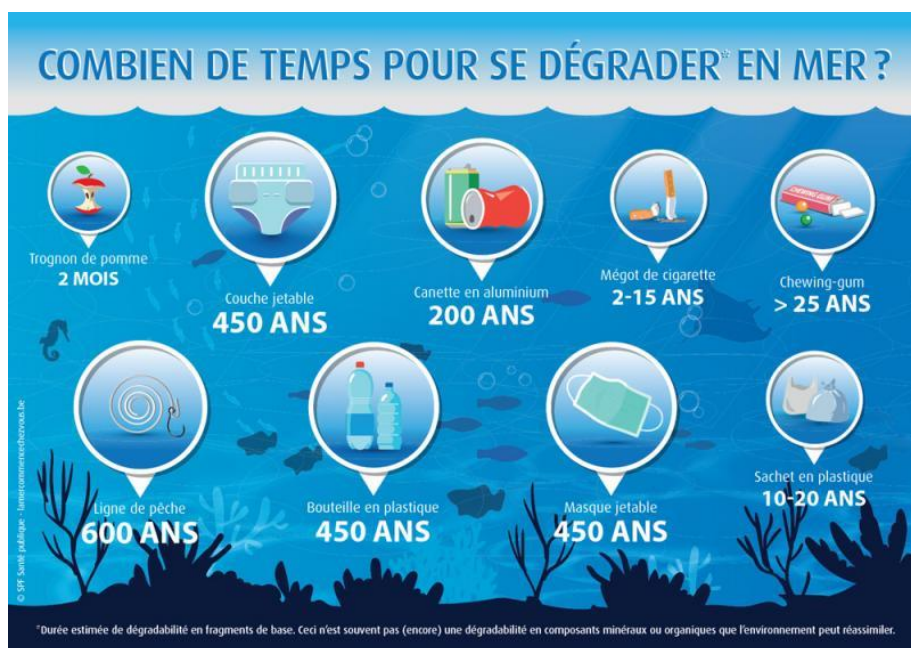
6. Déchets en mer : les animaux ne savent qu'en faire



Le 8 juin 2021, c'est la Journée mondiale de l'océan. En l'honneur de nos mers, de nos océans et de leurs habitants, le Service Milieu Marin du SPF Santé publique lance une vidéo intitulée "[Déchets en mer : les animaux ne savent qu'en faire.](#)" Elle montre le chemin que prennent un mégot de cigarette, un masque buccal et un sac en plastique depuis la rue, emportés par le vent, les ruisseaux et les rivières, jusqu'à la mer. Là, ils représentent un danger pour les animaux, qui les confondent avec de la nourriture ou peuvent s'y empêtrer. La vidéo fait partie de la campagne "La mer commence chez vous)", qui encourage les citoyens à faire attention à leurs déchets et à prendre soin de la mer.

Selon les recherches de l'OVAM, les mégots de cigarettes représentent en nombre la moitié des déchets terrestres. Les filtres de cigarettes ne sont pas biodégradables. Il faut jusqu'à 15 ans pour que le plastique du filtre se décompose en microplastiques, et même alors, les petits fragments ne disparaissent jamais complètement. Les mégots entiers et les microplastiques se retrouvent dans l'estomac des poissons et des oiseaux. En outre, un mégot de cigarette peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Après tout, le filtre contient beaucoup de substances nocives.

D'autres déchets, tels que les masques buccaux et les sacs en plastique, passent également des rues à la mer. Les plastiques jetables représentent la moitié des déchets marins. Les masques buccaux jetables contiennent du plastique et ont un temps de décomposition allant jusqu'à 450 ans, mais les petites particules ne disparaissent jamais complètement. Selon une première estimation des « Proper Strand Lopers », on trouve environ 5 masques par kilomètre de plage et par semaine à la côte belge.



Les animaux considèrent les déchets comme de la nourriture. Leur estomac peut en être rempli, mais ils n'en tirent aucun nutriment utile. Ils cessent de chercher de la nourriture et peuvent mourir de faim. Ils peuvent également s'y empêtrer. Pour les mammifères marins et les oiseaux en particulier, le risque de noyade est élevé.

Protéger la mer ensemble

Grâce à quelques conseils simples, cette campagne de communication permet de contribuer à maintenir la nature, les mers et les océans propres, à protéger les animaux et à empêcher les microplastiques de se retrouver dans nos assiettes :

- Veuillez à ne pas perdre votre masque buccal. Jetez votre masque jetable usagé à la poubelle.
- Évitez les plastiques jetables, réutilisez et recyclez les emballages.
- Préférez les sacs réutilisables aux sacs en plastique.

- Fumeur ? Mettez votre mégot de cigarette dans un cendrier de poche.
- N'abandonnez pas de déchets : jetez-les à la poubelle ou emportez-les pour les trier à la maison.

Gestion durable

1. Suivi EMAS/Mobilité/Achats Publics

Renouvellement de l'enregistrement EMAS

Labélisé EMAS depuis 2010, le site central du SPF Santé (Eurostation – Place Victor Horta – 1060 Bruxelles) a obtenu le renouvellement de son enregistrement en 2021. La [dernière version de la déclaration environnementale portant sur l'année 2020](#) et résultats jusqu'en 2020 est disponible sur le site du SPF.

Pour 2021, les mesures suivantes peuvent notamment être mentionnées :

- Suivi de la veille réglementaire conformément aux exigences environnementales.
- Compensation carbone des tonnes équivalent CO₂ produites lors de déplacements des missions à l'étranger en avion, train et voiture.
- Poursuite des projets liés à la digitalisation des processus.
- Collecte de classeurs en bon état en excédent pour leur donner une 2^{ème} vie.
- Réalisation du déménagement d'une grande partie de nos services à un autre bâtiment à Bruxelles en essayant donner le plus possible le matériel et mobilier qui n'était plus utilisé et qui était en bon état.
- Réalisation d'un Guide de voyage Galilée pour préparer une stratégie mobilité pour les déplacement domicile-travail le plus durable possible.
- Nous avons préparé une enquête pour la demande de l'avis personnel qui a été lancé lors de l'enquête mobilité pour le PDE.
- Nous avons réalisé des informations sur les nouveautés sur le tri au restaurant et aussi à nos collaborateurs déjà fait en interne via news redesign et les rappels via slider sur intranet.
- Nous avons sorti un e-learning EMAS interactif et ludique pour les nouveaux collaborateurs. Dorénavant, nos collaborateurs suivent une session en ligne au moment de sa convenance d'une durée d'environ 30 min. Cette session d'information est complétée avec un test d'acquisition de connaissances.
- Sensibilisation et rappel des procédures d'achats afin d'introduire des clauses durables dans les marchés publics.
- Des fruits bio, locaux et de saison sont distribués au sein du SPF, une fois par semaine.
- Utilisation du « sustainable corner » ou « coin durable » à l'entrée du bâtiment afin de communiquer sur la durabilité, rendre nos actions plus visibles, avec un endroit de bookcrossing pour laisser de livres et romans à disposition, donnerie de classeurs en bon état, ou encore nos boîtes pour les bonnes causes « bruZelle » collecte de serviettes menstruelles et pour « Oxfam solidarité » collecte de gsm non utilisés.
- Participation à la semaine européenne de la mobilité. Pendant celle-ci nous avons organisé un repair vélo, un petit déjeuner et un webinaire webinaires sur l'impact de la mobilité sur la qualité de l'air dans les zones urbaines.
- Continuation de la promotion/sensibilisation des achats durables et collectons les annexes 1 de la circulaire achats durables.



Audits internes croisés

L'audit interne EMAS a été réalisé par le coordinateur environnemental du SPF BOSA. Ceci s'inscrit dans le cadre du réseau des SPF qui dispose d'un système de gestion environnementale, et a pour objectif de

réaliser des audits internes les plus neutres possibles. Notre auditrice environnementale a de son côté audité Bruxelles Environnement.

Par rapport au bâtiment, la Régie de Bâtiments assure la conformité technique des installations de chauffage, de climatisation et des transformateurs. Le propriétaire prépare le renouvellement du permis d'environnement et à ce titre, il a réalisé un audit énergétique avec une série d'actions qui visent à améliorer les performances énergétiques et donc environnementales du bâtiment. Pour assurer la conformité légale des installations techniques, nous avons fait appel à un auditeur externe qui a fait la veille réglementaire technique des installations du bâtiment Eurostation.

Concernant le bâtiment Galilée, notre responsable de bâtiment fait le nécessaire pour les changements nécessaires concernant le permis d'environnement.

Introduction de mesures à prendre en cas de pics de pollution dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) – Promouvoir la Mobilité douce

Nous poursuivons nos actions de sensibilisation à la mobilité douce avec notamment les actions mises en valeur durant la semaine européenne de la mobilité. Nous avons également adopté le principe STOP pour les déplacements vers et depuis notre bâtiment (STOP = Stappen, Trappen, Openbaar vervoer en Personenwagens : marche, vélo, transports en commun et voiture privée).

Nous avons préparé le Plan de Déplacement Entreprise et Diagnostique mobilité. Pour ceci nous avons lancé l'enquête mobilité auprès de tous nos collaborateurs d'octobre à novembre 2021. Par la suite, nous avons informé et consulté nos partenaires syndicaux via nos comités de concertation de base et préparons un plan d'action qui sera validé prochainement.

Activités dans le cadre de la politique de diversité et du bien-être au travail

En tant qu'institution fédérale au service de la santé publique, l'accès privilégié du personnel à la santé et au bien-être au travail est une priorité. Le bien-être au travail est une notion très vaste. Elle englobe « tous les facteurs liés aux circonstances dans lesquelles un travail est effectué ». Concrètement, il peut s'agir du contenu du travail, de l'environnement de travail, de la relation avec les collègues et avec le chef fonctionnel, de l'équilibre entre le travail et la vie privée etc. Être en bonne santé fait évidemment aussi partie intégrante de notre bien-être, c'est même une condition essentielle.

Les conditions de travail et de télétravail dues aux mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise du covid 19 ont donné lieu à de nombreuses actions d'accompagnement et de soutien mises en place pour soutenir nos collègues dans cette période et ces conditions compliquées. Nous pouvons notamment citer :

- Mise en place d'une permanence (Fr-NL) au début du Covid par les CPPsy - PConfiance -Coach - assistance sociale, Pendant 1 mois ;
- rédaction régulière tout au long de l'année sur l'intranet du SPF de conseils et infos concernant le Bien-être et la situation de Covid (sommeil, stress, résilience, ...) et de fiches actions mises à disposition du personnel ;
- En partenariat avec BOSA : Mise à jour régulière de l'information « retour au travail » dont une partie dédiée au bien-être et aux risques psychosociaux ;
- Enquête sur les risques du travail sur écran (lancée en novembre 2021, plan d'action en cours de rédaction) ;
- Webinaires sur l'équilibre entre vie professionnelle et privée (healthy webinars) ;
- mise à jour de la brochure de télétravail avec des conseils ergonomiques ;

- Envoi de colis 'cadeau' chez les agents pour la Saint-Nicolas et le Nouvel-an.

En matière de diversité , signalons également :

- Le Plan action 2021 diversité et inclusion du SPF ;
- L'aménagement des postes de travail des collaborateurs avec handicap lors du déménagement ;
- L'aménagement des postes de travail en télétravail pour les collaborateurs qui étaient dans les conditions (budget Bosa) ;
- Via les projets éligibles dans le cadre des budgets de BOSA en 2021, le SPF Santé a pu organiser une formation à l'écriture inclusive pour les collaborateurs de la communication Ainsi qu'une formation aux entretiens 'neutres' pour les collaborateurs des services des ressources humaines.

2. Evolution et perspectives

Dans le cadre du redesign fédéral « SANTE », Le SPF Santé a déménagé le 1^{er} mars 2021 dans le bâtiment Galilée situé près du Botanique à Bruxelles et ce, avec l'INAMI, propriétaire du bâtiment à 50%, et l'Agence Fédérale de Médicaments et des Produits de la Santé afin de créer « une maison de la santé » .

Actuellement via ce processus de redesign, nous partageons et centralisons certains des services communs aux trois institutions tels que les services de support et logistique (1FM). Les actions de communication et sensibilisation EMAS sont aussi communes ainsi que le trajet d'accueil avec la session d'information EMAS via e-learning.

Nous participons au réseau EMAS coordonné par le SPF BOSA. Nous attendons, dans le cadre du futur plan « institutions fédérales durables », les décisions des ministres qui définiront le cadre du système de gestion environnementale qui sera développé et mis en place dans le cadre de notre « maison de la santé ».

Depuis notre déménagement en 2021, nous préparons et collectons les informations au suivi de nos consommations, mettons progressivement en place les nouvelles procédures communes aux 3 institutions via 1FM et mettons tout en place pour continuer à être exemplaire en matière de gestion durable de nos bâtiments dans le respect et en assurant le suivi de la législation environnementale. Nous mettons toute notre énergie en vue de maintenir notre certification EMAS malgré la complexité de l'organisation et de la collaboration de nos 3 institutions qui constitueront à terme, certainement un cas d'école.

6.10. SPF Justice



(Madame Anne-Lise Ntahobaribikira, membre de la CIDD, et Madame Charlotte Leclere, suppléante)

Activités de la cellule Développement durable

La cellule de développement durable contribue à l'intégration d'objectifs de durabilité dans les politiques du SPF. Elle participe à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable et coordonne la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable.

En plus de sa composition légale, chaque entité du SPF est invitée à envoyer un représentant à la cellule de développement durable. Ces correspondants sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de durabilité tant par le service développement durable du SPF Justice et d'autres entités du SPF Justice que par la Commission interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) et l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD).

Les activités de la cellule de développement durable concernent principalement :

- la fourniture d'avis ou de renseignements à l'occasion de questions parlementaires ;
- le suivi du plan d'action pluriannuel de développement durable ;
- le suivi des plans fédéraux de développement durable ;
- le suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté ;
- la participation aux groupes de travail de la CIDD ;
- la préparation et le soutien lors des activités de sensibilisation au développement durable.

Certains correspondants travaillent activement dans leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. C'est le cas de la direction générale Établissements pénitentiaires qui veille à garantir la conformité légale des permis d'environnement de tous ses établissements.

Le service d'encadrement ICT collabore au déploiement de diverses applications IT favorisant la gestion informatique des dossiers et documents. Au cours de l'année écoulée, il a activement soutenu les collaborateurs du SPF Justice, en ce compris les agents de l'Ordre judiciaire, et investi dans le numérique :

- en connectant des équipements supplémentaires à nos serveurs pour gérer le pic de télétravail ;
- en proposant des solutions structurelles et différentes manières techniques de se connecter à distance au réseau, en fonction des besoins et des possibilités de chaque groupe cible ;
- en déployant des outils sécurisés de visioconférence pour organiser des réunions en ligne ;
- en diffusant régulièrement des conseils pour assurer un fonctionnement efficace des connexions ;
- en intensifiant la communication pour une bonne utilisation du matériel et des supports IT et pour recourir à la signature numérique.

La direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux contribue à l'adoption de normes de procédure civile et pénale pouvant avoir un impact environnemental en ce qu'elles permettent le recours à des moyens électroniques. Enfin, des projets sont développés au sein du département pour favoriser une politique paperless office.

Afin de réaliser ses missions et activités, la cellule de développement durable peut s'appuyer sur le service développement durable. Placé dans les services du Président, ce service est chargé de promouvoir et d'encadrer au niveau opérationnel les initiatives axées sur les trois piliers du développement durable au sein du SPF (gestion environnementale, achats et marchés publics durables, sensibilisation du personnel, cantines, mobilité par ex.).

1. Mobilité durable

En tant qu'organisme du secteur public occupant plus de 100 travailleurs sur un même site en Région de Bruxelles-Capitale, le SPF Justice rédige et met en œuvre des plans de déplacements d'entreprise. Ces plans de déplacements tendent à réduire l'impact sur l'environnement du trafic généré par l'organisation et la congestion des routes en région bruxelloise. Ils comportent deux volets pour lesquels les services du SPF sont sollicités :

- Un diagnostic de la situation de mobilité actuelle du site qui porte sur l'analyse des déplacements générés par son activité (déplacements de service, déplacements domicile-travail et déplacements de visiteurs) ;
- un plan d'actions pour l'améliorer la mobilité du site, encourager les travailleurs et les visiteurs à adopter des modes de déplacements durables et assurer la suivi de ces mesures.

En application des mesures des plans de déplacements d'entreprise, des coordinateurs mobilité sont désignés et quelques actions de sensibilisation aux déplacements durables sont proposées aux collaborateurs :

- Entretien des vélos de service et des vélos personnels des agents dans le cadre de leur déplacement domicile – lieu de travail ;
- Distribution de matériel (chasubles, housses de sac à dos et bandes poignet/cheville ; réfléchissantes) et de brochures ;
- Information sur la semaine européenne de la mobilité ;
- Participation au grand quiz de la route de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière et de la Vlaamse Stichting Verkeerskunde.

La cellule de développement durable intervient dans le suivi de la législation de Bruxelles-Capitale sur les pics de pollution. Des plans d'accès multimodal sont disponibles en interne et sur le site internet du SPF pour inviter les visiteurs à se déplacer en transports en commun.

Enfin, toutes les entités du SPF sont sensibilisées au respect de la circulaire 307 sexies concernant le renouvellement de leur parc automobile et aux réglementations régionales sur les zones de basses émissions. Les fleet managers du SPF Justice sont aussi informés des implications de Bruxelles Ville 30.

2. Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

L'AIR vise à améliorer la qualité des politiques publiques en analysant au préalable les conséquences potentielles d'un projet sur un large éventail de domaines tant économiques que sociaux et environnementaux. Seuls les projets de réglementation soumis à l'approbation du Conseil des ministres doivent obligatoirement suivre la procédure AIR.

Au sein du SPF Justice, les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif.

3. Sensibilisation

A l'intervention du service Développement durable, des actions de sensibilisation au développement durable sont organisées plusieurs fois par an. Bien que les mesures sanitaires imposant le télétravail aient restreint la palette d'actions, nous sommes parvenus à réaliser une partie de notre programme annuel, en adoptant des supports numériques (interactifs ou non) :

- Mise en ligne de bonnes pratiques destinées à réduire l'empreinte écologique des e-mails ;
- Information sur la semaine du commerce équitable et sur la semaine européenne de réduction des déchets ;
- Organisation d'un webinaire sur l'alimentation durable.

Le service Développement durable anime également un réseau de personnes de contact Développement durable. Ce réseau comprend des agents des services extérieurs issus de l'Ordre judiciaire et des établissements pénitentiaires. Tous sont intéressés par l'intégration de la durabilité dans leurs bâtiments, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement et le développement d'actions sociales.

4. Communication

Une prise de conscience efficace des enjeux du développement durable repose notamment sur la communication interne et externe. Toutes nos actions de communication sont planifiées et discutées avec le service Communication. Elles permettent d'informer les collaborateurs et partenaires du SPF sur l'ensemble de nos mesures de développement durable.

Dans ce cadre, le service Développement durable organise régulièrement des communications internes sur divers thèmes du développement durable en utilisant différents supports dont l'intranet du SPF. Celui-ci comporte une rubrique entièrement dédiée au développement durable.

Pour la deuxième année consécutive, la crise sanitaire a influencé notre communication. Vous trouverez ci-dessous un exemple de communication liée à la crise sanitaire, qui dépasse l'aspect strictement « développement durable » de notre organisation et que nous souhaitons mettre en avant :

- L'exposition de photographies d'Eddy Mejis « Les prisons en temps de corona », qui s'est tenue au Palais de Justice d'Anvers jusqu'au 12 février 2021. Les bénéfices de la vente d'albums photos illustrés par des récits sur le quotidien de la vie pénitentiaire dans le contexte de coronavirus servent à la réalisation de projets liés au bien-être au sein des établissements pénitentiaires.

Politiques contribuant à un développement durable

1. Contrat d'administration

Un nouveau contrat d'administration 2019-2021 a été rédigé et soumis le 28 septembre 2018 au ministre de la Justice. Le document n'a pas encore été signé par les parties. Dans l'attente de la signature du nouveau contrat d'administration, le contrat 2016-2018 reste d'application. Il reprend à son article 21 les objectifs de développement durable qui sont poursuivis au département. Il engage les signataires, à savoir le Président du comité de direction et le Ministre de la Justice, à promouvoir une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable au sein du SPF. Ceux-ci soulignent que la définition d'objectifs globaux et la réalisation d'actions concrètes en ce domaine reposent sur la nécessaire mobilisation de tous les agents et l'étroite collaboration de toutes les directions générales et des services d'encadrement.

L'objectif transversal de développement durable porte notamment sur :

- La contribution du SPF à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF ;
- La fonction exemplaire du SPF dans son fonctionnement quotidien en matière de gestion environnementale interne, de marchés publics, de mobilité durable, de sensibilisation du personnel et de rapportage.

L'accent est mis sur la réalisation d'objectifs réalistes et découlant d'obligations légales dont le SPF a la charge en matière de développement durable. Ces objectifs se traduisent en actions et précisent pour chacune un délai et des indicateurs.

2. Contribution aux SDG

L'analyse des missions du SPF et des dossiers traités par nos collaborateurs permet d'identifier la contribution de notre département aux SDG suivants :

- SDG 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes » ;
- SDG 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé » ;
- SDG 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser » ;
- SDG 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » ;
- SDG 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » ;
- SDG 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ».

3. Projet de plan fédéral de développement durable

Le cadre légal (Loi du 05/05/1997) repose sur un cycle d'élaboration de Plans Fédéraux de Développement durable (PFDD). Ces plans contiennent, par cycle de 5 ans, les actions et mesures qui doivent être prises au niveau fédéral pour rencontrer d'une part les obligations internationales et européennes et d'autre part les objectifs de la vision fédérale à long terme en matière de développement durable. Ces actions sont portées par les administrations fédérales et évaluées par la Task Force Développement durable du Bureau fédéral du Plan.

Le SPF Justice a participé à l'élaboration du PFDD, initiative de la Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD), en proposant ou en soutenant des actions dans les domaines de l'accès à la justice, de la cohésion sociale, de la protection de l'environnement et de la mobilité.

Gestion durable

Conscient de son rôle d'exemple en tant qu'administration publique, le SPF Justice veut prendre ses responsabilités en matière d'environnement et de durabilité. Au cours de ces dernières années, notre département a mis en place plusieurs actions pour intégrer les composantes du développement durable dans son fonctionnement.

1. Politique d'achats durables

Le SPF Justice s'engage à appliquer les directives et recommandations fédérales en matière de marchés publics durables, tout en tenant compte des contraintes budgétaires existantes et en respectant la législation en matière de marchés publics.

Toutes les directions et les services d'achat du SPF appliquent les objectifs fédéraux découlant de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. Actuellement, aucun marché public n'a été refusé pour un manque d'intégration de clauses durables.

D'une façon générale, le SPF Justice utilise les contrats FORCMS pour les fournitures et services courants. Les contrats FORCMS proposent des articles durables dont le pourcentage est défini par leurs soins. La centrale d'achats prévoit dans ses cahiers spéciaux des charges les clauses pertinentes en la matière (par exemple : produits d'entretien et d'hygiène, papier, papier toilette, copieurs multifonctions, matériel informatique etc.).

En revanche, pour certains marchés plus spécifiques qui ne sont pas repris dans le FORCMS, les services compétents du SPF Justice établissent un marché. À cette occasion et lorsque l'objet des marchés le permet, ils préconisent des démarches durables et incluent des clauses environnementales. La direction générale Organisation judiciaire a retenu des critères durables dans les prescriptions techniques de deux marchés :

| Marché | Cluses durables | Contenu |
|---|---------------------------------|---|
| Marché « Stores » | Prescriptions de santé | Le tissu ne dégage aucune odeur ni substance nuisible, il est exempt de plomb et il est recyclable. Il ne contient également aucun composant produisant irritabilités ou allergies lors de sa manipulation. |
| | Prescriptions environnementales | La gestion de l'ensemble du processus de fabrication répond aux exigences d'utilisation de produits recyclables, respectueux de l'environnement et garantissant également l'absence de matériaux toxiques. Demande de la certification : OEKO-TEX.100, qui confirme que les fibres sont dépourvues de produits nocifs et que la méthode de fabrication respecte l'environnement. |
| Marché « Entretien chauffage et climatisation / ventilation » | Prescriptions durables | Les prescriptions techniques ont été adaptées en fonction des directives nationales et européennes en matière de développement durable, notamment aux exigences PEB applicables aux systèmes de chauffage et climatisation et ceci suivant aussi les législations régionales. |

Enfin, le SPF Justice collabore à la volonté du gouvernement de rationaliser les dépenses à travers les marchés publics fédéraux centralisés dans le cadre de la politique fédérale d'achats. Il assure la présidence du marché groupé « Audit EMAS » et participe à d'autres marchés groupés pour lesquels il fournit ses besoins et des recommandations favorisant l'intégration de considérations durables (collecte des déchets, location/leasing/achat de véhicules, distributeurs de boissons et de snacks, produits de nettoyage, etc.).

2. Gestion environnementale

Après un premier cycle 2015-2018, le SPF Justice a reconduit en août 2018 la certification ISO 14001 et l'enregistrement EMAS pour le système de gestion environnementale mis en place au sein de son siège central. Cette reconnaissance est valable pour la période 2018-2021 et auditée chaque année.

Le Comité de direction a choisi de travailler sur les objectifs suivants :

- respecter nos obligations de conformité notamment les exigences légales et réglementaires en matière d'environnement ;
- prendre des mesures de prévention contre les pollutions et les nuisances ;
- réduire nos consommations d'énergie et d'eau ;
- encourager une utilisation responsable du papier pour en limiter la consommation ;
- intégrer des critères environnementaux dans les procédures de marchés publics ;
- réduire le volume des déchets que nous produisons et en améliorer le tri ;
- stimuler l'utilisation de transports durables dans les déplacements du personnel et des visiteurs ;
- sensibiliser et informer nos collaborateurs et sous-traitants à la protection de l'environnement ;
- adopter une communication transparente sur notre politique et nos résultats environnementaux ;
- favoriser la réduction de notre impact environnemental lors de la conception de normes de procédure civile et pénale.

Plus d'informations sur notre gestion environnementale sont disponibles dans la déclaration environnementale publiée sur le site internet du SPF

(https://justice.belgium.be/fr/service_public_federal_justice/engagement/gestion_environnementale).

Le SPF Justice poursuit cette démarche environnementale et souhaite étendre ses bonnes pratiques à d'autres bâtiments de l'administration centrale. Dans ce cadre, le service Développement durable réalise un monitoring des performances environnementales des quatre bâtiments de l'administration centrale. Ce

monitoring porte sur les consommations énergétiques (gaz et électricité) et d'eau, le nombre de copies et d'impressions en ce compris en recto verso, la production de déchets, la mobilité des agents. Ces résultats sont présentés aux membres du comité de direction pour avis et réaction. Ils sont ensuite communiqués à nos agents pour les sensibiliser.

6.11. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie



(Monsieur Michiel Maertens, membre de la CIDD, et Madame Tatiana Lambin, suppléante)

Activités de la cellule Développement durable

Début 2021, la cellule Développement durable (DD) du SPF Economie a continué l'organisation de 5 webinaires en interne autour du développement durable. Ceux-ci étaient destinés comme introduction et comme formation pour les collaborateurs internes et ont permis d'aborder cinq thèmes différents du DD, à savoir :

1. Indicateurs d'une économie circulaire/durable ;
2. Acteurs institutionnels de développement durable ;
3. Modèles économiques durables ;
4. Produits et services durables ;
5. Bien-être du personnel.

Comme chaque année, la cellule DD a de nouveau établi un plan d'action de développement durable. Cette fois-ci, elle a utilisé son propre template pour permettre aux services internes de conserver une vue d'ensemble et de réduire la charge administrative (grâce à des liens avec d'autres plans). Ce plan d'action fait, en effet, le lien avec plusieurs ODD.

La cellule DD a également contribué à la rédaction du Plan fédéral de Développement durable. Certains sujets et fiches qu'il contient sont d'ailleurs gérés par les directions générales du SPF Economie. Il s'agit de sujets divers, tels que :

- L'économie circulaire
- La lutte contre le surendettement
- Le développement de l'entrepreneuriat social
- L'optimisation de l'extraction de sable

Le 23 juillet 2021, le Conseil des ministres a décidé d'intégrer davantage le caractère durable dans la note de politique générale de chaque ministre. A cette fin, la cellule DD a fourni une première contribution aux ministres compétents pour leurs notes de politique générale 2021-2022. En outre, il a été décidé d'établir une matrice de matérialité pour les trois ministres de tutelle du SPF Economie dans le cadre de leurs notes de politique générale et pour laquelle les parties prenantes concernées seront contactées début 2022. Le travail préparatoire a déjà été réalisé au sein de la cellule DD grâce au template fourni par l'IFDD.

Politiques contribuant à un développement durable

L'expiration du contrat d'administration 2019-2021 a nécessité un nouveau plan stratégique pour la fin de la législature. La durabilité y a été inscrite comme l'un des quatre axes stratégiques en raison des points communs entre les différents thèmes en matière de durabilité et les compétences et le fonctionnement du SPF Economie pour des sujets comme :

- La transition énergétique ;
- Les 4 modèles économiques durables (économie circulaire, entrepreneuriat social, économie fonctionnelle, économie collaborative) ;
- L'accompagnement des consommateurs et entreprises dans la transition vers une économie verte et durable.

Courant 2021, diverses fiches ont été rédigées pour le Plan de Relance dont la plupart des sujets sont en lien avec le développement durable, surtout si l'on tient compte du fait que 40 % du budget devait être prévu pour ce financement. Il s'agit de sujets divers, tels que :

- Le soutien à la recherche et au développement pour une industrie aéronautique et spatiale propre ;
- La recherche et le développement de radio-isotopes médicaux ;
- L'île énergétique d'éolien offshore ;
- Les réseaux pour le transport de H2 et CO2.

Les autres actions que le SPF Economie a mis en place durant 2021 sont cohérentes avec les actions répertoriées dans notre Plan d'action de Développement durable 2021 :

- Intensifier les contrôles autour du greenwashing ;
- Produire en continu des statistiques de haute qualité en matière de développement durable ;
- Poursuivre le développement des 4 modèles économiques durables ;
- Entamer la transition énergétique, entre autres, grâce au développement du mécanisme d'appel d'offres pour l'énergie offshore ;
- Soutenir les artisans ;
- Sensibiliser les PME ;
- Protéger les consommateurs en les informant sur les sujets d'actualité.

Suite à la décision du Conseil des ministres du 2 avril 2021, une contribution a aussi été fournie pour les PAM du Plan national Énergie et Climat à partir d'une contribution écrite par quelques membres de la cellule Développement Durable. Outre les dossiers énergétiques qui font partie du fonctionnement interne de la Direction générale Énergie, des fiches ont également été produites sur l'économie circulaire et l'étiquetage énergétique. Cette décision du Conseil des ministres a aussi entraîné l'obligation de contribuer à un Plan national d'adaptation aux changements climatiques. La cellule DD a également été consultée à cet effet pour une contribution. Pour le Plan fédéral d'adaptation aux changements climatiques, il a été décidé de soumettre deux fiches, notamment sur la protection de l'infrastructure de sécurité d'approvisionnement énergétique et sur les assurances.

Gestion durable

Comme déjà mentionné, en plus de la formation de base DD, des formations supplémentaires ont été organisées dans le courant de 2021 à destination des collaborateurs du SPF Economie. Des webinaires ont aussi été donnés dans le cadre de « l'employabilité durable ». L'objectif était d'interpréter la valeur « durabilité » du SPF Economie dans une perspective RH élargie et de la relier aux autres valeurs du SPF Economie.

Depuis plusieurs années le SPF Economie est résolument engagée dans l'intégration des principes du développement durable dans son fonctionnement. Nous avons mis en place un système de gestion environnementale et obtenu en 2008, la certification ISO 14001 :2004 puis l'enregistrement EMAS.

Pour la période 2021-2024, les **principaux objectifs** comprennent :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la réduction de la consommation d'énergie primaire grâce à l'utilisation efficace de l'énergie ;
- la garantie d'une utilisation efficace de l'eau ;
- la prévention et la réduction des déchets, la réutilisation des matériaux et la promotion du recyclage ;
- la réduction de la consommation de papier et l'utilisation de papier recyclé et à haute performance environnementale.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous nous sommes également dotés d'un programme environnemental.

La politique du SPF vise à une rationalisation plus efficace de nos ressources tout au long de leur cycle de vie. Cela passe par une réflexion globale sur les achats, la volonté de privilégier la réutilisation et le recyclage chaque fois cela est possible (mobilier, matériel de bureau, etc.).

Afin de continuer à améliorer sa politique d'achats au niveau durable, le SPF s'est doté pour la première fois d'objectifs spécifiques tant pour les fournitures de bureau que pour le papier et les produits d'entretien.

En ce qui concerne la mobilité, nous poursuivons nos efforts pour encourager la mobilité douce.

Vu le nombre important de membres du personnel, leurs déplacements (domicile-travail et missions) ont un impact environnemental non négligeable en termes d'émissions de particules et polluants et de consommation de ressources. Afin de promouvoir une politique de mobilité durable, le SPF Economie a réalisé plusieurs actions : politique de télétravail, possibilité de travailler en bureau satellite, gratuité des déplacements domicile-lieu de travail en transport en commun, système de ticketing pour les déplacements professionnels en transports en commun, mise à disposition d'emplacement de parking vélos et des douches pour les cyclistes, verdissement du parc automobile.

Enfin, nous poursuivons nos efforts en matière d'éco-gestion afin d'améliorer notre performance environnementale.

6.12. Ministère de la Défense



(Monsieur Thomas Fallenthey, membre de la CIDD et Monsieur Frédéric Dyon, suppléant)

Activités de la cellule Développement durable

Le coordinateur DD: ce rôle est assuré au niveau du chef de la Défense, plus précisément au sein de la section Governance Support qui dépend directement du vice-chef de la Défense. Le coordinateur DD assure le secrétariat de la cellule DD. Le coordinateur DD pour l'année civile 2021 était: Thomas Fallenthey, Attaché (mis en place 01 Juin 2021).

La cellule DD : actuellement, outre le coordinateur DD, la cellule DD est composée principalement de représentants des départements d'état-major Opérations et Entraînement, Stratégie et des directions générales Ressources Matérielles, Ressources Humaines, et finalement Health & Well-being.

Politique contribuant à un développement durable

La politique par rapport au DD est telle que la Défense respecte les obligations légales. L'accent au sujet de la politique à suivre est mis sur les piliers écologique et économique. Le pilier social est réalisé par le biais de différentes initiatives tant dans le cadre de la politique de personnel que dans celui de la politique de bien-être au sein de la Défense.

Avec un effort financier minimal, la Défense s'efforce de créer un retour sur investissement maximal tout en mettant l'image de la Défense dans une lumière positive.

1. Plan annuel d'action

La Défense travaille avec un plan annuel d'action, qui intègre la partie annuelle des différents plans liés principe 5P: people, prosperity, planet, partnership and peace. En 2021, les actions planifiées ont été impactées par la pandémie (COVID). Certaines nouvelles actions ont été prises, alors que d'autres prévues à la base ont été soit intensifiées, soit limitées.

2. Les contributions au DD

La Défense contribue à la réalisation du développement durable de l'administration fédérale dans les piliers écologique, économique et social.

A ces fins, elle a réalisé des actions dans les domaines ci-dessous:

- Marchés publics durables ;
- Mobilité durable ;
- L'alimentation durable ;
- Les ressources humaines durables ;
- Un environnement de travail durable ;
- Une gestion de l'énergie durable.

Il va de soi que les actions dans les domaines ci-dessus ne se limitent pas à un pilier bien spécifique mais qu'elles se rapportent souvent à plusieurs piliers.

3. Mesures relatives aux Sustainable Development Goals (SDGs)

La Défense belge n'est qu'un des acteurs et sans doute pas le plus important, dans la politique belge pour la réalisation des « Sustainable Development Goals » (SDG) de l'Agenda 2030 (National Voluntary Review). La Défense a proposé pour divers SDGs plusieurs actions qui sont implémentées par les départements d'Etat-major.

Peu de références directes à la Défense belge sont faites dans le National Voluntary Review. Cela n'implique cependant pas qu'il n'y ait pas de rôle réservé pour elle.

Les actions proposées par les autres acteurs, aussi bien fédéral que régional, ont souvent besoin d'une expertise dont la Défense dispose.

- a. Une alimentation saine et une forme physique opérationnelle selon le principe du SDG 2 (alimentation durable). Le projet Nutrition@Defence a été formellement approuvé fin juin 21 et les activités ont été lancées (y compris un cas test de mise en œuvre dans le mess de Rocourt).
- b. Pour les aspects du SDG 3 (Bonne santé et bien-être), la Défense fournit des politiques qui soutiennent la santé de ses employés par le biais de diverses initiatives, telles que des politiques d'épuisement professionnel et un système de soins de santé performant. Elle soutient également les initiatives de R&D qui favorisent la prospérité et la santé, comme la recherche sur les vaccins et les médicaments.
- c. Dans le cadre du SDG 5 (égalité entre les sexes), la Défense participe au comité de l'OTAN sur le genre. Au niveau national, les lignes directrices du Plan fédéral d'intégration de la dimension de genre de l'IEFH (Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes), en vigueur depuis 2021, sont également suivies.
- d. Le ministère de la Défense prend diverses initiatives pour réduire la consommation d'énergie et la rendre plus durable, par le biais d'initiatives telles que les compteurs intelligents, l'installation de panneaux solaires, la modification des infrastructures, etc. Cela est conforme au SDG 6 (gestion durable de l'eau), à le SDG 7 (énergies renouvelables) et à le SDG 9 (infrastructures résilientes et stimulation de l'innovation).
- e. En ce qui concerne le SDG 12 (Modes de consommation et de production durables), la Défense a mis en place une politique d'achats durables et de gestion des déchets dans laquelle l'utilisation des matériaux domestiques, les déchets dangereux et les déchets recyclables sont contrôlés. Les marchés publics accordent l'attention nécessaire à l'aspect durable de la politique d'achat et utilisent, entre autres, le DGPT (Defence Green Procurement Tool).
- f. La Défense réalise le SDG 10 (Réduire les inégalités) en adaptant son infrastructure lorsque cela est possible et en effectuant de nouvelles réalisations conformément aux réglementations récentes.
- g. La Défense attache une attention particulière aux mesures contre le changement climatique comme saisies dans le SDG 13 (Lutte contre les changements climatiques) et cela tant sur le plan national qu'international. La Défense mène depuis longtemps une politique de gestion d'énergie et d'environnement, de gestion des eaux usées, ... Les sols historiquement pollués sont assainis. Sur le plan international, nous prenons des mesures de gestion lors des opérations par lesquelles nous essayons de garder notre empreinte écologique la plus faible possible. Ainsi, les terrains d'entraînement à l'étranger sont remis par la Défense à l'Host Nation dans un état qui est au moins aussi bon que l'état initial (SDG 15 : Vie terrestre).

Plus précisément, dans le cadre du SDG 13.1 (aléas climatiques, catastrophes naturelles) et SDG 13.2 (mesures dans la planification nationale), la Défense s'engage à poursuivre et à développer sa contribution à la gestion des conséquences en cas de catastrophe sur le territoire national grâce aux moyens dédiés à l'exécution de ses missions clés. Ainsi, la Défense peut faire intervenir des troupes, mettre à disposition des moyens spécialisés pour le transport, le soutien logistique, l'assistance en cas d'accident nucléaire/biologique/chimique, l'assistance médicale, l'appui au commandement maritime, l'exécution des travaux de génie, etc. Dans ce cadre, la Défense continue de développer des synergies interdépartementales afin, entre autres, d'améliorer la coordination de ces moyens de soutien et d'appui.

- h. Dans le contexte spécifique de la pandémie COVID 19 et de la crise sanitaire qui s'en est suivie, la Défense a mis des équipements et des services à la disposition de la Nation lorsque les ressources civiles se sont avérées temporairement insuffisantes, sans toutefois compromettre ses obligations opérationnelles. Ainsi, des infrastructures médicales et des installations mobiles ont été fournies dans le cadre de la campagne de vaccination, du personnel médical a été déployé dans certaines maisons de retraite, des formations médicales ont été dispensées, une assistance logistique (stockage & transport) et médicale (planification médicale et matérielle) a été mise à disposition, et enfin, la composante médicale a centralisé la prise en charge des brûlures et en caissons hyperbares.
- i. La Défense joue un rôle primordial dans la réalisation du SDG 16 (Paix, Justice et institutions efficaces) et (mais dans une moindre mesure) du SDG 11 (Villes et communautés durables) par sa participation à différentes opérations de maintien de la paix et à la sécurisation des lieux publics en Belgique. Des exemples concrets sont une participation à l'opération IRINI et aux différentes missions dans le cadre « security for assistance » dans la région du SAHEL (comme EUTM MALI et l'opération New Nero au NIGER). Dans le même temps, des efforts sont toujours faits, que ce soit par la coopération internationale ou non, pour renforcer les administrations locales et les institutions. En Belgique, la Défense participe également activement à la lutte contre la pandémie du Covid et, grâce son expérience dans le domaine du « command and control », contribue à un processus décisionnel plus efficace.

Gestion durable

1. Marchés publics durables

En 2021, les cours de sensibilisation destinés aux gestionnaires du matériel ont été révisés et une formation à l'outil d'approvisionnement écologique de la défense (DGPT) a été lancée pour faciliter l'approvisionnement durable. La Défense est également représentée au sein de la Consultation fédérale sur les achats stratégiques.

2. Mobilité durable

La Défense promeut, dans la mesure de ses moyens la mobilité durable en jouant sur plusieurs vecteurs: l'indemnité bicyclette, l'abonnement au transport public gratuit ou même l'organisation d'un transport collectif.

Dans le même temps, la flotte de la Défense est systématiquement modernisée et, pour les véhicules à usage non militaire, la préférence est toujours donnée aux modèles les plus écologiques, compte tenu des ressources budgétaires limitées. Certains choix sont également influencés par les collaborations avec des partenaires stratégiques.

Conformément à la circulaire 307 sexes du 21 avril 2017, la Défense passe pour certaines voitures particulières vers des véhicules du type CNG, électrique ou hybride. En 2018 et 2019, les 32 premiers véhicules de ce type ont été leasés, et le remplacement de 180 véhicules supplémentaires par 145 d'autres plus respectueux de l'environnement est planifié en 2021 et 2022.

3. Alimentation durable

Le personnel de la Défense a besoin d'une alimentation saine, adaptée aux besoins spécifiques du métier militaire et aux conditions particulières dans lesquelles il faut parfois travailler. Des éléments qui peuvent avoir une contribution positive au concept d'alimentation durable sont compris dans le projet « alimentation saine ». Il s'agit par exemple de la diminution des portions de viande dans les repas.

Un nutritionniste accompagne des projets locaux qui sont adaptés comme suit: fournir objectifs et conseils au cadre et au personnel de cuisine, conseiller et former le personnel de cuisine, sensibiliser les clients et finalement suivre le projet par le biais de questionnaires.

En 2019, divers projets ont concrètement été initiés : analyse de l'offre dans certains restaurants (mess) militaires (Florennes, Leopoldsburg, Eupen) ; étude sur l'alimentation dans le cadre de l'entraînement et le sport, nouveau cours « Alimentation saine », modification des foodpacks pour les pilotes F16.

En 2020, une harmonisation de la politique globale de nutrition s'est fait sentir. En dehors des projets ponctuels, une approche globale est donc souhaitable. Ce concept entend adapter les besoins nutritionnels des militaires en fonction de leurs activités : les besoins sont plus grands lors des exercices intenses que lors des périodes en casernes ou certainement lorsque l'on réalise des tâches administratives. Il s'agit de prévenir le risque d'obésité chez les jeunes recrues. Enfin, une étude de l'hydratation lors de la phase d'initiation militaire chez des recrues a démontré son impact sur la résistance à l'effort.

Le projet Nutrition@Defence a été formellement approuvé fin Jun 21 et les activités ont commencé (y compris un cas test de mise en œuvre dans le mess de Rocourt).

Pour la politique 'Farm to Fork' telle que définie dans le European Green Deal, la Défense accorde son soutien au SPF Santé publique depuis juin 2021.

4. Ressources humaines durables

Une réglementation relative à la politique de diversité est élaborée au sein de la Défense avec une attention particulière pour les thèmes suivants : le genre, l'identité culturelle, les personnes avec un handicap, l'orientation sexuelle et les transgenres.

Les projets suivants ont été réalisés en 2021:

- (1) 74 représentations (contre 20 en 2020) du théâtre de la diversité pour les militaires en formation de base. Une scène sur les comportements sexuellement inappropriés a été ajoutée.
- (2) Un nouveau projet de Plan d'Action National UNSCR 1325 "Femmes, Paix et Sécurité" a été rédigé et sera en principe approuvé par le Conseil des Ministres en février 22. Ce plan sera traduit en un nouveau plan d'action de défense 1325 au cours de l'année.
- (3) Un nouveau Plan Fédéral pour le Gender Mainstreaming, avec une section pour la Défense, a été rédigé.
- (4) Finalisation d'une troisième bande dessinée sur les valeurs militaires et rédaction d'une quatrième avec l'intégrité comme leitmotiv. Ici aussi, une grande attention est accordée à l'aspect du genre. La troisième bande dessinée est terminée mais pas publiée. Le quatrième a été finalisé mais doit encore être traduit en néerlandais.

La Défense envisage systématiquement d'agir en accord avec toutes les exigences légales relatives au bien-être au travail conformément à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et les arrêtés royaux afférents (CODEX). À cette fin, un plan annuel d'action (PAA 2020) est

rédigé sur base d'un plan global de prévention (PGP 2020-2024) et cela en concertation avec les organisations syndicales représentatives.

Le respect des valeurs militaires et sociétales se traduit entre-autres par le respect des convictions religieuses et morales. A ce titre, la mise en place d'un statut unique pour le Service d'Assistance Morale et Religieuse (SARM) intégré est en cours. Ce statut doit conduire à une amélioration de l'appui psychosocial moral et religieux des militaires et à une harmonisation du statut des aumôniers et conseillers moraux auprès de la Défense.

Les indicateurs suivants ont été enregistrés dans le domaine des ressources humaines et du bien-être pour le SDG 3 (Santé et bien-être) :

- (1) Nombre de suicides (indicateur 3.4.2) : 7 suicides sur une population de 26402 (source : CDSCA suicides + rapport annuel RH).
- (2) Consommation de tabac (indicateur 3.a.1) : 19% de fumeurs (source : IMDO - Dossier médical individuel).
- (3) 15,17% des recrues enrôlées étaient des femmes. Aujourd'hui, près de 10% des employés de la Défense sont des femmes, mais nous sommes toujours en dessous de la moyenne de l'OTAN qui est de 11,3%.

5. Le travail durable et le milieu de travail durable

La Défense s'efforce de moderniser le milieu de travail et de l'adapter aux dernières normes. L'infrastructure vétuste est dans cette optique modernisée selon les normes en vigueur, ou est même fermée définitivement et éventuellement aliénée.

« Skype for Business » est utilisé comme un moyen pour réduire les déplacements lors des réunions. En même temps, la Défense a introduit différentes formes de travail à distance: le télétravail, le travail à partir d'un bureau satellite, ...

Toutes ces initiatives sont également liées à l'étude/projet en cours NWOW (New Ways of Working). Ici, quatre domaines B (Business, Behaviour, Bytes, Bricks) sont développés pour que la Défense s'adapte aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Les indicateurs suivants ont été enregistrés en 2021 pour le SDG 8 (Travail durable) :

- (1) Accidents du travail (indicateur 8.8.1) 369 sur une population de 26402 employés (source : rapport annuel IDPBW).

Pour chaque opération internationale avec des risques sur l'environnement, un « Environmental Baseline Study » et un dossier Environnement sont préparés lors du déploiement. Un «Environmental Closeout Study» est également édité pour le redéploiement. Un conseiller formé en environnement (fonction en cumul) est également prévu pour chaque opération et un audit interne pour l'aspect environnement est entrepris au minimum annuellement. L'échange d'information et d'expériences dans le contexte international (OTAN, Defnet, EDA, ...) est resté assez limité en 2021 pour cause de pandémie (COVID), mais se poursuivra.

Une grande partie des terrains d'entraînement de la Défense, qui sont également repris dans le réseau NATURA 2000, sont gérés de manière durable en coopération avec les autorités régionales responsables de la gestion de la nature et des forêts en vue de préserver et de promouvoir la biodiversité. Les efforts de Défense dans la lutte contre la peste porcine africaine ont porté leurs fruits: la Belgique a de nouveau été déclarée indemne de cette maladie en 2020. Dans ce contexte, la Défense belge participera également en tant que 'Associated Beneficiary' au projet français LIFE NATURARMY, qui a pour objectif: 'To promote and strengthen the Army as a Natura 2000 site manager, in France and in Europe', qui tente donc de mettre en place un pôle d'information sur la gestion de la nature dans les domaines militaires en Europe.

Les indicateurs suivants ont été enregistrés pour le SDG 15 (Vie terrestre) :

(1) Surface terrestre en zone Natura 2000 (indicateur 15.1.1) : 19.173ha sont classés Natura 2000 sur domaine militaire. Il n'est pas prévu d'augmenter les surfaces ni de les réduire. Il s'agit de 79% du domaine militaire.

6. Gestion de l'énergie durable

Une politique à 4 voies a été élaborée en 2020 et élargie en 2021, sur la base de :

- Compteurs intelligents.
- Développer des objectifs énergétiques par quart d'heure, en tenant compte de la spécificité de chaque quart d'heure.
- Poursuite du déploiement des systèmes de gestion de l'énergie conformément à la norme ISO50001 et développement des contrats EPC.
- Installation de parcs solaires grâce au financement par des tiers.

En 2019, l'impulsion a été donnée à la réalisation de contrats de performance énergétique, conséquence logique des projets de système de gestion de l'énergie. Le cas pilote qui a été initié est Kw Kol VI Renson – Campus Saffraanberg. Il s'agira du premier concept EPC de la Défense et il est également entièrement intégré au contrat de gestion des installations.

En 2019, certains KPI ont été élaborés pour les quartiers de Saffraanberg et de l'ERM, ce qui tient compte, entre autres, des jours de diplôme et de la dotation en personnel du quartier. Ces KPI ont été développés en 2020 et donnent désormais lieu à des rapports automatiques hebdomadaires et mensuels, pour chaque trimestre de la Défense, concernant la consommation totale d'énergie et d'eau. Les rapports hebdomadaires sont soumis au 1Ech et au SPOC Energie, les rapports mensuels au 1Ech, 2Ech et au SPOC Energie.

Un WG EnE (groupe de travail sur l'énergie) a également été créé. L'objectif de ce groupe de travail est de développer une politique et des infrastructures énergétiques cohérentes à l'horizon 2050, avec deux objectifs intermédiaires : 2030 et 2040. Tout cela en conformité avec les directives européennes en vigueur, la législation fédérale et régionale et le NEKP.

Enfin, la Défense a participé activement à différents groupes de travail relatifs à la mise en place du NEKP (Plan National Energie et Climat).

Quelques réalisations majeures et récentes (importantes) :

- 2019 : Installation photovoltaïque de 500 kWc à Saffraanberg
- 2021 : Installation PV de 120 kWp à Melsbroek (hangar A400M)
- 2022 : Installation photovoltaïque de 315 kWc à Burcht (en cours, livraison prévue en Août 2022).
- 2022 : Connexion du quartier Bootsman Jonsen au réseau de chaleur local (en cours, EST Sep 2022)

Concernant les indicateurs du plan d'action communiqué par la Défense pour le NEKP :

Comme les "énergies renouvelables" ne se limitent pas à l'installation de panneaux solaires, l'utilisation de l'unité kWp n'est pas complète. La part de chaleur qui sera extraite du réseau de chaleur dans le Kw Bootsman Jonsen (Ostende), par exemple, ne peut être exprimée en kWp mais sera suivie en kWh caloriques. Il n'en reste pas moins que ces kWh caloriques ne viendront pas sans émissions de CO2 car le réseau de chaleur est constitué d'un mélange (par exemple 90% de renouvelable + 10% de fossile), le bon facteur doit encore être déterminé avec Beauvent.

6.13. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes



(Monsieur Jean-Marc Dubois, membre de la CIDD, et Monsieur Philippe Frings, suppléant)

Activités de la cellule Développement durable

En 2021, la cellule DD du SPP Intégration s'est réunie à trois reprises pour réfléchir à des actions de sensibilisation et les réaliser sur l'ensemble de l'année.

Les actions réalisées sont présentées dans le « journal DD digital », carte de visite du groupe. Ce journal présente le groupe, le développement durable, les institutions fédérales en charge du DD, les engagements DD du SPP et le programme d'actions porté par le groupe DD. En 2021, ces actions ont concerné, entre autres : une sensibilisation au coût environnemental lié à l'envoi des mails, spécialement lorsqu'ils contiennent des annexes lourdes, et l'incitation à envoyer le lien électronique vers le document plutôt que le document lui-même ; un concours, des informations et des conseils sur la mobilité douce dans le cadre des semaines de la mobilité et du développement durable; la réactivation de la procédure interne (en lien avec la check list de la circulaire du 16/05/2014) pour favoriser les achats durables.

Politiques contribuant à un développement durable

Le SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux **de manière durable**.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont les **CPAS**, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout.

Le SPP est également actif dans le domaine de **la prévention et la lutte contre la pauvreté**.

Nous citons ici les principales mesures et actions qui contribuent, selon nous, au développement durable. Elles sont liées aux SDG 1 (pauvreté), 2 (faim), 5 (égalité entre les sexes), 7 (énergie), 10 (inégalités), 11 (villes et communautés durables) et 16 (paix & justice).

La rédaction du **quatrième plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2020-2023)** avait débuté en 2020. En 2021, la concertation avec les parties prenantes (associations et autres administrations) a permis l'écriture des objectifs et actions du plan. Début 2022, le cabinet Lalieux doit organiser des bilatérales avec les cabinets des autres ministres fédéraux, pour préparer l'approbation du plan par le Conseil des Ministres (probablement dans le courant du deuxième trimestre).

La prévention et la lutte contre la pauvreté peuvent être abordées en fonction des groupes cibles.

- En matière de **lutte contre la pauvreté des enfants**, le Conseil Européen a approuvé la *Child Guarantee* en juin 2021. La Belgique s'est engagée à rédiger pour le 15 mars 2022 un plan d'action national à l'horizon 2030, coordonné par le SPP IS. Fin 2021, le SPP a sélectionné les 10 CPAS qui soutiennent le plus grand nombre de familles en pauvreté. Ceux-ci sont autorisés à introduire une demande de subside pour des projets innovants dans ce domaine.
- Dans le domaine de la **lutte contre la pauvreté des familles**, le SPP a financé jusque début 2021 le projet des plateformes locales de concertation, qui visait l'échange de bonnes pratiques entre 20 CPAS. L'expérience a fait l'objet d'une étude d'impact par KPMG, qui a développé un vademecum à l'attention de tous les CPAS pour le lancement et le développement de ce type d'échanges.
- Concernant la **lutte contre la pauvreté des femmes**, le projet Miriam vise un accompagnement spécifique des femmes monoparentales en situation précaire par les CPAS, afin de réduire cette précarité et de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. L'accompagnement est à la fois collectif et global. Il fut mené avec les CPAS de Namur, Charleroi, Molenbeek, Louvain et Gand en 2016-2017 et ceux d'Anvers, Ostende, Genk, Liège, Mons et Bruxelles en 2018-2019. Début 2020, le projet Miriam 3.0 a démarré avec les CPAS d'Anderlecht, La Louvière, Malines, Schaerbeek, Seraing et Saint-Nicolas et il s'est prolongé en 2021. Le soutien va de la santé mentale à la recherche d'une formation, d'un emploi ou d'un logement. Il permet l'amélioration des conditions de vie et renforce la capacité d'autonomie de ces femmes (*empowerment*).

Le non-accès ou non-recours aux droits (appelé aussi *non take up*) touche plus particulièrement les personnes les plus défavorisées, qu'elles ignorent ces droits ou qu'elles ne soient pas en capacité de les faire valoir. En 2020 s'est constitué un groupe de travail « *non take up* » coordonné par le SPP, réunissant des collaborateurs du SPP et du SPF Sécurité sociale, mais aussi des représentants des institutions publiques de sécurité sociale (IPSS) et des mutuelles. En 2021, il a proposé la « mise en place, le suivi et l'évaluation d'un programme pour un meilleur accès aux prestations sociales et aux droits dérivés », programme « géré par les trois administrations (SPP IS/SPF SS/DG HAN) relevant de la compétence de la Ministre ». Quatre axes de travail ont été identifiés : la simplification de la réglementation (statuts, seuils, calcul des ressources en aide sociale), l'automatisation des droits, un travail sur le carcan administratif et l'accueil des projets d'innovation sociale en matière de *non take up*.

Dans le domaine de la **lutte contre le sans-abrisme**, le SPP soutient la mise en place et le fonctionnement des équipes locales Housing First. Depuis 2016, ses deux experts du Housing First Lab soutiennent les expériences menées dans plusieurs villes belges, assurent la cohérence des pratiques et organisent la plateforme d'échanges et les formations des acteurs de terrain.

Le modèle du Housing First, né à New-York au début des années 90, fait le pari d'un accès immédiat au logement, sans étape intermédiaire, pour des personnes aux fragilités multiples (drogue, alcool, problèmes psychologiques) et qui auparavant vivaient dans la rue. Une expérience pilote a été menée de 2013 à 2015 dans les cinq grandes villes belges (Bruxelles, Anvers, Gand, Liège et Charleroi). Après 2 ans, 90 % des locataires occupaient encore leur logement. L'expérience a été comparée avec celle d'un groupe de sans-abris bénéficiant du système classique d'aide. Dans ce second groupe, après 2 ans, 48 % des personnes vivaient dans un logement, les autres étant hébergées dans des maisons communautaires, des institutions hospitalières, un logement précaire, une cellule de prison... ou retournés à la rue. La clé de la réussite ? La qualité de l'accompagnement. Un accompagnement individualisé, intensif, par des équipes mobiles et multidisciplinaires qui ne ménagent pas leurs efforts. Une vraie mesure structurelle contre le problème du sans-abrisme dans les grandes villes.

En 2020 et 2021, grâce au soutien de la Loterie Nationale, un nouveau subside a été octroyé aux équipes locales pour travailler sur la "réaffiliation sociale". Fournir un logement aux sans-abris n'est qu'une première étape, ces personnes doivent aussi recréer du lien avec le quartier et avec leur famille et retrouver

du sens dans leur quotidien, via une activité bénévole ou un emploi, pour se construire une nouvelle identité de citoyen. Cette réaffiliation sociale a conduit au développement de nouvelles activités par ces personnes, que des chercheurs ont étudié.

En 2021, la ministre Lalieux a signé la Déclaration invitant les Etats Membres à soutenir les efforts de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme et œuvrer à l'élimination du sans-abrisme d'ici 2030. Deux experts du SPP sont membres de cette plateforme.

Les **Roms** forment un groupe hétérogène souvent exposé à la pauvreté, l'exclusion sociale et les discriminations. C'est pourquoi la Commission Européenne a approuvé, en octobre 2020, son nouveau « Cadre stratégique pour l'égalité, l'intégration et la participation des Roms » (2020-2030). Le SPP coordonne la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'intégration des Roms, en collaboration avec les Communautés et les Régions. Cette stratégie sera présentée à la CIM Grandes Villes, Intégration sociale et logement, en mars 2022. En 2021, l'exposition-photo "Réflexions. Les Roms en Belgique" a parcouru notre pays.

L'année 2021 a également vu la rédaction du livre thématique sur **l'accès à la justice** pour les publics précaires. Cet ouvrage collectif, rédigé par des experts du monde académique et des professionnels de la justice, propose aussi des recommandations politiques pour améliorer cet accès. Il sera présenté au grand public, aux associations et aux professionnels du secteur début 2022 et, nous l'espérons, aux décideurs politiques en charge de cette matière.

Avec le **service « experts du vécu »**, le SPP veut rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté. Les experts du vécu sont des personnes qui ont connu la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils travaillent à améliorer l'accessibilité des droits sociaux fondamentaux dans les services offerts par les institutions fédérales : accueil et information du public, accessibilité des services. En 2021, 56 experts du vécu sont détachés dans 26 organisations partenaires (SPF, parastataux sociaux, CPAS, hôpitaux). Le service a également collaboré à 28 projets de court terme avec d'autres organisations, entre autres des projets visant l'inclusion digitale.

Avec le **projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis)**, le SPP distribue des colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS et d'autres associations. Chaque année, les produits sont choisis sur la base d'une consultation des bénéficiaires. Une réunion entre les responsables du projet FEAD, le coordinateur DD du SPP IS et des experts de l'IFDD et du SPF Santé publique et Environnement veille à la qualité des produits au moyen de critères sanitaires et environnementaux stricts (thon issu de la pêche durable, café et chocolat du commerce équitable et, pour le lait, prix juste payé au producteur et bétail élevé en pâturage et nourri avec des fourrages sans OGM).

Enfin, il met en œuvre la **politique fédérale des grandes villes (PGV)**, lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. Si, depuis 2015, le programme PGV ne subsidie plus les villes directement dans le cadre des contrats « ville durable », il finance encore des projets portés par des associations, des recherches et des conférences en lien avec un développement urbain durable. En décembre 2020, une conférence a été organisée sous forme de webinaire sur les mesures structurelles de prévention et lutte contre le sans-abrisme. Grâce à la collaboration avec le réseau européen EUKN (European Urban Knowledge Network), elle a permis les échanges de bonnes pratiques avec nos pays voisins.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur le volet social du développement durable.

Gestion durable

1. Politique du SPP en matière de marchés publics durables

Depuis son existence, le SPP est attentif aux achats durables : papier recyclé, frigos/congélateurs et lave-vaisselles A++, appareils multifonctionnels (intégrant les fonctions de photocopieuse, imprimante, fax et scanner), écrans plats, produits de nettoyage écologiques, bouteilles en verre consignés, etc. Fin 2014, une procédure avait été rédigée pour appliquer la circulaire Marchés publics durables du 16/05/2014. Sa mise en œuvre avait permis d'améliorer nettement la prise en compte du développement durable dans les marchés publics, mais aussi pour les autres achats. A partir de 2018, avec le déménagement vers la Tour des Finances, cette procédure est tombée en désuétude, mais le groupe DD a décidé de la réactiver à partir de 2022 (voir Activités de la cellule en 2021).

2. Système de management environnemental

Le SPP a obtenu la certification EMAS en août 2010. Le système de gestion environnementale a ensuite été validé chaque année jusqu'en 2017. En 2018, après le déménagement vers la Tour des Finances, la direction a décidé de poursuivre les actions de sensibilisation aux comportements éco-responsables, sans toutefois reconduire le système de gestion. En 2020, ces actions sur site ont été suspendues à la suite de la crise sanitaire. La cellule DD les relancera dès que le retour sur le lieu de travail sera autorisé.

6.14. SPP Politique scientifique



(Monsieur Olivier Detongre, membre de la CIDD et Madame Maaïke Vancauwenberghe, suppléante)

Activités de la cellule de Développement durable

La cellule Développement durable (DD) a été créée en décembre 2004 et s'est réunie pour la première fois en février 2005. Depuis 2012, la cellule DD est appelée "Green Team".

Le fonctionnement de la cellule Développement durable est régi par l'arrêté du Président fixant règlement de la cellule DD du 18/09/2019, les thèmes suivants sont traités :

- La rédaction et le suivi d'un plan annuel d'action en matière de développement durable ;
- La coordination interne de l'exécution des mesures des plans fédéraux de développement durable ;
- La mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable ;
- L'organisation d'actions de sensibilisation.

En 2021, la cellule DD (Green Team) s'est réunie à trois reprises. Les actions de sensibilisation suivantes ont été organisées :

Semaine européenne de la mobilité :

- Habiller les moyens de communication de BELSPO (Intranet, Extranet, Facebook, Twitter, Site Internet, LinkedIn, Affiches papier) avec le logo et le kit de communication de la semaine de la mobilité ;
- Concours : pédaler pendant 5 minutes sur un hometrainer de Belspo donne droit à un ticket de tombola avec des chèques cadeaux Decathlon de 25€ à gagner ;
- Walk with us : un itinéraire de promenade à pied de 3,5 km dans les alentours de Belspo.

Semaine européenne de la réduction des déchets :

- Habiller les moyens de communication de BELSPO (Intranet, Extranet, Facebook, Twitter, Site Internet, LinkedIn, Affiches papier) avec le logo et le kit de communication de la semaine de la réduction des déchets ;
- 1 jour, 1 astuce : pendant une semaine, une astuce zéro déchet par jour est proposée aux collaborateurs de BELSPO ;
- Conférence sur le compost ;
- Atelier DIY : réaliser des produits d'entretien, du déo, du dentifrice, etc., à l'aide de produits naturels.

Politiques contribuant à un développement durable

1. Introduction

La Politique scientifique fédérale

Créer des emplois et le bien-être par l'innovation, optimiser le fonctionnement de l'Espace belge de la recherche, lutter contre les changements climatiques, tels sont quelques grands enjeux auxquels la Belgique doit faire face. Le département de la Politique scientifique fédérale, avec environ 170 collaborateurs travaillant à son siège central et environ 2400 collaborateurs répartis dans les dix établissements scientifiques fédéraux et Belnet, apporte une contribution majeure à la rencontre de ces objectifs.

De plus, la politique scientifique fédérale s'appuie sur des mesures fiscales en soutien à la R&D. Cette mesure a contribué à atteindre en 2019 le ratio de 3,17% des dépenses de R&D par rapport au PIB en Belgique en donc à la réalisation de l'objectif de Barcelone.

La Politique scientifique fédérale contribue à la réalisation des objectifs de développement durable en organisant, facilitant et finançant notamment la recherche en soutien à la décision politique. Les résultats de ces recherches offrent au monde politique les données, informations et arguments scientifiques pour fonder leurs orientations.

Les thèmes soutenus de la sorte sont très divers. Il s'agit d'une part de thèmes de société comme parvenir à l'égalité des sexes (SDG5), éliminer la pauvreté (SDG1), réduire les inégalités (SDG10) et promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable (SDG8). La lutte contre les changements climatiques (SDG13), la préservation et la restauration des écosystèmes (SDG15), l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines (SDG14), le fait de permettre à tous de vivre en bonne santé (SDG3) et la promotion de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable (SDG2) sont largement abordés dans plusieurs programmes qui sont mis en œuvre. La Politique scientifique fédérale fournit également, via ses établissements scientifiques, des efforts considérables pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial (SDG11).

Par le biais de programmes et d'action spécifiques, des mesures sont prises pour rendre les industries aéronautiques et spatiales plus respectueuses de l'environnement (SDG9).

De plus, la Politique scientifique investit également dans les infrastructures de recherche au niveau national et en collaboration avec d'autres pays qui ont besoin de chercheurs pour réaliser leur travail de manière efficace.

La Politique scientifique fédérale contribue donc à presque tous les objectifs de développement durables. Dans les programmes de soutien à la politique, divers thèmes peuvent être abordés, pour autant qu'ils soutiennent les compétences fédérales. S'il y a besoins de recherche spécifiques pour un certain thème, des programmes d'impulsion peuvent être mis en place.

Les dix établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels.

Le contrat d'administration

Le contrat d'administration définit les engagements auxquels le service public de programmation Politique scientifique et le gouvernement fédéral souscrivent dans le cadre de l'exécution des contrats d'administration.

Le contrat d'administration précise les conditions nécessaires à la réalisation des missions de service public confiées à la Politique scientifique fédérale par la loi ou en vertu de celle-ci. Ce contrat d'administration a pour objet de décrire la manière dont les missions confiées à la Politique scientifique fédérale sont mises en œuvre, les améliorations à apporter à l'exécution de ces missions ainsi que les ressources nécessaires à ces fins.

Le contrat d'administration est disponible sur le site interne du SPP Politique scientifique : <http://www.belspo.be>.

En 2021, un avant-projet d'un nouveau contrat d'administration a été élaboré en collaboration avec le cabinet du secrétaire d'État chargé de la politique scientifique. Par ailleurs, des travaux ont été menés pour la nomination d'un nouveau président du Comité de direction. Le nouveau président aura l'opportunité début 2022 de finaliser le nouveau contrat d'administration.

Les compétences et les politiques menées ces dernières années qui ont contribué à des objectifs de développement durable sont présentées ci-après par direction générale.

2. DG Recherche et Spatial

Dans le cadre du plan de relance européen, il a été décidé de créer un "Centre d'excellence pour le Climat". Ce centre a comme objectifs le renforcement du programme de recherche sur le climat, une coopération plus intense avec d'autres centres de recherche nationaux, européens ou internationaux et les universités, et une orientation sur les besoins des décideurs politiques et ceux des secteurs climato-sensibles. En 2021, dans le cadre d'un groupe de travail, l'organisation et les objectifs spécifiques de ce centre d'excellence ont été déterminés.

➤ **Direction Programmes de recherche**

La direction Programmes de recherche met en œuvre et assure le suivi de programmes de recherche pluriannuels dont le cadre référentiel est celui des priorités de recherche et engagements au niveau fédéral et international et les compétences et orientations politiques au niveau fédéral.

Ces programmes sont tant thématiques que non thématiques et offrent des activités de recherche en réseau. Des chercheurs étrangers peuvent s'associer à des projets lorsque des appels à propositions sont lancés. En outre, le SPP Politique scientifique participe à son tour à des initiatives de recherche telles que les ERA-NETs et les JPI's.

La Politique scientifique fédérale soutient également des activités d'un type plus structurel, à savoir :

- Une plate-forme thématique en support à la décision, telle que celle de la biodiversité ;
- Les collections belges de microorganismes (BCCM), en soutien des activités de recherche et d'innovation universitaires et industrielles dans les domaines des sciences de la vie et la biotechnologie. Les collections BCCM contribuent à la conservation de la biodiversité microbienne et offrent des services très spécialisés à toutes les catégories d'utilisateurs ;
- La construction d'un navire de recherche océanographique (RV Belgica) qui est mis à la disposition des scientifiques en vue d'élargir les connaissances sur les mers. La recherche scientifique qui y est effectuée est importante pour la gestion de la mer du Nord et pour la recherche fondamentale relative aux mers et aux océans adjacents.

Le nouveau RV Belgica est arrivé en Belgique en décembre 2021. Un appel à propositions spécifique a été organisé en 2021 afin de donner une impulsion à l'opérationnalisation du RV Belgica. Sur base des projets sélectionnés, les chercheurs pourront se familiariser avec les nouveaux équipements et instruments à bord du navire.

Tous les programmes en cours, se situant à divers stades de la recherche, contribuent chacun à leur manière à des objectifs de développement durable, à savoir :

BRAIN-be 2.0 : Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks - phase 2 (2018-2023)

Fin 2018, le conseil des ministres approuvait la seconde phase du programme BRAIN-be (2018-2023).

BRAIN-be vise à rencontrer les besoins de connaissances scientifiques des départements fédéraux et à soutenir le potentiel scientifique des établissements scientifiques fédéraux (ESF).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be 2.0 sont définis en fonction des visions et priorités (politiques et scientifiques) fédérales.

BRAIN-be s'articule autour de trois piliers :

- Pilier 1 : Défis et connaissances du monde vivant et non-vivant
- Pilier 2 : Science du patrimoine
- Pilier 3 : Défis fédéraux de société

Ce programme aborde dans des appels thématiques de grandes problématiques de société, telles que le changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la transition vers une société bas-carbone et efficace en

ressources, la biodiversité, les milieux marins (en particulier en mer du Nord) et eaux douces, l'Antarctique, le Digital Turn, les problématiques de l'immigration, de la sécurité sociale, l'adaptation et l'innovation du système fédéral, les enjeux de santé publique, animale et environnementale, du vieillissement, de la sécurité, etc.

Un appel à propositions a été lancé pendant le deuxième semestre de 2021. Les projets sélectionnés démarreront en 2022.

FEDtWIN

Le programme FEDtWIN a pour objectif de promouvoir une coopération durable entre les établissements scientifiques fédéraux (ESF) et les universités par la création de fonctions permanentes de chercheurs postdoctoraux rattachés de façon égale (50% - 50 %) dans un ESF et dans une université. En fonction des profils sélectionnés, la recherche mise en œuvre à plus ou moins un impact sur certains aspects du développement durable.

En 2021, 25 nouveaux profils ont été sélectionnés. Le nombre total de profils s'élève ainsi à 75.

Drogue

Le mauvais usage des drogues constituant un problème de santé publique important au sein de notre société, ce programme vise à apporter une réponse aux problèmes les plus cruciaux en matière de consommation de drogues et d'assuétudes. Mieux vaut prévenir que guérir : ce programme est donc un plaidoyer en faveur d'une politique de prévention résolue.

Pour ce programme, des appels à propositions sont lancés tous les 2 ans. Le prochain appel sera lancé en 2022.

BCCM

Les Belgian Co-ordinated Collections of Micro-organisms (BCCM) constituent un consortium de sept collections de cultures complémentaires, basées sur la recherche et fournissant des services.

Ces collections sont coordonnées par une équipe centrale de la Politique scientifique fédérale belge.

L'objectif du consortium BCCM est de partager le matériel biologique de ses collections, les informations afférentes, sans oublier son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la (micro)biologie fondamentale et appliquée, au profit de ses partenaires des communautés académiques et industrielles.

Les collections BCCM combinent par conséquent l'expertise scientifique à un service de qualité.

Programme DIGIT-04

Le programme de numérisation du patrimoine scientifique et culturel des établissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique - DIGIT-04 (2019-2024) - est un programme transversal visant à augmenter autant que possible les collaborations et synergies entre les institutions (propices aux effets d'échelle), notamment en suscitant le plus grand partage possible des ressources (équipement, infrastructures et personnel).

DIGIT-04 comprend 2 grandes parties :

- La numérisation à proprement parler, incluant l'enrichissement des métadonnées, qui est réalisée en partie par les institutions participantes elles-mêmes et en partie par des firmes privées spécialisées via des marchés publics communs gérés par Belspo ;
- La préservation à long terme du contenu numérisé sur une infrastructure commune.

La numérisation des collections (en priorité des plus fragiles, des plus précieuses et/ou des plus consultées) permet de les préserver en limitant la manipulation des pièces originales, tout en augmentant leur diffusion auprès d'un public plus large dont les chercheurs, en les rendant accessibles en ligne et diminuant ainsi la nécessité de consulter les originaux.

La numérisation n'a de sens que si ce qui est numérisé peut être stocké de façon durable et sécurisée pour de nombreuses années. Une infrastructure informatique commune pour la conservation à long terme des archives, des objets et des données de recherche numérisés a donc été développée lors de la phase précédente du programme (DIGIT-03). Elle permet de garantir que les objets numérisés stockés aujourd'hui et les nouveaux objets à numériser à l'avenir restent accessibles, utilisables et inaltérés pour une longue durée (supérieure à dix ans), bien au-delà de la durée de vie de tout système de stockage particulier, de toute technologie ou de toute entreprise contractante.

Belgian Biodiversity Platform

La plate-forme belge biodiversité (Belgian Biodiversity Platform) est le centre d'information et de communication sur la science et les recherches dans le domaine de la biodiversité en Belgique. Elle donne un accès privilégié aux données primaires et aux informations de recherche sur la biodiversité. Elle encourage la coopération interdisciplinaire parmi les scientifiques et assure la liaison entre les chercheurs et la politique scientifique.

Grâce aux activités de la plate-forme biodiversité, qui sont très appréciées au niveau européen, BELSPO a été nommé coordinateur du partenariat européen "Rescuing Biodiversity to safeguard Life on Earth". Ce partenariat a démarré en octobre 2021. Un premier appel à propositions, intitulé "Supporting the protection of biodiversity and ecosystems across land and sea" a été lancé.

Le secrétariat polaire

Le secrétariat polaire belge a été créé en vue de conférer à la station scientifique fédérale "Princesse Élisabeth" en Antarctique un cadre administratif et financier capable de pourvoir rapidement à ses besoins très spécifiques. Il s'agit d'un organisme mixte public-privé au sein duquel la Politique scientifique fédérale a rassemblé les départements Affaires étrangères, Défense, Développement durable ainsi que la Fondation polaire internationale, qui en a assuré la construction.

En tant qu'organe de gestion, le secrétariat gère la maintenance logistique de la base, en ce compris la gestion des déchets, l'approvisionnement, ainsi que la réparation du matériel. Il prend également en charge la coordination, l'accomplissement et la promotion des activités scientifiques de la station ainsi que la diffusion de la connaissance scientifique en matière de recherche en Antarctique et de changement climatique.

➤ **Direction Applications aérospatiales**

La direction Applications aérospatiales est chargée de gérer au quotidien l'effort spatial de la Belgique, que ce soit au niveau européen (Agence spatiale européenne ou Union européenne) ou bilatéral (France, Russie, Argentine). Elle est aussi responsable de la participation de l'Etat belge aux programmes aéronautiques Airbus.

La Belgique est active dans le spatial depuis une trentaine d'années et a été à la base de la création de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les activités spatiales mobilisent 199 millions d'euros dont 190 millions sont affectés aux programmes obligatoires de l'ESA. Par son engagement, la direction gère l'ensemble des programmes spatiaux c'est-à-dire sciences spatiales, observation de la Terre, navigation, télécommunications, station spatiale internationale, exploration, lanceurs, programmes technologiques et scientifiques.

Un programme de recherche national en observation de la Terre (STEREO III "Support to Exploitation and Research on Earth Observation" 2014-2020) assure quant à lui l'exploitation scientifique des données de ces satellites en créant le savoir-faire nécessaire à l'interprétation des données.

➤ **Direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale**

La direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale a, notamment via les accords internationaux qu'elle conclut ou qu'elle implémente au nom du pays tout entier, la capacité de développer, au niveau international, le souci de l'environnement et du développement durable.

➤ **Direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation (MERI)**

La direction Monitoring et évaluation de la recherche et de l'innovation peut, en incluant la dimension de l'environnement et du développement durable dans certaines des statistiques qu'elle collecte, aider à quantifier les externalités générées tant par les entreprises que par les pouvoirs publics actifs dans le secteur de la recherche.

3. Etablissements scientifiques fédéraux

Les dix établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections scientifiques, artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1 million de visiteurs par an.

- DG Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces
- DG Bibliothèque royale de Belgique
- DG Institut royal du Patrimoine artistique
- DG Musées royaux d'Art et d'Histoire
- DG Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique
- DG Institut royal des Sciences naturelles
- DG Musée royal d'Afrique centrale
- DG Institut royal d'Aéronomie spatiale
- DG Observatoire royal de Belgique
- DG Institut royal météorologique de Belgique

Les cinq dernières DG sont particulièrement impliquées dans des projets en lien avec le développement durable. En plus de leurs activités qui contribuent à une compréhension de notre environnement, les établissements scientifiques fédéraux se tournent résolument vers l'avenir en intégrant l'environnement et plus largement le développement durable dans leurs fonctionnements quotidiens.

4. Réseau télématique belge de la recherche (Belnet)

Belnet a pour mission de contribuer au déploiement de la société de la connaissance et de l'information via la fourniture et la consolidation d'infrastructures de réseaux innovantes et de qualité et des services y afférents au profit de la recherche, de la science et de l'enseignement.

Dans ce cadre, Belnet fournit entre autres à ses usagers des services télématiques avancés.

Gestion durable

En se dotant d'un système de management environnemental, la Politique scientifique fédérale montre son intérêt et son implication dans le développement durable, la protection de notre milieu de vie et fait preuve de sa volonté de diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement.

L'enregistrement de notre système d'Eco Management et Audit Scheme - EMAS depuis 2006 constitue la reconnaissance externe de notre engagement pour le développement durable et le respect de l'environnement. Par cette approche volontariste d'amélioration continue, le SPP Politique scientifique entend jouer un rôle d'exemple dans la prise en compte des facteurs environnementaux. Dans la mesure

où notre département, via ses programmes de recherche, est celui qui a le plus investi dans la problématique du développement durable, il était logique qu'il soit également le moteur en matière de bonnes pratiques environnementales.

La DG Institut royal Météorologique de Belgique a également un système de management environnemental enregistré EMAS depuis 2015.

Lors de l'organisation d'évènements tels que des conférences, des séminaires, des expositions, des réceptions ou des activités externes pour le personnel, le SPP Politique scientifique essaye, dans la mesure du possible, de tenir compte des critères de développement durable pour les choix de localisation, de la restauration, de la publicité, etc.

Afin de limiter notre empreinte écologique dans l'organisation d'événements, des critères pour des "green meetings" ont été élaborés en 2021.

En ce qui concerne les achats réalisés par Belspo, l'opportunité de choisir des produits "verts" ou d'inclure des clauses de développement durable dans les cahiers des charges des marchés publics est systématiquement évaluée.